

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 06/11/2024
ID Télétransmission : 033-213300635-20241105-138423-DE-1-1

**Séance du mardi 5 novembre
2024
D-2024/374**

Date de mise en ligne : 07/11/2024

certifié exact,

Aujourd'hui 5 novembre 2024, à 10h07,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

suspension de séance de 13H09 à 14H13 et de 17H58 à 18H06

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime ROSSELIN, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Cyrille JABER présent jusqu'à 11H35, Monsieur Maxime ROSSELIN présent jusqu'à 12H00, Monsieur Nicolas PEREIRA présent jusqu'à 13H09, Monsieur Monsieur Thomas CAZENAVE présent sauf de 12H10 à 14H13, Monsieur Francis FEYTOUT présent sauf de 14H13 à 16H00, Madame Brigitte BLOCH présente à partir de 11H49, Monsieur Didier CUGY présent à partir de 12H43 et Madame Marie-Julie POULAT présente à partir de 14H18.

Excusés :

Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Convention triennale tripartite 2024 - 2027 entre la Ville de Bordeaux, l'Etat, la Région et la Régie Personnalisée Opéra National de Bordeaux. Signature. Autorisation

Madame Marie-Claude NOEL, Conseillère municipale déléguée, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Inscrit dans un réseau national et international de collaborations artistiques et culturelles, l'Opéra national de Bordeaux constitue un pôle d'excellence, de production et d'insertion dans les domaines lyrique, chorégraphique et musical.

Ayant vocation à se situer parmi les grandes maisons d'opéra en France et en Europe, il bénéficie depuis le 1^{er} janvier 2001 du label d'Opéra national accordé par le Ministère de la Culture.

Dans la continuité du précédent contrat (2018-2022), l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine et la Ville de Bordeaux ont exprimé leur volonté de poursuivre leur soutien aux activités de l'Opéra national de Bordeaux afin d'assurer les conditions d'un partenariat pérenne pour les années 2024-2027.

La présente convention a pour objet de :

- Définir le cadre d'action de l'Opéra national de Bordeaux au regard des politiques publiques dans les champs artistique, culturel, social et économique.
- Présenter sur la base du projet d'établissement les orientations stratégiques, les missions et les objectifs poursuivis pour les cinq années à venir.
- S'entendre sur les modalités administratives et financières de la mise en œuvre et de l'évaluation de cette convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Opéra National de Bordeaux sous l'autorité de ses tutelles.

La présente convention est la première à intégrer l'intégralité du projet d'« Opéra citoyen » porté par son directeur Emmanuel Hondré. Ce projet vise à faire de l'Opéra National de Bordeaux un établissement portant un projet d'ouverture, inclusif, engagé sur les enjeux de transition écologique et de parité entre les femmes et les hommes. Plusieurs engagements sont à noter :

- création zéro-achat annuelle,
- soutien aux artistes locaux,
- concerts hors-les-murs et dans les quartiers,
- éducation artistique et culturelle.

L'engagement des tutelles vise quant à lui à encadrer et garantir les conditions d'un budget stabilisé :

- pour poursuivre la politique de recherche d'excellence de contenus artistiques et de rayonnement (Chap. I et IV) ;
- pour exercer les missions de l'Opéra National (chap. III) ;
- pour conforter et développer l'emploi, conformément aux dispositifs du chap. IV.

Des annexes jointes à cette convention précisent

- le plan de financement et d'investissement
- l'organigramme
- les indicateurs de suivi des missions et d'évaluation des objectifs
- le projet d'établissement
- la convention de résidence avec l'ensemble Pygmalion

- la convention de partenariat avec l'Opéra de Limoges

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Non participation au vote de Mesdames Véronique GARCIA, Harmonie LECERF MEUNIER, Sylvie SCHMITT et de Messieurs Dimitri BOUTLEUX, Baptiste MAURIN et Fabien ROBERT
ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES
ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 5 novembre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Marie-Claude NOEL

Convention pluriannuelle d'objectifs 2024 - 2027 Opéra national de Bordeaux

L'État - Ministère de la Culture, ci-après dénommée « l'État », représenté par Monsieur Etienne Guyot, Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,

La Région Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée « la Région », représentée par son Président, Monsieur Alain Rousset, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente,

La Ville de Bordeaux ci-après dénommée « Ville de Bordeaux », représentée par son Maire, Monsieur Pierre Hurmic, dûment habilité par la délibération n° [numéro de la délibération] du [date],

Ci-après dénommés ensemble « les partenaires publics signataires » D'une part,

Et

L'Opéra national de Bordeaux, ci-après dénommé « ONB », représenté par son Président, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, dûment habilité par la délibération N°2024101 du Conseil d'administration du 26/09/2024

Forme juridique : Régie Personnalisée

Siège social : Place de la Comédie BP 90095 - 33025 Bordeaux Cedex

Direction.s : Emmanuel HONDRE

Siret : 440 423 960 000 10

APE : 9001Z

Licences d'entrepreneurs de spectacle : L-R-20-003763 / 3764 / 3765 /

3767 D'autre part.

Préalablement aux présentes, il est exposé ce qui suit :

VU la convention de l'Unesco relative à la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005, ratifiée par la France le 5 juillet 2006,

VU le Règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité instituant la Communauté Européenne, notamment son article 53,

VU le régime cadre exempté de notification n° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2023,

VU la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013, d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république, intégrant l'éducation artistique et culturelle comme obligatoire,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

VU la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 103,

VU la loi n°2016-925 du 07 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

VU la loi n°2021-875 du 01 juillet 2021 visant à améliorer la trésorerie des associations,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1111-4, L4221-1 et L4211-1,

VU le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, notamment son article 1,

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret 2010-146 du 16 février 2010,

VU le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le décret n°2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017,

VU le décret n°2017-1049 du 10 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif,

VU le décret du 11 janvier 2023, portant nomination de Monsieur Etienne Guyot en qualité de préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde,

VU le décret n° 2021-1939 du 30 décembre 2021 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU l'arrêté du 05 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Opéra national en région »,

VU la Charte des missions de service public pour le spectacle vivant d'octobre 1998 qui redéfinit les responsabilités de service public dans le spectacle vivant tant au niveau de l'État que des organismes subventionnés,

VU les circulaires signées entre les ministres de l'éducation nationale et de la culture, du 3 mai 2013 et du 10 mai 2017, relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des

enfants et des adolescents,

VU le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le spectacle vivant du Ministère de la Culture du 25 novembre 2021 ;

VU les programmes n°131 et n°361 (Transmission des savoirs et démocratisation de la culture) de la mission Culture,

VU l'arrêté entre l'État et le bénéficiaire en date du 2022 -
E.J. n° : ;

VU la délibération de la séance plénière du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine N°2019.1021.SP en date du 9 juillet 2019 adoptant la première feuille de route Néo Terra dédiée à la transition écologique ;

VU la délibération de la séance plénière du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine N° 2023.1742.SP en date du 16 octobre 2023 relative au règlement d'intervention en faveur du spectacle vivant ;

VU la délibération de la séance plénière du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine N°2024.267.SP en date du 12 mars 2024 adoptant la feuille de route spécifique pour la transition écologique de la culture et par la culture en Nouvelle Aquitaine ;

VU la norme ISO 26000 du 01 novembre 2010,

VU La Loi PACTE-22 mai 2019

VU La Loi TTE - 17 Août 2015

VU la norme 14001-Certification-Management environnemental

VU La Loi du 15 novembre 2021-transition numérique et écologique

VU l'Agenda21 - CGLU 17 novembre 2010 (la Culture comme 4^{ème} pilier du Développement durable)

VU l'Accord de Paris sur le climat adopté le 12 décembre 2015

VU l'Adoption des objectifs d'Aichi le 27 octobre 2010 en faveur de la biodiversité

Préambule

Considérant le projet artistique et culturel d'opéra citoyen initié et conçu par le bénéficiaire, conforme à son objet statutaire, figurant en annexe I et se développant autour de :

- Un projet artistique d'ouverture et de rassemblement
- Un projet culturel et d'environnement social avec une attention prioritaire portée à l'Education Artistique et Culturelle

Considérant la politique en faveur du spectacle vivant et de la musique conduite par le ministère de la Culture, qui vise la mise en valeur du répertoire, de la création et de la diffusion musicale, notamment par le soutien à de grandes institutions nationales, à des structures de production et de diffusion et à des ensembles et compagnies indépendantes, dans la poursuite des principes du plan Mieux Produire Mieux Diffuser

Considérant les orientations qui en découlent pour les opéras et les orchestres permanents dont le projet présente un intérêt national en matière de création, de production et de diffusion de la musique symphonique, lyrique autant que de l'activité chorégraphique, en particulier dans le cadre de référence des critères fixés par le « cahier des missions et des charges » pour l'obtention du label « Opéra national en région » et « Orchestre national en région » ;

Considérant la politique prioritaire du ministère de la Culture en faveur d'un renforcement des relations avec les publics, dans toute leur diversité, et les territoires, du local à l'international.

Considérant que l'ONB est titulaire des labels Opéra national en région et Orchestre national en région,

Considérant la nomination pour trois ans d'Emmanuel Hondré à la direction de l'ONB, nomination approuvée par la Ministre de la Culture, en concertation avec les collectivités territoriales,

Considérant que le projet artistique et culturel, porté par Emmanuel Hondré, figurant en annexe 1, participe de la politique menée par les partenaires publics ;

Considérant les axes de développement du projet artistique du directeur général de l'Opéra National de Bordeaux pour 2023-2027 et ses engagements artistiques, professionnels, citoyens, culturels et territoriaux ;

Considérant que l'aide pluriannuelle aux ensembles et compagnies indépendantes du spectacle vivant, tend à favoriser et consolider l'indépendance artistique en accompagnant des artistes dans leur développement et leur exposition croissante au plan national et international.

Considérant la priorité nationale réaffirmée par le ministre de la culture visant à une généralisation de l'éducation artistique et culturelle dans tous les temps de la vie de l'enfant et des jeunes au sens large, et prenant en compte le territoire comme entité de développement d'une action partagée avec les collectivités ;

Considérant que l'éducation artistique et l'action culturelle permettent de développer une approche sensible et critique du monde par :

- la fréquentation régulière des structures culturelles ;
- la rencontre avec les œuvres et les artistes ;
- la connaissance et l'esprit critique ;
- la découverte du processus de création et le développement d'une pratique artistique personnelle ;
- la compréhension du fonctionnement et du rôle des services et institutions culturelles sur un territoire, ainsi que des métiers qui y sont liés ;

Considérant le projet initié et conçu pour les quatre prochaines années par le bénéficiaire, précisé en annexe I, et qu'il entend réaliser, est conforme à son objet statutaire, et qu'à ce titre, le bénéficiaire veille à la mise en œuvre des principes des droits culturels, à l'insertion professionnelle et au développement de la coopération dans le champ de la création artistique ;

Considérant que le bénéficiaire s'engage à respecter les engagements du plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le spectacle vivant du Ministère de la Culture du 25 novembre 2021 ;

Considérant que le bénéficiaire s'engage à respecter les principes du plan ministériel Mieux Produire Mieux Diffuser

Considérant que la Région Nouvelle-Aquitaine déploie une politique culturelle en faveur des expressions artistiques professionnelles dans toutes leurs diversités en visant à développer les industries culturelles, créatives et numériques, contribuer à rendre l'offre artistique et culturelle accessible à tous, valoriser le patrimoine culturel régional matériel et immatériel, accompagner les politiques d'éducation et de médiation artistique et culturelle, et structurer une politique publique concertée en faveur des langues régionales.

Considérant que la Région s'est engagée à agir pour réduire la fracture sociale et réduire la fragilité des territoires, fixant deux objectifs prioritaires : soutenir et développer les atouts des territoires et exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables.

Considérant qu'en application de la Feuille de route Néo terra et du Règlement d'intervention dédié au Spectacle vivant, la Région veille à l'engagement des opérateurs culturels en termes d'alimentation et de mobilité durables des publics, ainsi qu'en termes de réduction de leurs consommations énergétiques,

Considérant que la Région Nouvelle-Aquitaine marque son attachement au respect des droits culturels des personnes, reconnaissant notamment l'égalité de dignité des différentes pratiques artistiques et culturelles et le droit de chacun à bénéficier de ressources favorisant l'exercice de pratiques artistiques et culturelles qui ont sa préférence.

Considérant à ce titre que la Région est attachée au projet artistique et culturel de « L'Opéra National de Bordeaux » construit autour des axes-force se déclinant ainsi :

- Le soutien à la création des équipes artistiques ;
- Le développement d'une diffusion dans et hors les murs permettant la rencontre des œuvres, des artistes et des personnes ;
- Les actions culturelles, menées en direction des personnes ;
- Le travail avec les partenaires du territoire pour favoriser la circulation des œuvres, à l'échelle régionale, nationale et internationale, et spécifiquement ceux du réseau du spectacle vivant ;

Considérant les objectifs énoncés dans le projet de mandature 2020-2026 présenté au conseil municipal du 30 mars 2021, cadre de référence de la politique culturelle de la Ville de Bordeaux qui s'inscrit dans une démarche globale de transition écologique et sociale ;

Considérant que la Ville de Bordeaux accompagne le rayonnement des arts et des cultures avec une attention permanente aux enjeux environnementaux ;

Considérant que la Ville réitère son attachement au respect des droits culturels des personnes ;

Considérant que la Ville de Bordeaux encourage la curiosité et le goût de la découverte de tous, avec une attention pour les spectacles à l'adresse du plus grand nombre, en travaillant l'accessibilité pour tous ;

Considérant que la Ville de Bordeaux soutient les grands axes de développements du projet artistique et culturel initié et mis en place par l'Opéra, figurant en annexe ;

Considérant l'engagement de l'Opéra dans le soutien et l'accompagnement des artistes et des opérateurs culturels du territoire dans le processus de création et de diffusion et par la mise en place de résidences, d'accueils, d'accompagnements d'artistes, voire l'organisation de projets événementiels et de temps forts notamment auprès des équipes artistiques émergentes, qu'elles soient locale, régionale ou nationale ;

Considérant la volonté de la Ville de Bordeaux de contribuer à œuvrer à un environnement propice à la création dans une recherche de parité femmes-hommes, que ce soit aussi bien dans la gestion, la coordination et la programmation des projets que dans l'offre culturelle et artistique proposée ;

Considérant l'attachement de la Ville à développer et promouvoir l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, à travers des actions et des projets, ainsi que toutes les formes d'adresses et de transmissions qui peuvent favoriser la mixité sociale, générationnelle, culturelle, géographique...;

Considérant le projet de développer une diffusion et des actions culturelles dans et hors les murs invitant à la rencontre des œuvres, des artistes et des personnes ;

Considérant que la Ville entend favoriser les formes artistiques contemporaines et le croisement des esthétiques, en soutenant la diversité des expressions, des formats et des expérimentations artistiques ;

Considérant le développement d'une interaction directe pour et avec le territoire, d'une coopération forte avec les acteurs du territoire (économique, social, culturel...) et d'une action territoriale menée au travers des actions pédagogiques, des projets hors les murs, le développement d'espaces de rencontre, la mise en œuvre d'actions de médiation ;

Considérant que le projet ci-après présenté par l'Opéra participe de cette politique ;

Il convient aujourd'hui d'établir une convention quadriennale d'objectifs et de moyens qui viendra préciser les conditions dans lesquelles les partenaires publics entendent accompagner l'Opéra National de Bordeaux dans la poursuite de leurs objectifs pour les années 2024 à 2027.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre l'ONB et l'Etat-Drac, Le Conseil régional et la Ville de Bordeaux, pour la mise œuvre du projet artistique et culturel pluriannuel exposé à l'article 3 et en annexe 1 et de définir les modalités de son évaluation.

Par la présente convention, l'ONB s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général et en cohérence avec les orientations de la politique publique.

Le projet conçu par le directeur général, Monsieur Emmanuel Hondré, est décliné en programme pluriannuel d'activité.

La présente convention fixe :

- la mise en œuvre concrète du programme d'actions artistiques et culturelles ;
- les conditions de suivi et d'évaluation du programme d'actions artistiques et culturelles.

Les partenaires publics contribuent financièrement et de manière opérationnelle au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel.

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de près de quatre ans à compter de sa signature. Elle se termine au 31 décembre 2027 et peut être renouvelée selon les modalités prévues à l'article 6.5.

Article 3 - Projet artistique et culturel

Article 3.1 - Synthèse du projet artistique et culturel

L'Opéra National de Bordeaux a récemment entamé un tournant important dans son histoire pour refonder le socle de ses missions en soulignant le lien avec les enjeux actuels de notre société, tout en préservant l'exigence artistique. L'ensemble de ses activités a donc été repensé pour favoriser un dialogue entre les enjeux habituellement associés au monde artistique et la conscience citoyenne (responsabilités sociales, environnementales, éducatives, liens avec les territoires...) de manière à inciter les artistes et les organisateurs de la vie musicale à s'ouvrir pleinement au monde qui les entoure, dans toute sa diversité ; et pour permettre aux citoyens de reconnaître ce que la musique, comme la culture en général, peut apporter au monde pour le changer.

Article 3.2 - Orientations stratégiques

L'évaluation collective de la CPO 2018-22, réunissant la direction et les équipes de l'ONB et les partenaires publics, a permis de mettre en exergue quatre thématiques :

la création, les publics, les territoires et les ressources humaines. Ces thématiques sont prolongées dans la CPO 2024-27, auxquelles s'ajoute la thématique de l'écoresponsabilité et du développement durable.

Sur le sujet de la création, l'ONB a souhaité actualiser les indicateurs qui permettent de qualifier et de quantifier ce terme ainsi que le périmètre des actions menées. Il apparaît par exemple qu'aux

commandes, nouvelles productions et entrées dans le répertoire s'ajoutent d'autres propositions artistiques plus diversifiées (musiques anciennes, improvisation, dispositifs d'écoute et de médiation, commandes pour les dispositifs éducatifs...). L'ONB s'engage donc à soutenir la diversité des approches, développer les résidences d'artistes notamment régionaux, favoriser le dialogue entre ses forces artistiques et introduire de nouvelles esthétiques en ouvrant un espace plus large aux musiques de création. Cette démarche s'inscrit par ailleurs dans une démarche renforcée de partenariat avec les structures spécialisées (ensembles, compagnies de danse, fonds d'aide à la création, associations...).

La question des publics est au centre de la relation entre l'institution et la société qui l'entoure. Sans remettre en cause la politique d'abonnement des années précédentes, une nouvelle politique des publics vise à démocratiser l'accès aux activités proposées, tout en ajoutant d'autres offres qui permettent de diversifier les âges et d'ouvrir le spectre des publics concernés (notamment en renforçant la programmation de musiques non classiques et de spectacles aux profils esthétiques très variés qui complètent ce que peuvent proposer les forces artistiques de l'institution). La grille tarifaire et la politique de réductions offertes aux publics donne désormais la priorité à la solidarité sociale, alors qu'en parallèle est mise en place une politique de places solidaires à l'année, construite avec les acteurs du champ social. Plusieurs propositions conçues pour le public en situation de handicap complètent le nouveau dispositif. Des ateliers de pratique musicale et des concerts pour les bébés renforcent également cette ouverture aux familles. De plus, une série de concerts participatifs visent à varier les propositions faites au public qui peut s'initier à tout âge à la pratique de la musique ou la danse avec des professionnels qui encadrent des répétitions. Enfin, une extension de la politique d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) constitue l'un des axes majeurs des prochaines années, avec la constitution de nombreux parcours destinés prioritairement aux publics scolaires et qui associent lors d'un parcours trois étapes de découverte et d'apprentissage : écouter/voir, comprendre et pratiquer. Ce renforcement de l'EAC se met en place en partenariat avec l'Éducation nationale. Le projet Demos complète ce dispositif : à visée éducative et sociale, ce projet d'apprentissage de la musique par le collectif de l'orchestre associe l'ONB, la Philharmonie de Paris et de nombreux partenaires locaux (Ville, Métropole, Département) ; l'ONB prolonge cette action essentielle par un nouveau cycle de trois ans à partir de 2023.

L'action de l'ONB sur les territoires est aussi l'objet d'un renforcement. Le nombre de concerts donnés hors les murs (à Bordeaux, dans la Métropole bordelaise et dans la Région Nouvelle-Aquitaine) prend un nouvel essor, avec comme priorité d'établir des liens construits avec des partenaires sur plusieurs années (visant à établir des conventions pour solidifier ce lien), tout en diversifiant les forces artistiques mobilisées (rééquilibrage entre l'Orchestre, le Ballet et le Chœur) et en associant le plus possible des actions de médiation ou d'enseignement aux concerts ou aux spectacles. La politique de diffusion est complétée par une politique de partenariats avec des ensembles non permanents de l'ensemble de la Région (invitations, coproductions). Enfin, la convention avec l'Opéra de Limoges diversifie ses axes de collaboration (coproductions, aide à l'insertion professionnelle des jeunes artistes ou des apprentis des métiers d'art de la scène, mutualisation de la gestion des stocks costumes/décors/accessoires...).

L'enjeu d'écoresponsabilité fait partie des priorités de l'ONB, considérant que la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) implique une démarche globale touchant tous les domaines de l'activité professionnelle (dimensions économiques, sociales et environnementales, conditions de travail, formation, gestion du patrimoine, alimentation, consommations d'énergie, gestion des déchets, éco-conception,

mobilités...). Pour engager cette démarche globale, plusieurs étapes servent à structurer l'action : définition des priorités, fixation d'objectifs, constitution d'un travail collaboratif, recherche de moyens d'accompagnement de la démarche (moyens humains, soutien du mécénat). C'est en ce sens qu'une direction nouvelle a été créée en vue de cette synergie : la Direction du mécénat et de l'engagement.

En termes d'organisation générale et au regard des recommandations du rapport de la Chambre Régionale des Comptes remis le 28/03/24 et portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de

l'ONB concernant les exercices 2017 à 2023, l'ONB s'engage notamment, conformément à la recommandation n°2 du rapport :

- à établir une prospective financière adossée à des objectifs d'activité, à une série d'indicateurs de fréquentation retraçant les objectifs envisagés et le suivi des publics ainsi qu'à des indicateurs budgétaires analytiques permettant un suivi à coûts complets de missions identifiées. Ce travail sera mené dans le cadre des indicateurs de l'évaluation présentés en annexe 3 de la présente convention, étant par ailleurs précisé que le plan de financement 2024 (annexe 2 de la présente convention) servira d'année de référence pour les 3 années suivantes de la présente CPO.
- A veiller au suivi et à l'évaluation de l'exécution de la présente convention dans le respect des modalités prévues à l'article 6.1 de la présente convention.

De plus, l'ONB, conjointement avec la Ville de Bordeaux, s'engage à une étude sur le changement du statut de l'Opéra National de Bordeaux en EPCC.

Enfin, l'ONB s'engage, une fois par an, en CA, à communiquer une actualisation de la mise en œuvre des recommandations de la CRC.

Article 4 - Engagements de l'Opéra national de Bordeaux

Article 4.1 - Engagement pour la création lyrique, symphonique et chorégraphique

Conformément aux cahiers des charges dont il relève, l'ONB s'engage plus particulièrement à valoriser le patrimoine lyrique, chorégraphique et symphonique du baroque au XXI^{ème} siècle par une diffusion dans la ville siège, hors ville siège, en région, au national et à l'international.

Il contribue à l'élargissement et au développement du répertoire lyrique, notamment par une politique de commandes, de reprise d'œuvres et de recherches patrimoniales et de programmation de théâtre musical.

Il établit une politique d'artistes invités (chanteurs, chefs d'orchestre, chorégraphes, metteurs en scène).

Il établit une politique d'artistes associés (compositeurs, chefs, compagnies lyriques, compagnies chorégraphiques, ensembles musicaux spécialisés...).

Il contribue à, ou suscite des projets artistiques communs à plusieurs structures partenaires. Il développe une politique active de création chorégraphique.

Il développe une activité décentralisée en région, en collaboration avec les institutions culturelles régionales et selon des formats adaptés.

Il recherche les moyens d'une diffusion audiovisuelle et d'une présence dans les nouveaux médias. Il favorise l'accompagnement de jeunes artistes en début de

carrière.

Il propose une politique d'éducation artistique en lien avec l'Éducation nationale.

Il favorise l'accès de tous les publics aux manifestations, en s'appuyant sur des politiques tarifaires et de communication adaptées.

Il expérimente des voies et formats nouveaux, renforçant les liens entre les œuvres et les publics.

Il développe des outils favorisant une meilleure connaissance qualitative et quantitative des publics, en lien avec les lieux de diffusion concernés.

Il s'inscrit dans des réseaux de coproduction afin de renforcer les capacités propres de production.

Il remplit une fonction de pôle ressources, d'expertise et d'accompagnement en matière de pratique lyrique et, le cas échéant, chorégraphique.

Article 4.2 - Engagements pour un développement humain durable

L'ONB s'engage à concevoir son projet artistique et culturel en cohérence avec les objectifs éthiques liés aux droits culturels des personnes, tels que définis par la Convention de l'Unesco relative à la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005.

Pour agir concrètement et à sa mesure en faveur d'une culture plus durable, l'Opéra National de Bordeaux souhaite :

- § s'engager **activement dans une démarche citoyenne de développement durable** respectueuse des bonnes pratiques envers les droits humains, les droits du travail et la gouvernance.
- § et donner un signal fort quant à **la volonté de faire des enjeux sociétaux et écologiques, une des priorités de l'institution.**

L'Opéra souhaite ainsi mettre en place sa politique RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations), afin de mieux **gérer ses impacts économiques, sociaux et environnementaux**. Ce faisant, l'Opéra **contribuera au développement durable de sa ville et de son territoire**.

Cette politique RSO se déclinera à travers **4 typologies d'engagements** que l'Opéra s'engage à adresser durant la période de la convention, **après avoir identifié des axes de travail et actions prioritaires** :

1. **Responsabilité Sociale** : diversité et égalité Femmes/Hommes, formation et compétences, reconversion des artistes, santé et sécurité au travail...
2. **Responsabilité Économique** : relations prestataires, marchés publics, achats durables et responsables, moyens généraux...
3. **Responsabilité Environnementale** : efficacité énergétique, gestion des déchets, éco-conception, mobilités, alimentation ...
4. **Responsabilité Culturelle** : politique tarifaire adaptée, accessibilité du public, ouverture à tous les publics, action culturelle et de médiation, diffusion sur le territoire... tels que détaillés à l'article 4.3 Engagements éducatifs et culturels.

Parmi ces engagements, **la responsabilité environnementale de l'organisation, dans son fonctionnement comme dans sa programmation** (éco-conception des

œuvres, efficacité énergétique des bâtiments, mobilités des salariés, des artistes et du public...) représente un engagement prioritaire de l'Opéra,

Sous l'impulsion de la Direction du Mécénat de de l'Engagement, cette politique RSO impliquera **l'ensemble des parties prenantes de l'Opéra** : salariés, tutelles, artistes, publics et partenaires (partenaires artistiques et EAC, fournisseurs, entreprises, médias etc...). Sa mise en place reposera

sur une organisation collective et un mode de travail collaboratif, s'appuyant sur **une équipe de correspondants RSO dans chaque service et des groupes de travail thématiques.**

Un audit environnemental (bilan carbone et audit énergétique, analyse du cycle de vie) réalisé en cours d'année 2023 constitue **l'outil de référence pour compléter les indicateurs déjà proposés en annexe en matière de responsabilité environnementale** et élaborer un tableau de bord permettant d'évaluer leur évolution dans le temps.

Dans le cadre des indicateurs d'évaluation définis en annexe sur le volet RSO, l'ONB s'engagera par ailleurs dans le dispositif CACTÉ (Cadre d'Actions contractuel de Transformation Écologique).

L'Opéra s'attachera également à **valoriser les actions menées, en interne comme en externe, dans une optique de sensibilisation.**

Article 4.3 - Engagements éducatifs culturels et sociaux : sensibilisation, action culturelle et éducation artistique et culturelle

L'ONB s'engage à mettre en œuvre un projet d'éducation artistique et de médiation culturelle, notamment vis-à-vis des jeunes et dans le champ de l'action sociale. L'éducation artistique et l'action culturelle permettent ainsi de développer une approche sensible et critique du monde par :

- la fréquentation régulière des structures culturelles,
- la rencontre avec les œuvres et les artistes,
- la connaissance et le développement de l'esprit critique,
- la découverte du processus de création et le développement d'une pratique artistique personnelle,
- la compréhension du fonctionnement et du rôle des services et institutions culturelles sur un territoire, ainsi que des métiers qui y sont liés,
- ou toute autre initiative permettant de contribuer au développement des droits culturels des personnes

L'éducation artistique et culturelle (EAC) est définie dans les articles 3 et 4 de la Charte pour l'EAC du Haut conseil à l'EAC :

« L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une éducation à l'art. »

« L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi une éducation par l'art. »

L'éducation artistique et culturelle n'est pas un supplément d'âme, c'est une part essentielle dans la formation de chaque enfant qui lui donnera les clés d'une meilleure compréhension du monde et en fera un citoyen à l'esprit critique et à l'imaginaire fécond. L'éducation artistique et culturelle, principal vecteur de connaissance du patrimoine artistique et culturel, de la création contemporaine et du développement

de la créativité et des pratiques artistiques, est indispensable à l'émancipation culturelle et à l'égalité des chances.

Les parcours d'EAC proposés aux enfants et aux jeunes, en temps scolaire, sont fondés sur 3 piliers :

- rencontre avec des œuvres, des artistes, des lieux culturels (pilier voir),

- pratique artistique collective et implication dans des processus de création (pilier faire)
- acquisition de connaissances et éveil de l'esprit critique et (pilier comprendre).

Afin de toucher un nombre significatif d'enfants et de jeunes, en temps scolaire et hors temps scolaire, de la petite enfance à l'âge adulte, l'EAC peut intégrer des parcours de sensibilisation n'intégrant que 1 ou 2 piliers

L'action culturelle peut se définir comme l'ensemble des actions de médiation proposées par une structure culturelle. Outil de développement social, culturel, personnel et collectif, intellectuel et sensible, l'action culturelle se décline en différents parcours, programmes, projets, actions, expérimentations, proposés à des groupes de personnes, notamment ceux qui pour des raisons géographiques, sociales ou économiques ne fréquentent pas ou peu les institutions culturelles.

Ainsi, l'enjeu de l'action culturelle n'est pas seulement de créer les conditions de rencontres avec les œuvres. Il s'agit d'assurer un accompagnement et de contribuer au tissage relationnel entre la structure culturelle et des citoyens, en inscrivant les actions dans la continuité, dans la durée. L'action culturelle doit donc irriguer transversalement l'établissement culturel en y associant l'ensemble de ses forces artistiques. Il s'agit de mettre en œuvre d'une politique commune partagée par les différents pôles de la structure culturelle au service des publics, de la population, des usagers, des territoires.

Les projets développés au titre de l'action culturelle peuvent être co-construits en partenariat avec des structures de tous les champs (scolaire, éducatif, sociaux-culturel, social, médico-social, sanitaire, justice...) mais également avec des collectivités et territoires, se dérouler hors les murs, dans des collaborations à inventer. Leur temporalité est variable, certains s'inscrivant dans la durée. Enfin, au titre des droits culturels, la participation des personnes à la définition d'un projet et à sa co-construction garantit sa pleine appropriation et la considération des personnes comme acteurs de leurs pratiques culturelles.

Article 4.4 - Autres engagements et obligations

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet artistique et culturel, la structure s'engage à :

- Respecter toutes les obligations à l'égard des organismes sociaux et fiscaux et les dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel (dans une démarche d'égalité professionnelle et de lutte contre la discrimination), par référence aux conventions collectives en vigueur,
- ce que ses activités s'exerceront dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle,
- veiller à la parité femme/homme dans l'ensemble de son activité.
- prendre en compte la prévention des risques professionnels, notamment par l'utilisation du document unique d'évaluation des risques (DUER) et l'organisation de visites médicales pour le personnel qu'elle emploie. Dans ce cadre il est rappelé que les employeurs sont tenus à une obligation de résultat en matière de sécurité et de santé au travail,

- mettre en œuvre les cinq engagements du plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) dans le spectacle vivant du Ministère de la Culture du 25 novembre 2021 :

1. être en conformité avec les obligations du code du travail en matière de santé, de sécurité et de harcèlement moral,
 2. créer un dispositif interne de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu,
 3. former dès 2022 la direction, les encadrants, la DRH et les personnes désignées référentes au recueil de la parole et à la gestion des situations de VHSS,
 4. sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques,
 5. engager un suivi et une évaluation des actions en matière de VHSS.
- gérer avec toute la rigueur nécessaire et indispensable les fonds qui lui sont attribués, et en garantir une destination conforme à l'objet social de la structure,
 - tenir une comptabilité analytique permettant une meilleure lisibilité des actions menées et de la stratégie financière de la structure, notamment en termes d'action culturelle et de diffusion hors les murs,
 - communiquer dès que possible aux partenaires publics signataires tout document listé en annexe ou mentionné dans les conventions financières annuelles bilatérales.

Par ailleurs, la structure déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

Article 4.5 - Communication

La structure s'engage à faire figurer, de manière lisible, la mention de l'aide des partenaires publics signataires sur tous les supports et documents produits dans le cadre de son projet artistique et culturel.

Article 5 - Engagements des partenaires publics signataires

Article 5.1 - Concertation et coopération

L'Etat-DRAC, le Conseil régional, le Conseil départemental et la Ville de Bordeaux sont engagés dans un soutien concerté en faveur du projet artistique et culturel de l'ONB. En ce sens, ils s'engagent à :

- créer un environnement institutionnel propice à la structuration et au développement de son répertoire sur le territoire,
- mettre en œuvre toutes les conditions de concertation et de bienveillance favorisant la bonne réalisation des objectifs de la présente convention, tel que précisés à l'article 3,
- agir en complémentarité et développer une évaluation partagée de leurs actions vis-à-vis de la structure,
- tendre à réduire les délais de versement des subventions, de manière à éviter à la structure de supporter des frais bancaires.

- Accompagner l'ONB dans l'expression des besoins nécessaires à la mise en œuvre du projet artistique dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissement, tel que précisé en annexe 6 du présent document.

Article 5.2 - Objectifs et modalités d'intervention

Dans le cadre de la présente convention, chacun des partenaires financiers confirme à la Présidence de la régie personnalisée le montant prévisionnel de la subvention qu'il attribue à l'ONB au début de l'exercice de référence.

Les subventions annuelles de chacun des partenaires financiers seront créditées au compte auprès du Trésor de la régie personnalisée selon les procédures comptables en vigueur sur présentation d'un dossier de demande de subvention comportant l'ensemble des pièces réglementaires, notamment le programme artistique ainsi que le budget primitif de l'exercice en cours et le compte administratif approuvés de l'exercice précédent.

La réalisation des objectifs est liée au respect du plan de financement.

La détermination et les modalités des versements des contributions financières des parties à la structure pour la réalisation de son projet artistique sont fixées par arrêté ou convention entre la structure et chacune des parties.

Il est précisé qu'au titre du règlement (UE) de la commission du 17 juin 2014 visé, les partenaires publics contribuent financièrement au projet visé au paragraphe « objet » de la présente convention.

La contribution des partenaires publics est une aide au fonctionnement et prendra la forme d'une subvention. Les partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe. »

Le versement de la subvention de la Ville de Bordeaux sera effectué selon un échéancier mensuel.

Le montant de la subvention fera l'objet d'une décision annuelle d'attribution par la Commission permanente du Conseil régional, fondée sur le respect du principe d'annualité budgétaire, en cohérence avec le cadrage budgétaire défini par la collectivité, pour chaque année comprise dans la convention pluriannuelle. Un acte administratif financier annuel (arrêté ou convention) définira les modalités de versement.

Il est précisé que pour l'Etat, pour l'année 2024, la subvention a fait l'objet d'un arrêté ; il en sera de même pour les années suivantes d'exécution de la présente convention, dans le respect du principe d'annualité budgétaire et de l'ouverture des crédits correspondants,

Article 5.2.1 - Attendus de l'État

Au titre des labels définis par les textes susvisés, le projet de l'ONB intègre les missions et priorités nationales inscrites dans l'arrêté fixant le cahier des missions et des charges relatives aux labels Opéra national et Orchestre national en région.

Dans le cadre du projet « Opéra citoyen », une attention particulière sera portée :

- à l'ouverture à de nouveaux publics, via notamment des stratégies de diffusion et d'actions culturelles adaptées
- à l'engagement professionnel de l'ONB : via sa politique d'accueil d'artistes en résidence dans l'acceptation de la circulaire MC du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et

d'équipes artistiques; via sa politique d'insertion professionnelle en faveur des jeunes artistes.

- à l'intégration des attendus de la démarche « Mieux produire, mieux diffuser » dans toutes ses dimensions, et en particulier en matière de développement des coopérations avec des structures de création et de diffusion, tant au niveau local que national ou international.

Pour mémoire, au titre de l'année 2024, le montant total des subventions s'établit à ce jour à 4 908 000 euros (quatre millions neuf cent huit mille euros) répartis comme suit :

- 4 673 000 euros sur le BOP 131 au titre de l'activité de création, production, diffusion,
- 65 000 euros exceptionnels sur le BOP 131, accordés dans le cadre du plan Mieux Produire Mieux Diffuser, et fléchés en coproduction,
- 170 000 euros sur le BOP 361 au titre de l'action culturelle et territoriale.

Sous réserve du principe d'annualité budgétaire et de disponibilité des crédits et après avoir constaté annuellement le respect des engagements rappelés dans la présente convention, eux même adossés au cahier des charges des Orchestres Nationaux en Région et Opéra Nationaux en Région, l'engagement de l'Etat pourra, sur la durée de la convention, être conduit sur la base du montant de l'année de référence, hors dispositifs exceptionnels.

Article 5.2.2 - Attendus de la Région Nouvelle-Aquitaine

La Région porte une attention particulière aux engagements de « L'Opéra National de Bordeaux » dans les domaines suivants :

- Le soutien aux équipes artistiques installées sur le territoire régional, notamment à travers l'accueil en résidence rémunérée et la coproduction ;
- La prise en compte, dans le cadre de la diffusion et de l'action culturelle, des publics prioritaires aux yeux de la Région (lycéens, apprentis, étudiants, jeunes des missions locales et en formation professionnelle...) avec un développement des actions menées à l'attention du public issu des départements hors du département d'implantation de l'Opéra;
- L'établissement de coopérations fortes avec les autres structures de création et de diffusion du spectacle vivant : labels nationaux et appellations d'Etat (tels les Opéras Nationaux, Scènes nationales, Centres Chorégraphiques Nationaux, Centres de Développement Chorégraphique, Scènes Conventionnées d'Intérêt National...), et scènes de territoires maillant la Région, en lien, entre autres, avec l'OARA ;
- Le développement de ces partenariats tant à l'échelle de la Métropole bordelaise que régionale ;
- La prise en compte, au sens des Droits Culturels, de l'ensemble des personnes en veillant à la mise en œuvre d'actions inclusives ;

- La prise en compte des enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture, notamment du point de vue de l'accès à l'emploi, du salariat et de la parité des moyens de production ;

Article 5.2.3 - Attendus de la Ville de Bordeaux

La Ville de Bordeaux est particulièrement vigilante aux actions et stratégies mises en place par La Régie personnalisée de l'Opéra National de Bordeaux, acteur majeur et structurant du paysage culturel bordelais, au regard des principaux champs de l'action culturelle municipale précisés dans la feuille de route culture de la mandature 2020-2026 ;

- En matière de transition écologique et sociale : dans une dynamique solidaire, responsable et inclusive, l'Opéra National de Bordeaux veillera, entre autres, à ce que toutes ses actions prennent en compte le réemploi des matériaux, la maîtrise des ressources naturelles et énergétiques dans une optique de durabilité. En matière de transition sociale, il s'agit notamment de tendre vers la parité entre les femmes et les hommes dans les organisations, la gouvernance, les publics accompagnés et dans les programmations, de veiller à l'inclusivité de tous les publics ;
- Relativement aux droits culturels des personnes : l'Opéra veillera à garantir à toutes et à tous le droit de participer à la vie culturelle et facilitera la rencontre entre les forces artistiques, les œuvres et les habitants ;
- Au regard de la place essentielle accordée aux programmes d'éducation artistique et culturelle (la Ville de Bordeaux est labellisée « 100% Education artistique et culturelle ») ainsi qu'aux autres formes de transmission. L'Opéra National de Bordeaux portera une attention particulière aux personnes en situation de fragilité sociale ou économique, aux personnes en situation de handicap ;
- En matière de développement d'une offre artistique exigeante hors les murs et en espace public dans tous les quartiers de Bordeaux, afin de contribuer à une meilleure répartition des propositions artistiques sur tout le territoire ;
- Au regard de la contribution de l'Opéra à la création artistique, à l'accompagnement à l'émergence de jeunes artistes et à la diffusion d'œuvres contribuant à la transversalité des champs artistiques ;
- La valorisation des pratiques amateurs par la participation des forces artistiques de l'Opéra à l'encadrement de projets participatifs ;
- La mise en place de partenariats originaux et innovants (visant la co-construction de projets culturels, la mutualisation des compétences et des coopérations durables) avec les lieux de référence, les institutions culturelles de la Ville, le tissu associatif, les opérateurs socio-culturels, éducatifs, médicaux, entrepreneuriaux du territoire ;

La Ville de Bordeaux accompagne la transition de l'Opéra vers une institution ressource pour le territoire, permettant la mobilisation de l'ensemble de ses forces qu'elles soient artistiques, techniques ou immobilières.

Pour mémoire, au titre de l'année 2023, le montant total des subventions s'établit à ce jour à **16 816 900 €** (seize millions huit-cent seize mille neuf-cents euros) – fonctionnement dont un montant exceptionnel de 500 000€ au titre de l'augmentation des coûts d'énergie.

Article 5.2.4 - Attendus communs de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Ville de Bordeaux

Au cours de la première année de la convention, la structure doit intégrer les questions écologiques à sa stratégie globale et à son fonctionnement. L'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine et la Ville de Bordeaux attendent que la structure :

- Réalise son auto-diagnostic (cf annexe pour les éléments ressource)
- Définisse des méthodes de travail collaboratives en interne et un référent cadre interne
- Définisse un plan de formation pour la durée de la CPO à raison d'un minimum d'1 journée/ salarié, cadres compris
- Définisse un plan d'action comprenant le choix des items sur lesquels elle travaillera pendant la durée de la CPO parmi les 5 proposés ci-dessous
- Définisse la mise en place d'actions de sensibilisation et de communication vis-à-vis des publics, artistes, prestataires et partenaires

La structure devra choisir au moins trois items à prioriser sur la durée de la CPO parmi les suivants :

- ü La mobilité des publics
- ü Gestion de l'eau et de l'énergie
- ü L'écoconception des projets artistiques et culturels
- ü L'alimentation responsable
- ü Sobriété numérique

D'autres engagements/défis puisés dans les annexes du Conseil régional et de l'Etat pourront également être ajoutés. Une participation active aux démarches des réseaux d'acteurs sectoriels et/ou territoriaux autour des questions de transformation écologique sera également demandée pendant la durée de la CPO. Une annexe sur l'accompagnement proposera des outils pour travailler sur ces 5 items.

Article 6 - Gouvernance de la convention

Comme précisé à l'article 3.2, l'ONB engage une réflexion sur la pertinence de son statut. Si celui-ci venait à changer sa gouvernance en serait modifiée.

Article 6.1 - Conseil d'administration, comité de suivi et comité restreint

Cette convention fait l'objet d'un suivi lors du conseil d'administration composé des représentants des partenaires publics signataires.

Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation de son Président.

Il a notamment pour mission de :

- garantir le respect des engagements de la structure relatifs aux droits culturels des personnes et au développement durable, tels qu'énoncés notamment à l'article 4.2,
- procéder à l'évaluation des actions de la structure, tel que précisé à l'article 6.2 et en annexe 4,
- faire un point d'étape sur les objectifs, dont les orientations stratégiques énoncées à l'article 3.2,
- émettre des avis sur l'ensemble des activités,
- échanger sur les projets à venir,
- veiller à la qualité de la gouvernance et des conditions d'emploi, ainsi qu'à la rigueur de gestion de la structure,
- veiller au respect des engagements prévus à l'article 4 et à l'article 5.
- de statuer sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de

la régie. Un comité de suivi se réunit une fois par an pour l'analyse du résultat des indicateurs.

Un comité restreint est également constitué et se réunit autant que nécessaire pour la bonne mise en œuvre de la présente convention.

En termes de suivi d'exécution budgétaire, un comité restreint se réunira, courant juin/juillet et octobre, lors duquel lui seront transmis la synthèse analytique dépenses/recettes du budget actualisé. Lors du comité restreint d'octobre, un point d'information sera également dédié aux prévisions d'atterrissage budgétaire. Les perspectives de financement pluriannuelles feront pour leur part l'objet d'un suivi régulier dans le cadre des différentes réunions du comité restreint.

Article 6.2 - Méthodologie de suivi et d'évaluation

Article 6.2.1 - Évaluation annuelle

L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel décrit à l'article 3 et à l'annexe 1, notamment au regard de sa conformité vis-à-vis du cahier des charges des labels Opéra national en région et Orchestre national en région et de sa contribution

Convention pluriannuelle d'objectifs 2024 -
2027 Opéra national de Bordeaux

au développement de la médiation et des droits culturels des personnes.

L'évaluation a lieu au minimum une fois par an dans le cadre d'un comité de suivi qui réunit l'ensemble des partenaires publics à raison de 3 personnes maximum par partenaire, la direction de l'ONB, des représentants des salariés et un maximum de trois personnes qualifiées extérieures.

Les membres du comité de suivi procèdent à une évaluation de la réalisation du projet sur un plan quantitatif comme qualitatif, à partir d'une auto-évaluation réalisée par l'ONB.

Les indicateurs, définis par les parties et présentés à l'annexe 4, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention.

Les résultats de cette évaluation intermédiaire peuvent amener à aménager certaines clauses de la convention et à la conclusion d'un avenant, tel que défini à l'article 6.4.

Article 6.2.2 - Évaluation en fin de convention

De préférence un an, et au plus tard six mois, avant l'expiration de la présente convention, l'ONB présente au Conseil d'administration une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel décrit à l'article 3 et à l'annexe 1. Celle-ci s'appuie notamment sur les indicateurs prévus à l'annexe 3, et prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs.

Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

Ces deux documents sont remis au Ministre chargé de la Culture (Direction générale de la création artistique), à la Préfecture de région (Direction régionale des affaires culturelles) et aux autres partenaires publics signataires.

À l'issue de cette procédure, les partenaires publics signataires décident de demander ou non à la structure de leur proposer un nouveau projet artistique et culturel pluriannuel susceptible de faire l'objet d'un nouveau conventionnement.

Cette décision doit lui être notifiée formellement dans le cadre d'une réunion du Conseil d'administration prévu à l'article 6.1.

Ce nouveau projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à la structure, actualise les objectifs maintenus de la précédente convention et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

Article 6.3 - Contrôle

L'ONB s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par les partenaires publics signataires de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables.

En cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention, la structure s'engage à en informer les partenaires publics signataires dans les plus brefs délais.

Article 6.4 - Avenant

La présente Convention ne peut être modifiée que par avenant signé par l'ensemble des

partenaires publics signataires et l'ONB. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée formellement dans le cadre d'un Comité d'administration, en précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences

qu'elle emporte. L'avenant est ensuite soumis aux instances compétentes respectives des signataires pour approbation et autorisation de la signer.

Article 6.5 - Renouvellement

Sous réserve des résultats de l'évaluation prévue à l'article 6.2 et d'une réflexion conjointe de l'ensemble des parties soussignées sur le contenu du nouveau projet artistique et culturel proposé par l'ONB, une nouvelle convention pourra être soumise aux instances compétentes respectives pour approbation et autorisation d'un second mandat.

Article 6.6 - Sanctions

En cas de retard dans l'exécution, de non-exécution ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit des partenaires signataires, ceux-ci peuvent exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de sa subvention, après examen des justificatifs présentés par l'ONB et avoir entendu préalablement ses représentants.

Tout refus de communication des éléments de l'évaluation prévue à l'article 6.2 peut entraîner la suppression de l'aide des partenaires publics signataires. Ceux-ci doivent, par lettre recommandée avec accusé de réception, en informer la structure.

Par ailleurs, en cas de non-respect, au moment de l'évaluation prévue à l'article 6.2.2, des engagements du plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le spectacle vivant, la structure sera destinataire d'un courrier de mise en demeure de se conformer à ses engagements, point de départ de la phase d'accompagnement qui s'ouvrira alors pour aider la structure dans sa mise en conformité. L'obtention de nouvelles aides ne pourra intervenir qu'après mise en conformité de la structure.

Article 6.7 - Résiliation, litiges et recours

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de litige survenant dans l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable, par le biais notamment de la mobilisation du Conseil d'administration prévu à l'article 6.1. À défaut d'accord, et seulement après épuisement des voies amiables de règlement, le préjudice sera porté devant le tribunal compétent.

En cas de recours, la décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut être saisie par courrier ou, le cas échéant, par l'application "Télérecours citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr

La convention est également résiliée en cas de cessation d'activités, de dissolution, ou de jugement de liquidation judiciaire passée en force de chose jugée, de la structure.

Article 7 - Annexes

Les annexes ci-dessous font partie intégrante de la présente convention :

- annexe 1 : Projet artistique et culturel comprenant le projet d'établissement, le tableau des effectifs et l'organigramme,
- annexe 2 : le plan de financement 2024 qui servira d'année de référence pour toute la période de la convention
- annexe 3 : Indicateurs de l'évaluation,
- annexe 4 : Présentation de la démarche Responsabilité sociétale des organisations de l'ONB et plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels.
- annexe 5 : Avenant de prolongation 2024 à la convention de mise à disposition de biens et services avec la Ville de Bordeaux et la Métropole *(la prochaine convention, en cours de rédaction sera annexée ultérieurement, une fois finalisée)*
- annexe 6 : Schéma directeur des travaux *(ce document sera annexé ultérieurement, une fois réalisé)*
- annexe 7 : Convention de coopération territoriale avec l'opéra de Limoges
- annexe 8 : convention de résidence artistique avec Pygmalion
- annexe 9 : Convention relative aux actions d'éducation artistique et culturelle et de médiation entre l'Opéra et le rectorat de l'Académie de Bordeaux

Fait à Bordeaux en [nombre] exemplaires, le [date]

Pour l'État Monsieur Etienne Guyot Préfet de Nouvelle-Aquitaine	
Pour la Région Nouvelle-Aquitaine Monsieur Alain Rousset Président	
Pour la Ville de Bordeaux Monsieur Pierre HURMIC Maire	
Pour l'Opéra national de Bordeaux Monsieur Dimitri BOUTLEUX Président	



**Opéra National
de Bordeaux**

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

UN OPÉRA CITOYEN

Emmanuel Hondré
Directeur Général

Sommaire

I. Un projet artistique d'ouverture et de rassemblement	p. 4
A. Un nouvel élan pour les forces artistiques permanentes	p. 4
1. Synergies internes et diversité	p. 5
2. Nomination d'un directeur musical F/H	p. 6
3. Aller plus loin pour être plus proche	p. 7
4. Donner de la voix	p. 8
B. De nouveaux projets pour un opéra plus ouvert	p. 9
1. Inclure par la musique et par la danse	p. 9
2. Associer des artistes en résidence	p. 9
3. Diversifier les formats	p. 10
4. Se mobiliser ensemble	p. 13
C. Le festival permanent	p. 13
II. Projet culturel et environnement social	p. 15
Une transition vers une démarche solidaire de respect mutuel et d'ouverture	p. 15
A. Priorité à l'Education Artistique et Culturelle	
1. Parcours EAC	p. 16
2. Orchestres DEMOS	p. 17
B. Quartiers et accessibilité	
1. Projets partagés et spectacles de restitution avec les quartiers	p. 18
2. Accessibilité	p. 18
C. Médiation avec les publics adultes	
1. Médiations sous diverses formes	p. 19
2. Série <i>Grandes conférences et rencontres avec les artistes</i>	p. 19
3. Ateliers pour le public	p. 20
4. Side by side	p. 20
5. Inclusion et actions solidaires	p. 21
D. Ressources, savoir-faire et formations	
1. Projet d'ateliers de fabrication partagés	p. 22
2. Projets de formation et de transmission : l'emploi culturel	p. 23
3. L'Académie de l'Opéra	p. 24
III. Nouvelles orientations structurelles et fonctionnelles	p. 25
A. Gouvernance et transversalité	p. 25
B. L'ouverture aux nouveaux publics	p. 25
C. Une communication ouverte et numérique	p. 26
D. Accélérer la transition écologique et sociale de l'activité	p. 26
E. Pour une transition vers l'obtention des labels de référence	p. 28
F. Une nouvelle relation avec nos Mécènes et Partenaires	p. 29
G. Schéma directeur des travaux (2022-2028)	p. 29
H. Vers un opéra métropolitain	p. 30
Conclusion	p. 30

Depuis plusieurs années, les grandes maisons d'opéra ont pour la plupart opéré un tournant dans leur histoire pour leur permettre de préserver l'exigence artistique sans pour autant rester éloignées des principaux enjeux de notre société. C'est ainsi qu'un nouveau sentiment de citoyenneté est venu dialoguer avec les enjeux habituellement associés au monde artistique : pour inciter les artistes et les organisateurs de la vie musicale à s'ouvrir pleinement au monde qui les entoure, dans toute sa diversité ; et pour permettre aux citoyens de reconnaître ce que la musique, comme la culture en général, peut apporter au monde pour le changer.

Face à ce moment de prise de conscience, certaines maisons d'opéra ont choisi le repli, préférant opposer l'exigence artistique à l'évolution que demandent nos structures sociales. D'autres au contraire ont servi de modèle en devenant des lieux d'ouverture, de débat, de rassemblement large, permettant même à la musique classique de dialoguer avec toutes les formes de culture grâce à un travail constant de création et de coopération avec les structures locales (écoles, universités, conservatoires, théâtres, centres de culture, musées, bibliothèques, centres sociaux, entreprises, associations, organisations humanitaires...). C'est ainsi que de nouveaux publics sont venus s'ajouter à ceux qui existaient et qui risquaient de diminuer.

Un tel projet ne peut se mener seul. Il est même par essence collectif. Il s'agit donc de dessiner un horizon qui puisse donner une place à chacun, en respectant ses droits et ses identités, tout en ayant la fierté de défendre des missions sociales, éducatives et progressistes, tout autant qu'un niveau d'exigence artistique.

Il est enfin important de rappeler que la mise en œuvre de ce projet d'établissement est en partie conditionnée par les moyens financiers disponibles. Ce projet pourra, le cas échéant, être amendé ou allégé en cours de mandat, en fonction des évolutions décidées au regard des audits financiers de 2023, de l'audit organisationnel devant se dérouler en parallèle et des études des publics les plus récentes.

I. Un projet artistique d'ouverture et de rassemblement

L'Opéra National de Bordeaux s'inscrit dans une politique générale de soutien à la création et de diffusion artistique, de transmission, d'insertion, de cohésion sociale et de développement touristique et économique. Sa mission consiste à établir une action locale en synergie avec de nombreux partenaires, tout en rayonnant sur le plan national et international. Il s'agit donc de mettre en place un projet d'établissement qui combine excellence et ouverture, sans les opposer mais au contraire en les renforçant mutuellement par une réorientation de ses diverses actions. Cet opéra doit en ce sens devenir l'opéra de tous, plus partagé, ouvert sur la ville et sur les pratiques amateurs, donnant de lui-même l'image d'une institution respectueuse et accessible.

Pour étendre et varier le profil de public, il est essentiel de faire dialoguer la musique classique avec les différents genres de musique qui composent la vie culturelle dans son ensemble (jazz, musiques traditionnelles, électro, pop, chanson, improvisation). Les frontières entre musique savante et musique populaire sont en fait à prendre avec beaucoup de précautions et méritent d'être constamment reconsidérées : leur lecture doit trop à une appartenance de classe, faisant naître une hiérarchie entre une « haute culture » (liée à l'écrit, à un niveau d'éducation académique et inscrite dans l'histoire officielle, peu concernée par la parité et la diversité) et une « culture populaire » (souvent privée d'écrit, censée être le signe distinctif des classes moins éduquées, absente de l'histoire officielle et variablement sensible aux enjeux de parité et de diversité). C'est en admettant d'abord qu'il existe une musique classique « populaire » et des musiques actuelles « savantes » qu'il est possible de lutter contre ces stéréotypes ; puis en faisant dialoguer dans la programmation des genres de musique différents pour redonner à chaque genre une chance d'exister face à l'autre, tout comme la culture de chaque citoyen mérite d'être respectée et considérée à côté de celle des autres.

Plusieurs axes programmatiques permettent à la musique de faire sens au public non familier de l'univers musical :

- projets interdisciplinaires (danse, photo, poésie, théâtre, cirque, street artists, cinéma...);
- démarche thématique qui permet de réunir différents types de programmes ou d'actions autour de sujets importants pour notre temps sur lesquels chacun peut avoir une opinion ;
- varier les modes de contact avec la musique (écouter, pratiquer, voir, comprendre, s'amuser).

Ces propositions doivent enfin s'inscrire dans le respect du cahier des charges lié au statut d'Opéra National en Région et d'Orchestre National en Région.

A. Un nouvel élan pour les forces artistiques permanentes

Au cœur du projet artistique et social, les forces artistiques permanentes (Orchestre, Chœur, Ballet) ont la responsabilité d'incarner en premier lieu cette mission d'ouverture et ce sentiment de responsabilité collective. Chaque membre de la communauté doit pouvoir trouver sa place au sein du groupe, en fonction de sa propre

histoire et de sa propre culture, pour contribuer à un projet collectif dont les citoyens dans leur ensemble doivent percevoir les lignes et les énergies.

1. Synergies internes et diversité

Le principe de « diversité des activités » permet aux artistes des forces musicales de trouver un meilleur équilibre dans leur vie artistique. Dans beaucoup d'orchestres, de chœurs ou de ballets aujourd'hui, la pluralité des formes d'activité apporte d'une part un renouvellement personnel de certains artistes parfois lassés de l'uniformité de leur mission ou qui ont besoin d'exprimer plusieurs facettes de leur talent ; et d'autre part contribue à varier les formats de travail, ce qui multiplie les moyens de création et de diffusion.

Aujourd'hui, la plupart des formations modernes permanentes ont ainsi assumé que, pour l'intérêt de l'artiste mais aussi du citoyen qui côtoie l'artiste, l'activité d'un artiste permanent peut combiner :

- interprétation en *tutti* (orchestre symphonique, grand chœur, ballet) ;
- interprétation en sous-groupes (musique de chambre, ensembles vocaux ou instrumentaux, solos) ;
- travail sur la création d'œuvres nouvelles (souvent pluridisciplinaires, ateliers de création vocale et chorégraphique) ;
- transmission (en lien avec les jeunes, les amateurs et les nouveaux publics) ;
- médiation (pour formuler le propos des projets artistiques et engager des débats de société en lien avec l'art) ;
- orchestres à vocation sociale (pour établir un socle plus ouvert de la pratique orchestrale, comme par exemple dans le projet national Demos).

Les équipes d'encadrement des artistes, les ateliers de fabrication et les équipes techniques doivent aussi percevoir un changement profond dans la manière de travailler et de programmer les activités, c'est-à-dire développer une forme de flexibilité et de créativité qui va diversifier les missions de chacun en s'appuyant sur le principe que les artistes ont plusieurs talents, plusieurs richesses. C'est donc aussi à l'équipe administrative d'évoluer pour mettre en œuvre une activité plurielle pour des artistes complets et plus ouverts sur le monde qui les entoure, sans pour autant remettre en cause leur désir d'excellence. Et c'est à l'inverse aussi aux artistes permanents de s'ouvrir aux richesses artistiques qui peuvent exister dans les équipes administratives et techniques, ainsi que dans les ateliers de fabrication. Dans une **chaîne de métiers et de compétences**, chacun apporte une contribution à une réalisation artistique globale, et c'est ce sentiment qui permet au projet collectif de se solidifier, de prendre du sens pour la société et de rayonner.

Si le processus se déroule harmonieusement, avec des efforts consentis de tous les côtés pour comprendre les enjeux globaux, l'ensemble de l'équipe travaille collégalement sur la **redéfinition de l'identité de l'Opéra de Bordeaux**, dans toute sa diversité, mais aussi au sujet du message adressé aux concitoyens ou au milieu musical national.

En quoi est unique l'Opéra de Bordeaux ? Cette question centrale permet à tous de redonner une fierté liée au sentiment d'appartenance à une communauté artistique, mais

aussi d'accentuer le rôle exemplaire qu'une communauté artistique peut avoir au sein d'une communauté plus large. En somme, un opéra peut « mettre en scène » la citoyenneté, traduisant par sa vision horizontale et globale les ambitions d'une société toute entière qui cherche à solidifier ses fondamentaux et son socle de valeurs. L'enjeu est de taille car il n'est pas aisé, vu l'ensemble des contraintes, d'arriver à ce résultat exemplaire. Mais les efforts pour y arriver sont un vecteur particulièrement fort pour pouvoir montrer que, même dans un monde qui met d'habitude en avant ses valeurs d'excellence et de concentration, il n'est pas impossible d'articuler la concentration et l'ouverture, dans un sentiment de responsabilité commune.

2. Nomination d'un directeur musical F/H

Le processus de nomination d'un nouveau directeur musical ou d'une nouvelle directrice musicale est un processus à la fois délicat et essentiel pour le dynamisme artistique des forces musicales, mais aussi pour le message adressé aux citoyens pour comprendre la vision incarnée et défendue par l'institution dans son ensemble. C'est en effet un rôle d'ambassadeur que remplit la fonction de directeur musical.

La recherche de cette personnalité s'accompagne d'une réflexion sur les fonctions mêmes attachées à la direction musicale. Aucun scénario n'est à exclure, tenant compte des configurations que certains orchestres ont adoptées dans le monde. La période de prospection et de recrutement permet en outre de diversifier le profil des chefs habituellement invités, notamment en rééquilibrant l'équilibre des genres liés à cette fonction.

La réflexion portée sur ces différents modèles d'organisation permet d'une part de soutenir les efforts faits depuis plusieurs années pour permettre aux femmes cheffes d'orchestre de trouver une place dans une profession historiquement très inégalitaire et stéréotypée.

L'évolution récente de la fonction de direction musicale permet d'ouvrir considérablement l'approche des répertoires et des projets, en sortant des lignes conventionnelles pour mieux approfondir l'interprétation historiquement informée, le partage entre lyrique et symphonique, le répertoire de création, les nouveaux formats de concert, les concerts participatifs, les projets sociaux et éducatifs...

Pour aboutir à une décision profitable à tous, le choix de la nomination de la direction musicale doit se nourrir d'un processus partagé qui prenne en compte une multiplicité de critères (consultation de la commission d'orchestre, analyse des votes de l'orchestre dans son entier, création d'une commission avec des représentants de l'Orchestre désignés par la Direction générale), de manière à prendre un compte une série de critères large (répertoires, proportion entre le lyrique, le ballet et le symphonique, tournées, enregistrements, capacité de travailler avec les mécènes, adhésion au projet général...).

En complément de la recherche d'une personnalité occupant la fonction de direction musicale, il est important d'agir pour l'égalité des chances et d'associer chaque année un assistant dont le profil serait différent d'une année sur l'autre, profitant notamment des efforts faits pour l'émergence d'une nouvelle génération de chef.fes dans

les récents concours qui défendent l'accès aux postes à responsabilité des femmes (principalement La Maestra en France et Taki Alsop aux USA).

3. Aller plus loin pour être plus proche

L'Opéra de Bordeaux est une maison réunissant de multiples ressources artistiques. Elle a vocation à **rayonner sur l'ensemble du territoire** : quartiers de Bordeaux, Métropole, département, région, État, international. Et c'est la diversité des projets mis en œuvre qui pourra répondre à ces différentes exigences et niveaux de déploiement. Il convient, en résumé, de trouver les solutions pour que l'opéra aille plus loin pour être plus proche.

Le rayonnement se répartit entre des actions de diffusion et de création, et des actions éducatives, culturelles et sociales.

En matière d'action territoriale, la présence des artistes de l'Opéra mérite d'être repensée et développée pour **dépasser la simple notion diffusion**, dans le sens où une représentation (concert ou spectacle) ne permet pas de construire une relation réelle et approfondie avec un partenaire. C'est au contraire en combinant au concert une ou plusieurs autres actions complémentaires (enseignement, master-classes, rencontres, conférences, ateliers, musique de chambre, performances...) que la relation peut véritablement s'établir et prendre tout son sens. C'est une démarche « sur-mesure » qui, dans le court-terme, implique plus de créativité dans les échanges, mais qui dans le long-terme permet de structurer une relation entre deux entités institutionnelles.

Les **partenariats de création et de diffusion** ont une place naturelle à occuper dans le réseau municipal et métropolitain. Il s'agit d'une part de mettre en place des collaborations avec les équipements culturels de la Ville qui bénéficient, comme l'Opéra, d'un label national : Théâtre National Bordeaux Aquitaine et La Manufacture (CDNC). Les structures locales (Ville et Métropole) qui n'ont pas encore de partenariat avec l'Opéra et qui, après consultation, sont désireuses de les mettre en place sont les suivantes : Université Bordeaux Montaigne, CAPC, Musée d'Aquitaine, Musée Mer Marine, Théâtre des Quatre Saisons (Gradignan), Le Rocher de Palmer (Cenon), Espace Darwin, Bassins de lumière, cinéma Utopia, ensemble de création Proxima Centauri... Ces conventions annuelles permettent de structurer les relations et de travailler sur la diffusion de formes aux effectifs légers (musique de chambre, création, jeunes chorégraphes du ballet, géométrie variable du Chœur).

Sur le plan régional, plusieurs partenaires existent déjà. Il faut en premier lieu mentionner **l'Opéra de Limoges** avec lequel une convention existe (donnant lieu notamment à une production par an). Cette convention a vocation à être prolongée et étendue pour développer les axes stratégiques de partage de projet (coproductions, échanges d'artistes, formation et insertion professionnelle, mutualisation des ressources produites par les ateliers, échange d'expertise et d'expérience).

D'autres partenariats menés en région méritent d'être soutenus et développés. Une série de conventions avec les lieux partenaires permettent de construire des échanges structurés dans la durée (Poitiers, Pau, La Rochelle, Marmande, Arcachon, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz...). Ces échanges doivent se construire en tenant compte des

spécificités des forces artistiques de la région Nouvelle-Aquitaine, en prenant en compte les forces artistiques voisines (orchestres, compagnies de danse, chœurs, ensembles de musique contemporaine).

Sur le plan national, le réseau de la Réunion des Opéras de France offre les perspectives naturelles pour développer des **coproductions**, avec en particulier les lieux qui partagent des convictions esthétiques et éthiques : Grand Théâtre de Caen, Opéra de Lille, Opéra National de Lyon, Opéra National de Montpellier, Opéra-Comique de Paris, Théâtre des Champs-Élysées de Paris, Opéra National de Lorraine, Grand Théâtre de Rouen, Opéra National du Rhin, Opéra National de Toulouse. C'est avec ces opéras que des commandes de nouvelles productions scéniques, d'opéra pour le jeune public ou d'opéras participatifs peuvent avoir lieu.

4. Donner de la voix

Dirigés par Salvatore Caputo, les artistes du Chœur de l'Opéra de Bordeaux disposent d'une souplesse et d'une variété d'actions possibles qui en font un acteur déterminant de l'ouverture et du rayonnement de cette institution. Le chœur est en premier lieu associé aux productions d'opéras et d'oratorios, mais il peut aussi facilement se produire sans orchestre dans différents lieux, avec différents formats de concerts ou d'actions ouvertes à tous. Une ou plusieurs fois par an, il peut s'associer et encadrer des **programmes « grands formats »** avec des chœurs amateurs de la Métropole et de la région (chœurs déjà constitués, chœurs incluant des membres du public préparés par des ateliers, maîtrises d'enfants, chœurs de l'Éducation Nationale, chœurs d'entreprises...). Parfois présentés sous le titre *Tutti* par Paul Daniel (pour chanter des grands chefs-d'œuvre comme *l'Hymne à la joie* de Beethoven, le *Requiem* de Verdi ou le *Requiem* de Mozart), ces grands **concerts populaires** permettent à un nouveau public de travailler en profondeur avec les équipes de l'Opéra. Ces concerts permettent également d'encourager et de mettre sur scène les **chanteurs amateurs** de toutes catégories, encadrés par des professionnels, de manière à montrer que la musique (et pas seulement la musique classique) est présente dans toutes les composantes de la société, et que ces musiciens amateurs méritent plus de reconnaissance de la part du milieu professionnel. Ces concerts peuvent être diffusés en plein air sur grand écran dans différents lieux emblématiques de la ville (façade Opéra, quais, places).

Il serait également souhaitable de créer un chœur de la Ville de Bordeaux constitué de membres du personnel municipal qui souhaiteraient découvrir la musique, même sans en avoir fait précédemment. Dans ce chœur pourraient également s'inscrire les membres du personnel de l'Opéra de Bordeaux (personnel administratif, technique, ateliers, etc), ce qui renforce la cohésion d'équipe générale.

Le Chœur de Bordeaux peut également s'appuyer sur certains de ses membres pour créer et encadrer ce que quelques opéras ont appelé une « **maîtrise populaire** », c'est-à-dire un groupe d'enfants aux profils variés qui apprennent la musique en situation, étant associés aux différents formats des productions d'opéra ou de concert. Il existe actuellement un projet à l'étude de création d'un chœur d'enfants de l'Opéra qui, s'il inclut comme Demos une dimension sociale et s'il est en lien avec les structures de l'Éducation Nationale, serait un formidable projet socio-éducatif.

Enfin, la nomination d'Alexis Duffaure comme assistant de S. Caputo permet de développer encore les liens possibles avec d'autres structures pour le travail sur la voix : soit avec les chœurs amateurs d'adultes (Chœur Polyphonia, Chœur Arpège, Chœur du CRR, Chœur op. 33, Chœur Mélusine...), soit avec des chœurs d'enfants (en particulier le Chœur Voyageur et Les Petits Chanteurs de Bordeaux). Dans un grand week-end amateurs, ces chœurs peuvent chaque année collaborer pour des projets communs, coordonnés par l'Opéra.

B. De nouveaux projets pour un opéra plus ouvert

1. Inclure par la musique et par la danse

Plusieurs fois dans la saison, des projets associent les artistes professionnels à des musiciens amateurs de tous horizons, dans des lieux qui traduisent symboliquement l'ouverture de l'Opéra sur la cité.

Les quelques exemples présentés ici associent des professionnels et des amateurs aux profils à chaque fois très différents qui travaillent entre 6 et 8 mois ensemble pour réaliser ces projets. Ces derniers sont soit des créations, soit des reprises adaptées aux forces locales et aux souhaits des partenaires de l'Opéra : *Let's Dance* (29 avril 2023, qui invite une foule à danser sur le Miroir d'eau grâce à l'énergie des danseurs de l'Opéra, du Conservatoire National de Région et du Pole d'Enseignement Supérieur de Musique et de et de Danse de Bordeaux) ; le projet *Echo-Bois* donné chaque année, qui associe des musiciens de l'ONBA à des amateurs et de futurs professionnels, sous forme de concerts, de master-classes ; les concerts participatifs du Chœur de l'Opéra, qui invitent le public amateur ou les chœurs amateurs constitués à se joindre aux forces professionnelles pour des programmes composés du grand répertoire. En intérieur ou en extérieur, plusieurs exemples de performances peuvent également associer **danseurs professionnels et amateurs** (associations, public intergénérationnel préparé ou non en ateliers).

2. Associer des artistes en résidence

Il est désormais indispensable de fixer pendant une période longue des artistes d'importance qui d'habitude se produisent en tournée : eux-mêmes sont parfois demandeurs d'un temps long permettant d'associer représentations, récital et musique de chambre avec les membres de l'orchestre, transmission et actions sociales établies en partenariat avec des structures locales. Si certains grands artistes sont rétifs à ce désir d'un temps plus lent, d'autres au contraire manifestent le vif désir de réduire les effets néfastes de la mondialisation musicale.

Parmi les artistes qui se sont fait connaître pour **adopter de nouveaux réflexes de carrière internationale** et qui partagent le désir d'être en résidence ou en projet réguliers, citons la pianiste Maria-Joao Pires (projets de résidence associant académie et concerts), la pianiste Martha Argerich (programmes de musique de chambre à géométrie variable associés aux concerts symphoniques), la chanteuse Natalie Dessay (projets interdisciplinaires, programmes associant différents artistes, transmission), le compositeur Philippe Manoury (pour ses prises de position en faveur de l'engagement des artistes contre le drame des réfugiés), le pianiste Alexandre Tharaud (pour ses projets

associant le répertoire classique à la chanson, au jazz et aux arts du cirque), la pianiste Khatia Buniatishvili (pour son engagement social pour le partage de la musique classique, notamment pour Démos), la cheffe d'orchestre Marin Alsop (engagement international pour l'égalité et la diversité dans le domaine de la direction d'orchestre), le compositeur Joe Hisaichi (pour la relation entre musique symphonique, films de Miyazaki des Studios Ghibli et jeux vidéo)...

Porteur de sens pour la société, l'opéra est un miroir de la société, si tant est que l'on choisisse les œuvres qui portent et traduisent cette vision. Le choix des **metteurs en scène** est de ce point de vue capital : il est l'occasion de relier le patrimoine aux grands enjeux de notre monde. Leur profil varié permettra de donner une couleur diversifiée à l'ensemble des productions. Parmi les artistes avec lesquels des projets sont possibles pour Bordeaux, citons : Katie Mitchell, Marie-Eve Signeyrolle, Netiah Jones, Benjamin Lazar, Stéphane Braunschweig, Yoshi Oïda, Emmanuelle Bastet, Valentina Carrasco, Olivier Fredj, Ludovic Lagarde, Clarac et Deloeil, Chloé Dabert, Jean-François Sivadier, Valère Novarina, Stanislas Nordey, Ivo Van Hove, Louise Moaty, Christophe Honoré, Lotte de Beer, Silvia Costa...

Le même principe de résidence permet d'approfondir le travail réalisé avec le ballet de Bordeaux, de diversifier les formes d'actions (concerts, performances, transmission, création) et de construire une relation au moyen ou long terme en fonction de convictions partagées. Citons par exemple les **chorégraphes** suivants, dans des registres très différents : Sol Leon & Paul Lightfoot, Sylvain Groult, Sidi Larbi Cherkaoui, Raphaëlle Delaunay, Sasha Walz, Saburo Teshigawara, Rihoko Sato, Akram Khan, Robin Orlin, Justin Peck, Boris Charmatz, Raphaëlle Boitel, Mehdi Kerdouche, Jérôme Bel, Thierry Thieü Niang, Bintou Dembélé... Il est important aussi de rappeler que les projets de création musicale, lorsqu'ils sont associés à la danse, ont une chance accrue de toucher un public de non initiés à la création, car la dimension pluridisciplinaire rend plus parlante la démarche de création. Beaucoup de musiques jugées trop radicales – et qui sont pourtant des « classiques des XX^e et du XXI^e siècles » – gagnent en accessibilité lorsqu'ils sont associés à un travail chorégraphique ou visuel (Iannis Xenakis, Pierre Henry, Henri Dutilleux, Kaija Saariaho, Pierre Boulez, Luciano Berio, György Ligeti).

Enfin, les partenariats comme celui que le Ballet de l'Opéra de Bordeaux a établi avec l'Opéra National de Paris ou avec le Ballet Preljocaj, sont essentiels à la qualité du travail accompli. Ces partenariats permettent notamment des échanges de danseurs qui dynamisent le travail de la compagnie. Ce type de partenariat permet lui aussi de travailler avec la plus prestigieuse des institutions chorégraphiques pour collaborer sur la résidence d'artistes, planifier un travail technique avec les étoiles, échanger des éléments de production (scénographies, costumes...) et partager des commandes ou programmer des reprises.

3. Diversifier les formats

Le format des productions d'opéra varie désormais pour plusieurs raisons :

- des projets artistiques qui ambitionnent de renouveler les conventions en travaillant sur l'interpénétration théâtre/chant, public/scène, professionnels/amateurs, salle/extérieur ;
- des mises en scène qui cherchent des liens intenses avec les enjeux contemporains ;
- un travail sur le jeu d'acteur qui revient à des pratiques théâtrales plus approfondies ;
- des nouvelles technologies qui complètent les formes conventionnelles en réalité virtuelle ;
- des techniques vocales qui se diversifient ;
- des impératifs de tournée qui nécessitent de s'adapter à des lieux parfois hétérogènes ;
- des chanteurs qui ont besoin d'un temps long pour se sentir comme dans une troupe.

À côté de certaines grandes productions adaptées aux normes nationales ou internationales, les maisons d'opéra aujourd'hui cultivent des **formats légers d'opéra de chambre ou d'opéra studio** qui, sous forme collaborative ou autogérées, libèrent des élans créatifs dans des dimensions plus stimulantes. Les expériences menées à Aix-en-Provence (série *Opéra de-ci de-là*) et à Paris (Troisième Scène puis Académie de l'Opéra National de Paris) ont montré que de petites formes courtes, beaucoup plus abordables que les opéras classiques, peuvent être jouées dans des lieux insolites répartis dans la ville permettant de lier la découverte d'un lieu et d'une œuvre.

La difficulté de faire tourner les **productions d'opéra en région** Nouvelle-Aquitaine est due en partie au fait qu'à part Limoges, les principales villes de région ne disposent pas de fosse d'orchestre. Pour aller au-delà de l'envoi en tournée de formes qui peuvent apparaître parfois comme des « sous-produits » des grands formées d'opéra mise en œuvre au Grand Théâtre, il est intéressant de concevoir des formes légères sur le modèle de la *Tragédie de Carmen* de Peter Brook qui, il y a quelques années, avait fait l'objet d'une tournée de 46 dates, dont 21 en région. Pour concevoir un nouveau projet de cette sorte, il faut associer quelques lieux pour faire collégialement le choix du projet artistique (par exemple Ferme de Villefavard, Coursive de La Rochelle, Abbaye aux Dames de Saintes, TAP de Poitiers, Opéra de Limoges, Théâtre des Quatre Saisons de Gradignan, Scènes nationales de Bayonne et de Périgueux) en vue d'une programmation qui s'appuie sur une résidence de création associant l'OARA à la MECA. Le format scénographique de cette production doit se faire en tenant compte du lieu de diffusion qui disposera des moyens techniques les plus légers.

En complément de ce projet, un souhait commun entre Bordeaux et Poitiers (TAP) pourrait amener à créer un projet partagé par an, en priorité de **danse néo-classique** (William Forsythe, Jiri Kylian, George Balanchine...) ou de danse classique (grand ballet du répertoire). Cet axe Poitiers/Bordeaux pourrait être étendu à Ars Nova pour des projets spécifiques de petit format (avec invitation d'Ars Nova à l'Opéra de Bordeaux pour certains axes thématiques permettant de présenter de nouveaux formats d'opéra de chambre). Cet échange peut être l'objet d'une convention entre le TAP et l'ONB, s'ajoutant au lien conventionnel qui existe actuellement entre Limoges et Bordeaux pour l'opéra.

Par ailleurs, les projets de **musique de chambre** (concerts et spectacles à petit effectif) ont une double vertu : revitaliser le fonctionnement interne de l'orchestre en

sollicitant la créativité des forces artistiques permanentes ; et permettre aux propositions de l'ONBA de s'adapter à tout type de lieux (cinéma, libraires, centres d'animation, centres sociaux, centres culturels, prisons, bibliothèques, EPHAD, hôpitaux, lieux associatifs, plein air...). Pour faire sens, ces concerts doivent être fait « sur mesure », dans l'esprit d'une co-construction, en prenant en compte les attentes de chaque participant (musiciens, public, médiateurs locaux, encadrants...). Ces concerts ne peuvent être à proprement parler « que » des concerts : ils doivent d'inscrire dans une démarche culturelle plus large et faire appel à des musiciens qui sont conscients des enjeux sociaux et culturels. De véritables « séries de musique de chambre » peuvent également voir le jour extra-muros, notamment dans des lieux potentiellement partenaires de l'Opéra, comme l'Hôtel de Saint-Marc, propriété du CHU de Bordeaux, mais dont la vocation pourrait être d'accueillir à l'avenir une série de concerts produits par l'Opéra et faisant intervenir des membres de l'ONBA, des solistes invités et de jeunes artistes locaux à promouvoir et à soutenir (projet à inscrire dans la convention qui lie déjà l'Opéra à cette institution hospitalière propriétaire des murs de l'Opéra).

Il est d'ailleurs souhaitable d'aborder une **démarche interdisciplinaire** (musique, danse, texte, arts visuels) pour multiplier les chances s'établir une relation fructueuse et active entre toutes les personnes impliquées. C'est enfin sur la base d'un volontariat que cette démarche a le plus de sens d'aboutir, car il est contreproductif de forcer les personnes pour tenter de mettre en place ce type d'actions. Le désir de l'expérience, et l'enrichissement personnel qu'apporte cette expérience, sont des notions centrales. Toutes ces formes de musique de chambre doivent pouvoir s'inscrire facilement dans les festivals déjà existants (MAD en octobre, Nov'Art, Samedis de la Halle aux Doutes avec l'ensemble Proxima Centauri, festival Uppercut de l'Ensemble Un...).

Lorsque ces productions s'appuient sur une démarche pluridisciplinaire, des partenariats avec les écoles d'arts appliqués de Bordeaux ou de la région peut permettre de mettre en place des projets favorisant **la formation et l'insertion professionnelle des jeunes générations** : École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (décors en volumétrie, liens lumière/matériaux), Fabrique POLA, Institut Supérieur d'Arts Appliqués de Bordeaux (LISAA), Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux (EBABX), Département de sociologie visuelle de l'Université (étude des images en sociologie, des représentations, perception, espace vécu), E-artsup Bordeaux (arts numériques), ECV Bordeaux (design numérique, animation, game, digital), École internationale de création audiovisuelle et de réalisation (EICAR), Université (master informatique, image, son, vidéo).

Les forces artistiques ainsi que les artistes invités n'ont pas vocation à se produire exclusivement dans les lieux habituels. Le rayonnement de l'institution et son existence même tient à sa capacité à **investir les différents lieux de la cité**, sur le territoire péri-urbain, en ruralité... pour montrer que le spectacle vivant est relié au monde qui l'entoure et sait faire replacer la musique et la danse dans les lieux de vie collective, surtout au moment des fêtes qui rassemblent un très large public : Fête de la musique, Journées du patrimoine, Tous à l'Opéra, Nuit Blanche, participation au projet culturel de la Ville et aux grandes fêtes organisées à Bordeaux ou sur la métropole (Carnaval des deux rives, Fête du vin, week-end de concert en lien avec une des expositions de Bordeaux au Musée des beaux-Arts, au CAPC, au Musée d'Aquitaine...). De la même manière, dans le cadre du contrat de résidence du 16 juin 2019, l'Ensemble Pygmalion partage sa présence

scénique avec les lieux de Bordeaux : Base sous-marine, CAPC, Bourse du travail, CCI, Halle des Chartrons, Darwin, Marché des Douves...

Plusieurs partenaires artistiques locaux ont de leur côté besoin de projets communs avec l'Opéra et manifestent le désir d'établir des collaborations : Ensemble Un (David Chiesa, festival Uppercut), Einstein on the Beach (Yan Beigbeder), Monoquini (Bertrand Grimaud), Compagnie de danse Jeanne Simone (pour la danse en milieu urbain), etc.

4. Se mobiliser ensemble

Pour renouveler le profil des artistes invités et soutenir les démarches de parité et de diversité, il est important de travailler dans différentes directions complémentaires :

- repenser les programmations et les choix artistiques ;
- inscrire cette démarche dans des réseaux et initiatives locales, nationales et internationales qui œuvrent en ce sens (Duke University USA pour la reconnaissance de la diversité des savoirs, Concours et Académie la Maestra pour les cheffes d'orchestre, réseau des conservatoires mobilisés pour le soutien des compositrices dans les lieux de formation en France) ;
- centres de ressources mettant à jour des répertoires et des nouveaux profils d'artistes (par exemple *Demandez à Clara* de Toulon, pour le répertoire des compositrices).

L'inscription dans certains **réseaux** de concertation et de discussion est essentielle pour être en phase avec les évolutions et le partage d'expérience au niveau international : Réunion des Opéras de France, European Network of Opera Academies (ENOA), Opera Europa, Association Française des Orchestres, Rezo MUSA (musiques écrites et improvisées de Nouvelle-Aquitaine), Réseau National des Centres d'Art Vocal, Réseau Grand Luxe, Réseau Européen des Services Éducatifs des maisons d'Opéra (RESEO).

Les réseaux territoriaux donnent enfin un cadre pour permettre une concertation pour monter des projets communs : *Réseau 535* (regroupant les lieux de spectacle vivant en Nouvelle-Aquitaine) et le réseau *Scène ensemble* fondé en 2020 (regroupant Scène nationale Carré-Colonnes, scène conventionnée de Saint-Médard-Blanquefort, le Glob Théâtre, la Manufacture CDCN, l'Opéra National de Bordeaux, le Théâtre des Quatre Saisons et le Théâtre National de Bordeaux en Aquitaine).

C. Le festival permanent

En termes d'équilibres généraux, le nombre habituel des 220 levers de rideau ne nécessite pas d'être changé au vu du modèle économique actuel. Il est néanmoins important de mieux mettre en valeur la partie de la programmation réalisée hors les murs et de la densifier par une variété d'actions construites sur mesure (tournées, partenariats avec les municipalités de la Métropole, ateliers, conférences, concerts...).

Chaque année, 12 productions scéniques peuvent ainsi servir à structurer l'ensemble de la saison :

- 4 grands titres d'opéra (dont un projet Pygmalion tous les 2 ans) ;
- 4 formats créatifs d'opéra (opéra participatif, académie, opéra de chambre, opéra du chœur) ;
- 4 ballets (2 grands projets classiques, 2 grands projets contemporains).

La saison de concerts se structure habituellement en saison symphonique, avec des concerts donnés durant la semaine. Toutefois, pour trouver une synergie avec les spectacles, ces programmes peuvent être reliés aux thèmes des productions lyriques pour former de courts festivals couvrant également le week-end. C'est ainsi qu'avec une communication renforcée, ces 4 ou 5 week-ends thématiques par saison peuvent nourrir l'idée d'un **festival permanent**, et ces propositions permettent de relier la programmation de l'Auditorium et du Grand Théâtre, avec des programmations de musique actuelles ou non classiques.

Ces thèmes de festivals de week-end sont destinés à parler au plus grand nombre, servant à donner à l'Opéra et à l'Orchestre une image connectée à la cité.

À ces moments de festival qui croisent les genres de musique et qui s'ouvrent à des publics plus diversifiés (interdisciplinaires, familles, étudiants) peuvent s'ajouter des événements aux formats plus surprenants :

- un grand week-end Démonos ;
- un grand week-end des pratiques amateurs ;
- un week-end de musique de film ou de musiques en lien avec les arts numériques et l'image ;
- une biennale de la danse (en intérieur et en extérieur) ;
- un week-end de musique répétitives (classiques, électro, trans) sur le modèle du festival *Sound Unbound* du Barbican Centre de Londres sur les sons planants tous styles confondus, hypnotiques, minimalistes, classiques, ancien, jazz, esprit relax et immersif ;
- un week-end associant concerts en plein air et concert *in door* (Forêts, Terre et mer, Planète terre, La Lune...)
- une nuit blanche par an (qui peut servir indirectement de portes ouvertes)
- week-ends sur le dialogue des cultures (Les Orientales, Route de la soie, Migrations, Totems et tabous, Les îles de la Méditerranée...).

C'est donc un « esprit de festival » qui peut venir animer la saison de l'Opéra en donnant, à quatre ou cinq moments clés de l'année, un exemple puissant de rassemblement des forces artistiques et d'ouverture à un large public. Les festivals existant actuellement à Bordeaux (Ciné-notes, Pulsations...) peuvent aussi servir de point de départ pour trouver d'autres synergies, tout comme les fêtes organisées dans la ville. Il s'agit dès lors de dynamiser la programmation artistique pour la placer en correspondance permanente avec une dynamique éducative et culturelle (rencontres, ateliers, parcours EAC, programmes établis avec des partenaires). En activant les liens l'Opéra et ses partenaires, chaque lieu de culture mutualise ses ressources : d'une certaine manière, il s'agit de favoriser des lieux qui deviennent « hybrides », dans le sens où ils s'animent le soir alors qu'ils vivent d'habitude en journée, et ils s'animent en journée alors qu'ils vivent d'habitude en soirée.

II. Projet culturel et environnement social

Une transition vers une démarche solidaire de respect mutuel et d'ouverture

Le projet culturel prend appui sur la concertation, le respect des différences, le temps du dialogue pour pouvoir faire naître des actions qui mettent en œuvre un esprit de liberté et de désir mutuel. C'est à ce prix que les actions menées font sens pour chacun : il n'y a plus ceux qui les portent et ceux qui les reçoivent, mais une réelle démarche de considérer chaque personne comme une ressource : tant les professionnels experts dans leur domaine que les citoyens qui sont eux aussi porteurs d'autres éléments de culture. Il ne s'agit alors pas de gommer la reconnaissance de la compétence en un domaine, mais d'assumer que chacun peut être porteur d'une culture, et qu'elle mérite le respect de l'autre. Sans imposer à l'autre sa culture, mais en construisant une relation qui donne une place à la culture de chacun.

D'une manière générale, en tant qu'institution et que collectif humain, l'Opéra de Bordeaux peut être considéré comme une *ressource* qui peut permettre à chacun de trouver sa place dans un processus d'émancipation, de liberté, de connaissance de soi et d'accompagnement dans le maniement de l'objet artistique. C'est en ce sens que les ateliers, les rencontres, les projets délocalisés et les créations partagées prennent une place centrale dans ces actions, car il s'agit de faire ensemble et d'être fiers d'une expérience menée dans un collectif. En somme, la relation sert d'écrin à l'action. Enfin, les participants à ces actions sont dès lors en désir d'être des « ambassadeurs », tant chez les musiciens que chez les autres participants. Et plus la diversité des profils sera grande (communautaire, générationnelle, quartiers), plus le projet global prendra de force et de consistance.

Le sens de ces actions est double : aller « hors de l'opéra » pour établir le temps de partage, de dialogue, d'écoute et de confiance dans une forme de proximité ; et aller « vers l'opéra » pour que cette institution soit celle de tous. Il mérite aussi d'être considéré comme un chemin : un chemin qui dessine la mise en place d'une démarche et d'un nouvel esprit, sans imposition forcée et brutale. Pour commencer à sentir le succès de cette démarche, il faut dépasser les craintes des musiciens professionnels (qui parfois ne se sentent pas à l'aise avec des actions moins stéréotypées) et les craintes des citoyens (qui ne se sentent pas considérés ou respectés pour ce qu'ils sont dans le contexte ces actions de partage social).

Les lieux d'action doivent être divers pour offrir une chance d'aboutir à une réelle politique de diversité et d'ouverture. Ils doivent mettre en relation dans des projets communs les lieux des institutions et les quartiers prioritaires de la ville, en particulier les lieux post-industriels (ancienne usine Ford, rive droite, quartiers nord de Bordeaux, Cenon...) ou les lieux qui ressemblent des communautés fragilisées (ouvriers agricoles, réfugiés...). La multiplicité des cultures en présence oblige à s'appuyer sur de forts relais locaux (associations, relais sociaux, organisation d'aide humanitaire) pour pouvoir faire sens et agir dans la connaissance et le respect de chacun. L'exemple de Cenon est particulièrement intéressant, car la SMAC a développé depuis de nombreuses années des actions exemplaires avec des communautés très diverses (au total 70 communautés de Guinée, Mali, Sénégal, Mongolie, Guadeloupe et Martinique, Réunion, Maroc, Algérie,

Albanie, Géorgie, Turquie Kurdistan...). Les différents quartiers sont notamment les suivants : Grand Parc, Bassens Avenir, sud du centre ancien de Bordeaux (réhabilitation soutenue par le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés), Joliot Curie, Floirac Dravemont, Pessac Saige, Les Aubiers, Grand Parc, Cenon Palmer, Lormont Carriet Cœur vert...

A. Priorité à l'Éducation Artistique et Culturelle

1. Parcours EAC

Les parcours EAC sont une composante centrale dans l'éducation des enfants et il apparaît désormais indispensable que les différents acteurs culturels des collectivités territoriales se mobilisent avec les établissements de l'Éducation Nationale pour mettre en œuvre cette politique culturelle prioritaire.

L'obtention du label 100% EAC (accordé en 2022 par le Ministère de l'Éducation nationale et par le Ministère de la Culture pour une période de 5 ans) a de ce point de vue donné une impulsion nouvelle à la politique culturelle de la Ville de Bordeaux centrée sur les écoles publiques du premier degré – en parallèle des actions EAC qui continuent à être menées avec les établissements du secondaire et avec les établissements d'enseignement libre des premiers et seconds degrés. Pour mettre en place et coordonner ces actions, le partenariat avec l'Éducation Nationale (Rectorat de Bordeaux) est fondamental, d'autant que les crédits nouveaux du *Pass culture* collectif dédié aux élèves des collèges et lycées (crédits soutenant des appels au projet ou crédits libres) permettent de soutenir efficacement les actions menées. En 2022-2023, un travail collectif de recensement des actions menées est réalisé par chaque établissement financé par la Ville, avec une cartographie des établissements partenaires ; avant d'aborder ensuite, à partir de 2023-2024, un travail de coordination pour veiller à une répartition de ces actions, voire à leur mutualisation.

Le principe des PEAC (Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle) implique en effet que trois piliers soient opérants pour chaque parcours :

1. s'approprier des connaissances ;
2. pratiquer ;
3. rencontrer des œuvres et des artistes.

La mutualisation de ces parcours permet en effet que certains piliers soient mis en œuvre par l'ONB, alors que d'autres peuvent l'être par des établissements partenaires financés par la Ville de Bordeaux (musées, bibliothèques, Conservatoire à Rayonnement Régional, CAPC, TNBA..). De plus, l'ONB a la possibilité de choisir un ou plusieurs établissements scolaires qui seront parrainés, de manière à mettre en œuvre une action soutenue.

Les PEAC sollicitent des artistes invités, mais avant tout et surtout les forces permanentes de l'ONB (instruments, chant, danse), en prévoyant le cas échéant des formations continues en médiation si les artistes de l'ONB en ont besoin.

Les actions de l'EAC sont potentiellement nombreuses mais fonctionnent quand la préparation est efficace avec les encadrants, et quand la médiation est pensée en fonction de l'âge des enfants. Certains partenaires le notent depuis un certain temps : la médiation des actions menées par l'Opéra doit être repensée, pour permettre aux enfants d'être dans une écoute active. Pour les enfants, les générales ouvertes au public n'ont ainsi de sens que lorsqu'elles sont commentées et adaptées. Il est important aussi d'établir un lien entre les artistes et les enfants (rencontres, participation à la médiation, support de l'image...).

Pour améliorer la médiation des concerts et séances d'atelier, il est souhaitable d'inclure dans ce programme des partenaires (étudiants Université Montaigne, élèves CRR en culture musicale, PESMD) mais aussi de solliciter les musiciens eux-mêmes : les membres de l'ONBA (en leur proposant, en fonction de la demande, des formations continues en médiation), les artistes invités (danse, musique, mise en scène) et artistes en résidence (résidence de création, chorégraphes invités pour des projets de long-terme avec des publics aux profils variés).

2. Orchestres Démon

Fondé il y a dix ans, le projet Démon (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) est un plan national visant à offrir un apprentissage musical collectif d'orchestre classique à des enfants (7-11 ans) choisis dans les quartiers prioritaires et les zones rurales en déficit d'offre culturelle. Ce plan national est piloté par la Philharmonie de Paris. En France, il existe aujourd'hui environ 40 orchestres qui ont montré qu'une éducation en orchestre classique était possible, en commençant directement par la pratique collective¹.

Mis en place à l'Opéra de Bordeaux en 2016, le plan pluriannuel de 6 ans (2 cycles de 3 ans) est arrivé à échéance à la fin de la saison 2021-2023. Une quatrième année de Démon 2 a néanmoins été décidée par les partenaires financeurs et organisateurs, de manière à réellement conclure le cycle d'apprentissage, sachant que la crise sanitaire avait considérablement freiné le déroulement des ateliers et des concerts. Cette quatrième année a permis d'opérer un rapprochement entre l'ONB (porteur du projet Démon) et le CRR (porteur du projet AOC : Apprentissage de l'Orchestre par les Cordes/Cuivres). L'ensemble du dispositif Démon est par ailleurs l'objet d'un partenariat renforcé avec le Pôle d'Enseignement Supérieur Musique et Danse (PESMD) qui contribue à l'enseignement des enfants, tout en se formant aux méthodes pédagogiques d'apprentissage initial collectif de l'orchestre.

Pour la saison 2023-2024, les différents partenaires (Ville, État, Région, Département, mécènes, partenaires éducatifs et sociaux) souhaitent mettre en place avec la Philharmonie de Paris une extension du projet Démon, en diversifiant les approches, en accentuant le rapprochement avec le CRR et en veillant à un meilleur équilibre entre la ville de Bordeaux, la Métropole et les zones rurales du département de la Gironde. Le schéma mis à l'étude comprend la constitution de 12 groupes orchestraux de taille variable : 4 situés dans les zones rurales du département, 3 dans les zones urbaines, périurbaines ou rurales de la Métropole, et 5 dans les zones urbaines de Bordeaux. Ce schéma permettrait de combiner la création d'un *Démon 3* et la mise en place d'un *Label Démon* – sachant que le *Label Démon* vise précisément à créer une structuration de projet

¹ <https://demos.philharmoniedeparis.fr/>

adapté aux réalités de chaque région, sans pour autant renoncer au lien éducatif et scientifique avec la Philharmonie de Paris.

Le financement de l'extension du projet Démon est conçu pour être croisé et réparti approximativement en trois tiers environ (Ville/État, Caisse d'Allocation Familiale et mécénat privé). Les bénéficiaires sociaux de ce projet sont importants. Il convient néanmoins d'impliquer de manière plus approfondie les musiciens de l'ONBA, sans abandonner d'autres initiatives d'orchestres sociaux qui peuvent exister par ailleurs. Le taux d'insertion au Conservatoire de Bordeaux est particulièrement satisfaisant (entre 50 et 60%), avec un taux nettement supérieur au taux d'insertion national de Démon (33%).

En fin de saison, l'organisation d'un week-end festif permet de mettre en avant le projet Démon inscrit dans la Région Nouvelle-Aquitaine, en particulier en jumelant le projet Démon de Bordeaux et celui de Pau (*El Camino*, projet prolongé sans Démon en 2022), Thouars et Châtellerauld et en créant un grand week-end commun à Bordeaux.

B. Quartiers et accessibilité

1. Projets partagés et spectacles de restitution avec les quartiers

Les onze centres d'animation de Bordeaux et de la Métropole (Argonne Nanouty Saint-Genès, Bacalan, Bastide Benauges, Bastide Queyries, Bordeaux Lac, Bordeaux Sud, Grand parc, Monséjour, Saint-Michel, Saint-Pierre, Sarah Bernhardt) sont fédérés par l'association *Cultivons le partage*. Ces centres d'animation apprécient de valoriser les pratiques amateurs (ateliers tout au long de l'année) lors de festivals dont les programmations sont enrichies avec et par des artistes professionnels. Il leur arrive régulièrement d'investir des espaces publics. Plusieurs projets associent leur activité permanente et les projets de l'Opéra National de Bordeaux : Démon, *Le Labo de la voix*, programme d'artistes en résidence (répétitions partagées, médiation, rencontres, ateliers de restitution, inclusion dans les festivals des quartiers)...

Pour mettre en place ces programmes, des échanges permettent aux compétences respectives de chacun de trouver leur place dans un projet global et transversal. Chacune des initiatives communes veille à aboutir à un spectacle de restitution d'atelier.

2. Accessibilité

La politique d'accessibilité est aujourd'hui présente à l'Opéra (places réservées pour les personnes à mobilité réduite, quatre séances en audio-description, aide au déplacement avec l'association *Culture hors limites*). Il serait souhaitable de l'étendre aux personnes malentendantes et sourdes (ateliers spécifiques, plancher vibrant, visites spécifiques de l'opéra avec moment musical, formation à la langue des signes du personnel de l'Opéra, colloque sur la culture sourde), ainsi qu'avec les personnes en situation de polyhandicaps et de handicaps mentaux (séances spécifiques, ateliers).

L'Opéra propose, depuis la saison 2022-2023, des séances inclusives via le dispositif *Concert détentes* permettant à des publics neuro-atypiques (autisme, polyhandicap, handicap mental, handicap psychique, maladie d'Alzheimer, troubles occasionnels du comportement...) de profiter de représentations adaptées à leurs besoins spécifiques.

Ce dispositif *Détente* est inclusif. Il est mis en place lors d'une représentation ordinaire, dans le cadre d'une mixité avec le public habituel :

- Le public, le personnel, les artistes et techniciens sont informés en amont de la représentation et sont associés à la démarche ;
- Les équipes de billetterie et d'accueil du théâtre sont formées et renforcées (salariés et/ou bénévoles), pour faire en sorte que chaque spectateur se sente le bienvenu ;
- Des repères temporels et spatiaux sont transmis en amont au public concerné pour qu'il puisse préparer sa venue.
- Un placement adapté est réservé en salle.
- Un mot de bienvenue avant le début du spectacle explique à tous le principe de ces séances.
- Pendant le spectacle, chacun peut exprimer ses émotions à sa manière, sans crainte, et une équipe d'accueil est présente pour aider si besoin.

C. Médiations avec les publics adultes

1. Médiation sous diverses formes

Pour le public, cette médiation prend la forme d'avant-concerts, de débats, de tables-rondes ou de rencontres avec les artistes. S'ajoutent des après-concerts qui sont des moments d'échange avec le public pour réagir au sujet des enjeux sociétaux et artistiques soulevés par les programmes.

Il est aussi envisageable de mettre en place une « université libre » pour les adultes qui souhaitent suivre des cycles répartis sur l'année sur des sujets variés (*Histoire de l'opéra, Histoire du jazz, Les grandes traditions musicales de l'humanité, Les compositrices oubliées, Classique et pop...*). Ces séances peuvent être l'objet de partenariat avec des lieux partenaires (Rocher de Palmer de Cenon, Théâtre des Quatre Saisons de Gradignan...).

L'Université de Bordeaux est par ailleurs particulièrement intéressée pour mettre en place des séances de médiation pour les jeunes adultes, débats en lien avec la programmation de l'Opéra ou de l'ONBA. Il est même possible de faire intervenir de jeunes doctorants ou étudiants en Master 2 sur des sujets choisis en concertation avec les départements de l'université (en particulier celui des *Arts, Langues et Sciences humaines*). En lien avec ses 16 unités de recherche, l'université propose aussi de faciliter les études sur des sujets concernant l'opéra : études historiques, sociologiques ou analyse d'expériences contemporaines. Des stages d'insertion professionnelle peuvent aussi compléter ce dispositif d'échanges.

2. Série *Grandes conférences et rencontres avec les artistes*

Pour souligner le lien que la musique entretient avec les grands enjeux de notre société, la série de grandes conférences invite des personnalités d'univers différents en lien avec la musique. Les thèmes de ces conférences sont reliés aux représentations d'opéra, aux programmes des concerts ou aux moments festivaliers. Ces personnalités peuvent appartenir aux mondes de la littérature, de la politique, de la philosophie, de la recherche scientifique, des autres arts... comme par exemple Fabienne Brugère, Laure

Adler, Erri de Luca, Yves Michaud, Jordi Savall, Sebastiao Salgado, Nadia Yala Kisukidi, Vinciane Despret, Delphine Horviller, Jean-Michel Lucas.

Ces séances font l'objet de convention avec la Librairie Mollat (3 séances proposant à des auteurs non musiciens de venir au Grand Théâtre s'exprimer sur des sujets généraux en lien avec la programmation, 3 séances à la Station Ausone avec des artistes programmés par l'ONB, ce à quoi il faut ajouter plusieurs séances avec l'Ensemble Pygmalion dans le cadre de la convention de résidence) ou avec la librairie La Machine à Lire/La Machine à musique.

D'autres conférences sont organisées en partenariat avec l'association des Amis de l'ONBA et avec le Cercle Wagner de Bordeaux, toujours en lien avec la programmation des concerts ou des spectacles.

3. Ateliers pour le public

Les lieux de culture qui ont choisi d'organiser des ateliers pour les enfants, les familles ou les adultes dans les locaux de leur institution ont tous senti que le rapport avec l'institution changeait radicalement. Le public n'est plus alors un « client » ou un « visiteur », mais un partenaire prêt à partager une « expérience » artistique. Cela est particulièrement vrai pour beaucoup d'adultes qui n'ont pas eu la chance de pratiquer la musique et qui en nourrissent un regret. Les ateliers peuvent remplir cette fonction durant la saison : en proposant à des groupes d'une quinzaine de personnes des séances d'une heure avant le concert, l'Opéra peut offrir à tout âge une initiation à une pratique musicale, sur des genres de musique assez variés.

Créés en 2022-2023, une série pilote de 80 ateliers jette les bases de ce projet. Les ateliers peuvent avoir lieu avant un concert (pour ceux qui veulent découvrir une pratique) ou pendant une représentation (quand des parents confient leurs enfants durant le week-end à l'animateur musical).

Ces ateliers permettent aussi de « faire de la musique » sur des styles différents en incluant des cultures des communautés particulièrement représentées dans les quartiers prioritaires de la ville ou de la métropole (guitare électrique, beat box, éveil musical, guitare, gamelan indonésien...).

4 Side by side

Plusieurs fois par an, un programme *Side by Side* met en place des séances où les jeunes musiciens amateurs (issus ou non du CRR, issus des formations amateurs comme les harmonies et orchestres à vent) se tiennent au côté des musiciens de l'ONBA pour des séances actives qui permettent aux musiciens d'avoir une relation personnelle et individualisée avec chaque jeune, tout comme à chaque jeune de faire l'expérience d'une orchestre *in situ*. Ces projets peuvent être financés par du mécénat privé, ce dernier permettant d'inviter les enfants aux concerts du soir en leur offrant leur billet. Des projets *Side by Side* ont déjà été ponctuellement menés dans la Métropole ; ils peuvent se développer car leur impact reste très puissant pour de jeunes musiciens.

Dans le cadre d'insertion professionnelle, les partenaires de ces opérations sont le Conservatoire à Rayonnement Régional de Bordeaux, le Pôle d'Enseignement Supérieur de Musique et de Danse de Bordeaux et le Pôle Aliénor de Poitiers.

5. Inclusion et actions solidaires

Plusieurs actions menées en permanence traduisent une volonté renforcée d'ouverture et d'accessibilité : elles fondent ainsi le droit de chacun d'accéder au patrimoine culturel et de participer à la vie culturelle dont l'Opéra représente une part importante, soit dans les lieux habituels de spectacle ou de concert, soit hors les murs pour aller au plus près de ceux qui se sentent éloignés ou mis à distance.

Au-delà des réductions prévues pour les personnes concernées par les minimas sociaux, un **programme de 5000 places solidaires** est destiné à des acteurs associatifs à vocation sociale pour leurs bénéficiaires (par exemple, le réseau Bordeaux Terres de solidarité). Ces places correspondent à des places invendues qui sont pré-attribuées longtemps à l'avance, puis confirmées quelques jours avant l'échéance. L'accueil des personnes concernées se fait si possible avec un mot de bienvenue personnalisé. En début de saison, un grand concert solidaire permet par ailleurs de réunir tous les relais associatifs qui œuvrent avec l'Opéra.

En concertation étroite avec certaines associations volontaires du territoire, les **parcours solidaires** offrent à près de 200 bénéficiaires un temps de médiation approfondi dans la rencontre avec les artistes et professionnels des différents métiers de l'Opéra, autour de la découverte d'un spectacle. Ces parcours sont destinés aux groupes de jeunes, aux adolescents et aux adultes de l'action sociale. Ces parcours bénéficient d'un mécénat spécifique (Matmut, avec la contribution des donateurs du programme « billets solidaires »). Un dernier programme solidaire est mis en place pour les acteurs sociaux, fait de visites, de travail avec l'Orchestre, le Chœur et le Ballet, et d'échange avec les professionnels.

Parmi les structures partenaires, citons : Académie Younus ; ADIAPH (Association pour le Développement, l'Insertion et l'Accompagnement des Personnes Handicapées) ; Cada France Terre d'Asile ; CCAS de Bordeaux ; Centre Social et Culturel La Colline (Cenon) ; Centre socio-culturel Alcide ; CHU de Bordeaux ; Confluences ; EPIDE (Etablissement pour l'Insertion Dans l'Emploi) ; ESAT Gaillan Richelieu ; Faits de Coeur's ; Foyer Fraternel ; GEM Bassin d'Arcachon ; Habitants résidence Concert'o ; Habitat et Humanisme ; Habitats Jeunes Le Levain ; Institut Don Bosco ; J'accueille ; L'IREP (organisme de formation et de réinsertion) ; La Boussole, association des Familles du Bouscat ; La Cloche ; le Centre de Réadaptation Rénovation ; Le Refuge ; Le Relais Gironde ; le S2A de Bordeaux DITEP Rive Gauche ; Les Orchidées Rouges ; Les Petites Soeurs des Pauvres ; Les Restos du Coeur ; Linkee ; Maison d'enfants Saint Joseph - Apprentis d'Auteuil ; Maison départementale des solidarités, Bordeaux Grand Parc ; MDS de Cadillac ; MECS Marie de Luze ; MECS SEPAJ (Service Educatif Polyvalent d'Activités de Jour avec Hébergement) ; MECS ST Ferdinand ; Promofemmes ; Réseau Welcome Bordeaux ; Secours Catholique ; Secours Populaire Français Fédération de la Gironde ; Société Saint-Vincent-de-Paul Conseil Départemental de la Gironde ; Toutes à l'abri ; UFOLEP ; Vivre Avec ; associations partenaires via Cultures du coeur : Centre Socio-Culturel Les Etoiles (Villeneuve d'Ornon) ; Centre Socio-Culturel St- Exupéry (Villeneuve d'Ornon) ; GEM en Parallèle (Saint-André-de-Cubzac) ; GEM Les Neurofestifs 33, Bordeaux ; SHMA, Hôpital de Jour Wilson, Bordeaux ; Pension de famille Galilée, Bordeaux.

Par ailleurs, le programme **Culture et santé** complète le dispositif de solidarité par une série d'actions en milieu hospitalier. Plusieurs types d'actions proposent ainsi de relier le milieu hospitalier et le monde des arts de la scène. D'un côté, des concerts, des

ateliers et des retransmissions de spectacles sont organisés dans les espaces de soin, et de l'autre les patients et les membres du personnel de santé viennent aux spectacles de l'Opéra. Ces actions sont menées avec le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux, avec le Centre de lutte contre le cancer (CLCC) de Bergonié et des structures médico-sanitaires de Nouvelle-Aquitaine.

D. Ressources, savoir-faire et formations

1 Projet d'ateliers de fabrication partagés

Les ateliers de fabrication de décors, costumes et décors-costumes ont toujours constitué un atout pour l'ONB qui a su développer un savoir-faire intact au fil des années. Et les artisans de l'Opéra, forts de leur diversité et de leur singularité au service du spectacle vivant, traduisent les rêves des metteurs en scène et de leurs équipes. Pour préserver ce secteur fragile mais capital pour le bon fonctionnement d'une grande institution (11 ETP), il convient de le repenser pour dessiner à l'échelle régionale cette activité grâce à une plateforme de discussion associant Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole, Ministère de la Culture et Région Nouvelle Aquitaine, ainsi qu'avec les institutions et compagnies potentiellement partenaires (TNBA, Opéra de Limoges, OARA, Bordeaux Université, Fabrique POLA, compagnies et metteurs en scènes de la région...). Dans cette démarche, les ateliers de l'ONB doivent progressivement s'ancrer dans un modèle de type « économie sociale et solidaire » :

- production de décors et costumes pour ces différentes structures ;
- partage des savoir-faire sous forme d'aide à la conception, transmission de ces savoir-faire par l'apprentissage et la formation continue pour adultes, ou par l'action culturelle (ateliers pour enfants et adultes) ;
- aide logistique aux compagnies du territoire régional ;
- démarche de développement durable (en engageant une réflexion concertée sur les modes de fabrication permettant la reconversion optimisée des matériaux au moment de la réforme des productions) et constitution d'un magasin d'éléments de décor ou de costumes récupérées au bénéfice des compagnies.

Ce projet d'ateliers partagés a déjà été évoqué mais n'avait pas pu voir le jour précédemment. Il comporte des avantages notables en matière de formation et de diffusion. Commandée par l'Opéra National de Bordeaux et l'Opéra de Limoges, grâce à un financement spécifique de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, une étude programmée en 2023 doit pouvoir mettre à jour les perspectives de maîtrise d'ouvrage circulaire et raisonnée de la production des décors, costumes et accessoires. Les chargés d'étude devront tout d'abord dégager trois problématiques sensiblement différentes, concernant les décors, les accessoires et les costumes. L'étude devra par ailleurs être tout à la fois outil d'aide à la structuration de projet, expertise sur la faisabilité, prospective d'impact financier et occasion d'un parangonnage. Elle devra s'appuyer au maximum sur une enquête menée auprès des équipes des deux institutions, auprès des réseaux professionnels de l'opéra et du spectacle vivant, avec une attention particulière portée à ceux présents sur le territoire régional (MUSA, APMAC...), aux groupes de réflexion sur des sujets comparables au niveau national (ARVIVA, Réseau1725, Réunion des Opéras de France, etc.), mais aussi aux pouvoirs publics qui établissent les cahiers des charges des conventionnements et labels

des deux institutions (villes, DRAC, région Nouvelle-Aquitaine). L'étude devra enfin évaluer les éléments d'un potentiel marché pour la mutualisation des ressources, dans le sens où, au-delà de l'usage partagé des ressources entre Bordeaux et Limoges, il est important d'appréhender l'intérêt qu'auraient d'autres structures régionales ou nationales pour ces ressources partagées (costumes, décors, accessoires), en veillant à respecter les opérateurs privés existants, et en élargissant le périmètre des utilisateurs potentiels aux structures associatives (opéra, théâtre, festivals, structures d'enseignement...). L'étude peut en parallèle émettre des préconisations sur la localisation des ressources à l'échelle régionale.

2 Projets de formation et de transmission : l'emploi culturel

L'Opéra de Bordeaux n'est pas seulement un lieu de production et de diffusion ; il est aussi un lieu de ressources qu'il est important de partager dans des programmes de formation et de transmission. Grâce à ces actions, l'Opéra prend une place au sein de l'écosystème de l'emploi culturel local et régional.

Au sein de **l'Université Bordeaux Montaigne** existe une licence Danse (UFR Humanités, cursus de 3 ans, 180 ECTS) mise en place en partenariat avec le PESMD. Cette formation a pour objectif d'une part de préparer au Diplôme d'État de professeur en danse et d'autre part d'acquérir des savoirs universitaires. Le cursus permet en outre d'enrichir le parcours de l'étudiant à travers des cours mutualisés, des travaux de recherches, des scènes croisées dispensés dans d'autres formations comme la musique et les arts du spectacle et audiovisuels. Il n'existe pour l'instant aucune collaboration avec l'ONB. Le ballet de l'ONB a vocation à devenir un partenaire (master-classes, ateliers).

L'Université Bordeaux Montaigne développe constamment actuellement les filières d'apprentissage au sein de son Centre de Formation d'Apprentis (CFA). Ce secteur est très porteur et même si le nombre d'apprentis reste faible numériquement (1% des effectifs de l'UBM), cette proportion est doublée chaque année. Le **Campus des métiers** qui vient de voir le jour à l'Université a également vocation à entrer en synergie avec l'Opéra de Bordeaux, dans le sens où plusieurs disciplines étudiées en Master 2 (design, architecture, communication, ingénierie de projets culturels, théâtre, scénographie) peuvent être l'objet d'un partenariat d'apprentissage. Ce partenariat peut s'articuler avec le projet d'Académie cité plus haut, en profitant par exemple des 6 mois de fin de Master 2 pour mettre en place un projet de création légère (encadré par l'Opéra) afin de mettre en œuvre un projet léger destiné à pouvoir tourner en région Nouvelle-Aquitaine. Comme cela existe dans le domaine de l'édition et du cinéma, c'est en mettant en « situation réelle » de conception et de production que les étudiants mettent le mieux en application leurs savoirs et leur créativité.

Dans le cadre de la convention pluriannuelle établie avec l'Opéra de Limoges, une action de formation est prévue à Bordeaux et à Limoges pour les étudiants en Master de la formation professionnalisante du PESMD ; ces stages d'observation ont vocation à faire comprendre aux étudiants en cursus d'études du chant comment se met en œuvre une production d'opéra, en associant tous les métiers au sein de ces institutions.

Enfin, un partenariat avec le Campus des Métiers et des Qualifications (Éducation Nationale, Académie de Bordeaux) permet d'associer les jeunes en formation au montage

de production d'un opéra tous les deux ans. La première expérience va concerner l'opéra donné en création *Les Sentinelles* (Chloé Lechat / Clara Olivares), en coproduction avec l'Opéra de Limoges et l'Opéra-Comique de Paris. Cette production s'inscrit dans une démarche d'éco-responsabilité.

3. L'Académie de l'Opéra

Les maisons d'opéra et les orchestres en Europe ont pour la plupart créé leur académie pour répondre au besoin de formation des jeunes, tout autant qu'à la nécessité de mettre en place des formats souples et légers d'opéra qui puissent être diffusés en région. En France, le phénomène est plus récent : en 1998 au Festival d'Aix-en-Provence, en 2015 pour l'Opéra National de Paris, bientôt à l'Opéra National du Rhin.

Sur le modèle des incubateurs de talents, le projet d'académie consiste à mettre en place un cursus d'insertion professionnelle durant une année combinant l'apprentissage du métier de musicien d'orchestre (académie d'orchestre), le métier de chanteur lyrique (opéra studio), les métiers de la scène (scénographie, arts visuels, arts appliqués), la direction d'orchestre (avec un effort particulièrement soutenu pour la parité, dans le sillage de l'Académie *La Maestra* mise en place à la Philharmonie de Paris, avec accès à l'ONBA pour des master-classes avec les chefs invités et travail collaboratif avec les orchestres de Démos). Le travail de formation, encadré par les professionnels des forces artistiques et des artistes invités, permet de mettre en œuvre des projets légers, collectifs et créatifs, adaptés aux tournées sur le territoire.

Chaque année, un grand titre du répertoire lyrique (*Carmen, Fidelio, Traviata, Pelléas et Mélisande, Samson et Dalila...*) est choisi et sert à structurer le travail des académiciens. En 2022-2023, le choix s'est porté sur *Didon et Enée* de Purcell. Le travail en résidence partagée (ONB et Ferme de Villefavard) au rythme d'une semaine par mois de septembre à janvier, aboutit à une création en février à l'ONB, avant de mettre en place au moins trois dates en tournée dans la région (grâce au soutien spécifique de l'État pour ce projet). La relecture libre du grand titre lyrique implique que les lignes vocales des personnages principaux ne soit pas changée, à la différence des extraits pour chœur et de l'orchestration qui peuvent être totalement revisités.

Cette Académie se concentre sur un recrutement régional, sans pour autant exclure des profils nationaux et européens ; elle se positionne comme un chaînon manquant dans la formation entre CRR et PESMD, et l'insertion professionnelle. L'Académie est d'ailleurs réalisée en partenariat avec le CRR de Bordeaux et le PESMD, mais elle ne limite pas à leurs anciens élèves.

Les futurs professionnels bénéficient du mentorat des musiciens de l'ONBA (sur les compétences techniques, sachant que plusieurs membres de l'ONBA sont professeurs au CRR ou au PESMD), d'ateliers avec des intervenants (santé du musicien, organisation de la vie collective de l'orchestre, aide à la structuration de la vie musicale, improvisation, préparation aux auditions de recrutement), de forums de discussion et d'une formation à la médiation.

Chaque année, cette production s'inscrit dans une démarche d'éco-responsabilité (recyclage, zéro achat, réemploi...).

III. Nouvelles orientations structurelles et fonctionnelles

A. Gouvernance et transversalité

L'organigramme de l'Opéra a récemment connu certains changements destinés manière à renforcer l'identité des trois entités des forces artistiques (Direction de l'Orchestre, Direction du Ballet, Direction du Chœur), en coordination avec deux directions qui associent contenus artistiques et mise en œuvre des projets scéniques (Direction de la Production, Direction technique). Les services supports travaillent également en transversalité (Direction administrative et financière, Direction du mécénat et de l'engagement, Direction des publics et de l'action culturelle, Direction des ressources humaines).

Les différents comités de l'établissement ont été repensés pour rationaliser les instances de concertation (Comité de direction, Comité support, Comité de programmation, Comité de Transition écologique et sociale, Comité jeune public, Comité de suivi des travaux). Pour sa part, le Comité de Transition écologique et sociale a comme mission de travailler de manière collaborative avec l'ensemble du personnel, grâce à des groupes de travail thématiques.

Les trois commissions des forces artistiques et les instances syndicales de représentation du personnel complètent ce dispositif pour assurer un dialogue social à tous les niveaux (Comité technique, CHSCT).

B. L'ouverture aux nouveaux publics

La fréquentation globale de l'Opéra est, pour la période antérieure à la crise sanitaire, de très bon niveau, avec un taux de remplissage satisfaisant (en moyenne de 89%, incluant les places gratuites, générales et invitations), ce qui permet un taux d'autofinancement optimal. Le nombre d'abonnés (entre 6000 et 7000 en moyenne) peut être conservé comme objectif cible, tout en développant d'autres formules d'abonnement complémentaires (en particulier les abonnements jeunes). Plusieurs formes de marketing (notamment numérique) permettent l'ouverture à des publics ciblés plus diversifiés. D'une manière globale, la politique de relations avec le public doit croiser, comme c'est le cas aujourd'hui, plusieurs aspects :

- diversification des genres de musique (pour diversifier le profil et l'âge du public) ;
- diversifier l'heure des concerts (déjeuner, *afterwork*, après-midi et week-end pour les familles) ;
- considérer les personnes accueillies lors d'opérations commerciales comme un public potentiel (information, offres personnalisées) ;
- développer les opérations hors les murs en coproduction ou coréalisation.

Une politique renforcée de **places solidaires** (soit financées par le mécénat, soit indexée sur le quota des places invendues) permet de faire bénéficier des propositions de l'Opéra à des personnes qui nécessitent d'être considérées, soutenues et accompagnées. Certains parcours solidaires structurent par exemple cette démarche. Le choix des bénéficiaires est établi en partenariat avec des associations ou structures relai qui appartiennent pour la plupart au regroupement Bordeaux Terre de solidarité.

L'abonnement pour les 16-28 ans est simplifié et plus souple : ils choisissent 5 spectacles (minimum) parmi toute la programmation, et bénéficient d'un tarif préférentiel de 10 € la place (dans la limite des places et des quotas disponibles pour ce tarif). Ils bénéficient également des mêmes avantages et réductions que les abonnés « Carte Blanche ». Et toujours pour les moins de 28 ans : -50% sur tous les spectacles (hors tarif unique et Jeune public), 8 € le billet de dernière minute (48 heures avant la date du spectacle, aux guichets du Grand-Théâtre ou de l'Auditorium, toute catégorie confondue, dans la limite des places disponibles) et 5 € le billet sur les Concerts du dimanche et Midis Musicaux.

C. Une communication ouverte et numérique

La nouvelle identité visuelle générale de l'Opéra, plus ouverte et plus accessible à tous, a permis de souligner la dimension humaine de la démarche de programmation, en phase avec une programmation diversifiée et ouverte à tous les âges de la vie. Les outils de communication doivent continuer à développer la dimension numérique de l'Opéra ainsi que sa présence sur les différents réseaux sociaux.

Grâce aux récents accords établis avec les représentants du personnel, une politique de captation des spectacles et des concerts peut se mettre en place pour proposer des formes artistiques qui ne peuvent se déplacer en tournée (en particulier les opéras et les ballets). Le programme Bordeaux Live Opera est ainsi conçu pour créer une série de retransmissions accueillies par des lieux partenaires et ainsi aller vers des publics plus éloignés (prisons, bibliothèques, hôpitaux, écoles, ephad...).

Le concert d'ouverture de saison est par ailleurs un exemple d'ouverture à la forte charge symbolique : capté dans un des lieux de l'Opéra, il est retransmis sur les places et jardins de Bordeaux de manière à mettre en musique l'ensemble de la ville, tout en donnant recréant des espaces d'écoute dans les lieux extérieurs.

La crise sanitaire a récemment souligné le potentiel important que représente l'aspect numérique d'une institution. Pour que cette dernière soit vivante, réactive, en phase avec son temps et qu'elle capte de nouveaux publics, les actions numériques deviennent de plus en plus indispensables. C'est grâce à ces actions que l'opéra pourra traduire sa volonté d'ouverture et renforcera sa dimension « ressources », tant pour la communauté locale que nationale ou internationale. C'est ainsi que l'on pourra à terme à évoquer un deuxième opéra : un **opéra numérique**.

D. Accélérer la transition écologique de l'activité

Certains opérateurs publics du spectacle vivant (maisons d'opéra, festivals ou orchestres, compagnies de théâtre...) ont récemment amorcé une véritable transition écologique et sociale vers un modèle de transition qui peut aujourd'hui servir d'exemple, tout comme certaines initiatives à l'étranger (programmes *environment sustainability* du Sydney Opera House, *Green opera house* de La Monnaie de Bruxelles...). Pour réussir, cette démarche de transition doit allier le global et le détail, tout en s'adressant à tous dans un esprit de grande transversalité et d'engagement. Elle mérite par ailleurs de s'appuyer sur des diagnostics chiffrés qui objectivent la démarche et peuvent traduire une trajectoire en fonction d'objectifs.

La démarche de transition écologique et sociale s'inscrit dans le cadre de la RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations), c'est-à-dire la gestion par une entité de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux. La RSO est donc la contribution des organisations aux enjeux du développement durable.

Vaste chantier, la politique RSO de l'Opéra se déploiera progressivement et se traduira par des objectifs réalistes.

Il s'agit tout d'abord de mettre en place une organisation interne qui place les agents, leurs initiatives et leurs engagements au centre de la démarche. Cette organisation s'appuiera sur des *correspondants* et des *experts* dans chaque direction. Un COTES (**Comité de Transition écologique et Sociale**) aura vocation à prioriser et valider leurs actions. Des actions de sensibilisation et de formation sont également planifiées, afin que chacun puisse être formé aux enjeux du développement durable.

Étape préalable indispensable à la mise en place d'un plan d'action, l'Opéra doit pouvoir mesurer son impact sur son territoire. Ainsi, un **audit environnemental** de l'Opéra sera réalisé grâce au soutien d'un mécène, sous la forme d'un mécénat de compétences. Dans un second temps, une étude sera également réalisée auprès du public. Nombreuses sont les actions déjà mises en place dans les différents services, de la scène à la salle en passant par les coulisses. Ces actions méritent d'être mises en lumière : elles constituent le socle de la démarche à venir.

À la lumière des résultats de l'audit environnemental, et forts de l'état des lieux des actions existantes, des axes de travail prioritaires sont identifiés pour la politique RSO de l'Opéra. Parmi les priorités déjà mises en avant, la diminution des consommations énergétiques donne lieu à la mise en place d'un plan de sobriété à court terme et d'une politique énergétique plus ambitieuse sur le long terme. Plusieurs mesures d'urgence sont ainsi mises en application pour limiter l'impact de la hausse du prix de l'énergie pour notre établissement, avec à terme pour objectif de réduire de 10% notre consommation globale en gaz et en électricité. Ces mesures concernent la consommation des bâtiments, l'optimisation technique des installations et l'usage des bâtiments. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre des récents plans de sobriété de la Ville de Bordeaux et du ministère de la Culture. L'attention à l'impact environnemental des bâtiments de l'Opéra sera également **intégrée à la réflexion autour du Schéma directeur des travaux (2022-2028)**.

Autre illustration concrète de la politique RSO de l'Opéra, la réalisation de nouvelles productions selon une démarche plus vertueuse est un enjeu majeur pour notre maison. Chaque année, deux productions « zéro achat » sont inscrites dans la programmation pour que l'ONB puisse mettre en application certaines nouvelles méthodes de travail et de réemploi de l'existant (majoritairement en travaillant à partir des stocks décors, costumes et accessoires).

Il existe désormais un label qui valorise et certifie les efforts faits en matière de développement durable : ISO 20121². Il s'agit d'une certification internationale créée en 2012 à l'occasion des Jeux Olympiques de Londres et destinée aux organisations, qu'elles

² www.iso20121.fr

soient sportives ou culturelles, pour promouvoir le développement durable intégré au secteur événementiel. Pour l'obtenir, pas de liste de recommandations officielles mais une ligne : la structure doit démontrer, au cours d'un audit renouvelé chaque année, qu'elle met en œuvre d'importants moyens pour maîtriser son impact social (égalité salariale, accessibilité, insertion, formation), économique et bien sûr environnemental (énergie verte, gestion et réduction des déchets). En France, l'Opéra de Lille est le seul à avoir obtenu ce label, après des efforts engagés depuis 2016. **Bordeaux peut ambitionner d'être le deuxième opéra à obtenir ce label.**

Il est enfin capital de penser la durabilité des processus scéniques en réseau, et par exemple, en complément de la réflexion initiée en partenariat avec l'Opéra de Limoges sur une production circulaire et raisonnée des décors, costumes, et accessoires, de s'associer aux réseaux en présence (comme l'association ARVIVA – Arts Vivants, Arts Durables), ou encore au groupe de travail de l'Opéra-Comique, de l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis et de l'Institut Universitaire de France qui, chaque année à partir de 2021, travaille sur la matérialité du spectacle (matériaux et usages de la nature, empreinte carbone, conservation, recyclage...), l'évolution de son économie (financement, production, relations interhumaines...) et les façons dont l'urgence environnementale amène à repenser l'opéra dans la cité (formation des artistes et professionnels du spectacle, médiations, relations avec les publics...)³.

E. Pour une transition vers l'obtention des labels de référence

L'obtention de ces labels AFNOR apporte une reconnaissance officielle des efforts faits pour mobiliser tous les membres du personnel (administratif, technique, pédagogique et artistique) dans une véritable démarche concertée.

- Créé en 2004, le label « parité professionnelle entre les femmes et les hommes » vise à promouvoir l'égalité et la mixité professionnelles dans les secteurs privé et public.
- Instauré en 2008, le Label Diversité ⁴ a pour objectif de prévenir les discriminations dans le secteur privé et public, en matière de gestion des ressources humaines et dans le cadre des relations avec les fournisseurs, partenaires et usagers.

Ces labels administratifs doivent être complétés par un travail plus global sur la programmation artistique et l'Éducation Artistique et Culturelle (création, répertoire, direction d'orchestre) dans tous les genres de musique programmés (y compris musiques actuelles, électro, musiques traditionnelles et jazz).

À travers la démarche de labellisation, l'objectif de l'établissement est d'inscrire son action dans la durée en présentant un cadre où les pratiques en matière d'égalité

³ <https://www.opera-comique.com/fr/saisons/saison-2021/nature-n-est-pas-un-decor>

⁴ <https://www.fonction-publique.gouv.fr/label-diversite-dans-la-fonction-publique>

professionnelle et de diversité sont objectives. Cinq indicateurs sont utilisés et donnent lieu à une évaluation qui peut être rendue publique (note sur 100)⁵.

Pour accompagner une candidature aux labels Égalité femmes/hommes et Diversité certifiés par l'AFNOR, le ministère de la Culture et de la Communication a lancé, à destination de tous les personnels, une campagne d'information et de sensibilisation *Faisons équipe sans étiquette - Objectif Zéro discrimination*. S'ajoute la possibilité de formation pour le personnel d'encadrement et des RH. S'ajoute aussi une cellule d'écoute, de traitement et d'alerte qui peut être en place pour ceux qui estiment être victime ou témoin d'une discrimination. Ce dispositif peut être complété par un volet sur les violences sexuelles.

F. Une nouvelle relation avec nos Mécènes et Partenaires

Il est capital, dans un contexte où les financements publics sont l'objet de discussions, de solliciter de nouvelles entités (entreprises, fondations, particuliers donateurs et grands donateurs,) pour contribuer à la concrétisation du projet d'établissement, en soutenant notamment, au-delà de la programmation artistique, certaines initiatives pilotées par l'Opéra pour élargir le public et proposer une série d'actions sociales et éducatives construites avec les représentants des publics (associations, maisons de quartier, institutions relais locales).

Grâce à la mise en place d'un dialogue constructif avec ces partenaires privés, dans le respect de ce projet d'établissement et des principes éthiques définis par l'Opéra en matière de mécénat et parrainage, ces partenariats doivent également permettre, par leur nature même, de **toucher de nouveaux publics** (salariés des entreprises mécènes, associations soutenues par les Fondations, etc...), **prolonger notre action hors les murs** (en s'invitant au sein même des entreprises ou sur les territoires sur lesquelles elles agissent), ou encore, **inventer de nouvelles formes participatives** (autour de la pratique musicale, de masterclass données par nos artistes, de parcours de découverte imaginés à destination des salariés des entreprises ou des associations soutenues par les Fondations, etc...).

G. Schéma directeur des travaux (2022-2028)

La plupart des bâtiments de l'Opéra nécessitent la planification de travaux importants en vue d'une rénovation et d'une mise aux normes de sécurité. Il s'agit de travaux de nature patrimoniale (principalement toiture du GT et fauteuils de la salle), fonctionnelle (cage de scène du GT, gradateurs, protection incendie...) ou liés à l'éco-responsabilité (isolation thermique, réduction des consommations gaz et électricité, réduction de l'impact carbone, recyclage).

Ces travaux importants doivent dans un premier temps faire l'objet d'une étude préalable dans le cadre d'un schéma directeur.

⁵ Écart de rémunération femmes-hommes (noté sur 40 points), écart de répartition des augmentations individuelles (20 points), écart de répartition des promotions (15 points), nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité (15 points), parité parmi les 10 plus hautes rémunérations (10 points).

Le calendrier primitif permet de situer entre janvier 2026 et décembre 2027 la période de fermeture du Grand Théâtre, sachant que les autres travaux peuvent s'effectuer sans interruption de l'activité.

- Septembre-octobre 2022 : rédaction du cahier des charges
- Novembre-décembre 2022 : lancement de l'appel à candidature
- Printemps 2023 : choix du groupement et attribution
- Avril-juin 2024 : rendu du programme
- Juin 2024 : choix des maîtres d'œuvre (pour un travail estimé à 18 mois)
- Janvier 2026 : début des travaux de la cage de scène du GT
- Décembre 2027 : fin des travaux
- Janvier 2028 : réouverture

H. Vers un opéra métropolitain

Pendant la durée des travaux au GT, il est envisageable de densifier les concerts de l'Auditorium. Il s'agit également de développer un programme « hors les murs » qui s'accompagne d'une montée en puissance de la présence métropolitaine de l'ONB. Durant les exercices 2026 et 2027, l'ONB aura comme mission de créer un **programme d'Opéra métropolitain** construit sur mesure avec les communes partenaires qui souhaiteront établir des conventions-cadres et des conventions annuelles avec l'ONB. Cette construction d'un projet métropolitain pourra ainsi préparer l'entrée au financement de de la Métropole pour contribuer au financement de l'ONB.

Conclusion générale

Les différents éléments présentés dans ce dossier n'ont pas vocation à s'imposer aux équipes en place : ils sont là pour déclencher une construction commune traduisant une réorientation des missions générales tout autant qu'une volonté d'élaborer collectivement une réorientation des missions de l'Opéra. À budget constant, une si belle institution doit retrouver un élan commun dont les collectivités doivent être fières des services rendus. La diversification du public est une priorité ; l'engagement pour une transition écologique et pour une action sociale en profondeur en est une autre, sans pour autant perdre son identité régionale, nationale et internationale.

L'Opéra dispose vraiment de ressources essentielles pour être un lieu qui crée du lien social plus qu'il n'exclue, un lieu ouvert et rassembleur, un lieu qui doit être présent partout, un lieu accessible, un lieu où la créativité s'inscrive à tous les niveaux, un lieu qui se projette sur la prochaine décennie avec des objectifs clairs et admis par tous, un lieu qui s'engage dans une transition écologique, un lieu qui porte la conviction que la culture doit se penser durablement.

Cette institution est prête à vivre un grand tournant dans son histoire si les volontés convergent et se réunissent autour d'un projet commun. C'est dans ce sens que

ces propositions ambitionnent d'être, pour que l'Opéra devienne un bien collectif où l'exprime une forme de citoyenneté culturelle.

PRESIDENT
Dimitri BOUTLEUX

DIRECTEUR GENERAL
Emmanuel HONDRE

Assistante de direction
1 poste pourvu

**DIRECTION DE L'ONBA
(DONBA)**
1 poste pourvu

**DIRECTION DU CHŒUR
(DC)**
1 poste pourvu

**DIRECTION DE LA
DANSE (DD)**
1 poste pourvu

**Chargé audit
organisationnel
interne**
1 poste pourvu

DELEGUEE GENERALE
1 poste pourvu

DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE
1 poste pourvu

DIRECTION RESSOURCES HUMAINES (DRH)
1 poste pourvu

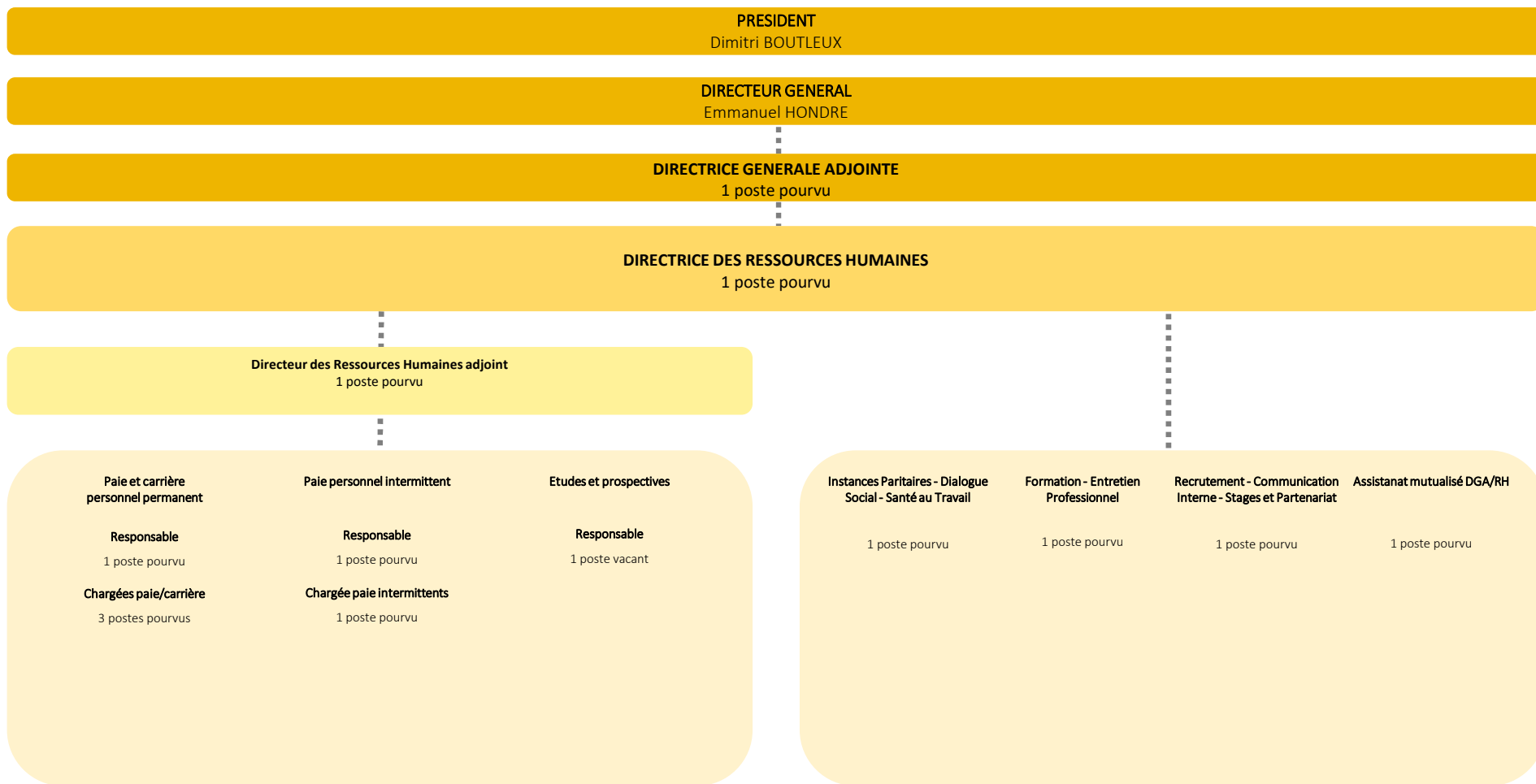
DIRECTION MECENAT ET ENGAGEMENT (DME)
1 poste pourvu

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE (DAF)
1 poste pourvu

DIRECTION DES PUBLICS (DPUBLIC)
1 poste pourvu

DIRECTION TECHNIQUE ET BATIMENTS (DTB)
1 poste pourvu

DIRECTION DE PRODUCTION (DPROD)
1 poste pourvu



PRESIDENT
Dimitri BOUTLEUX

DIRECTEUR GENERAL
Emmanuel HONDRE

DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE
1 poste pourvu

DIRECTRICE MECENAT ET ENGAGEMENT
Fanny FOURNIER

Mécénat et développement

Commercial entreprises

Chargée mécénat et développement

Chargée mécénat et développement
en charge du club opéra

Chargée de développement

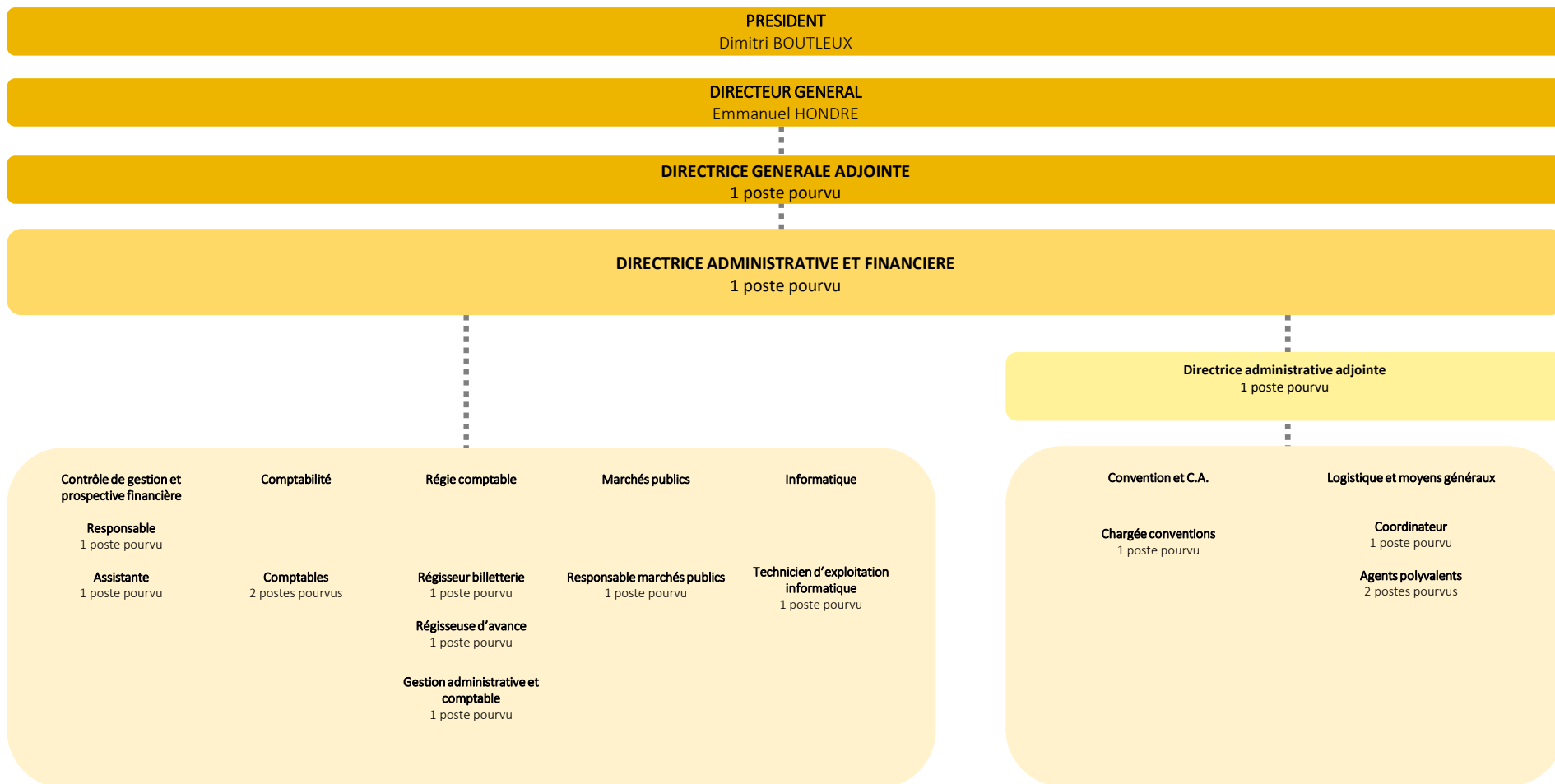
Responsable commercial entreprises

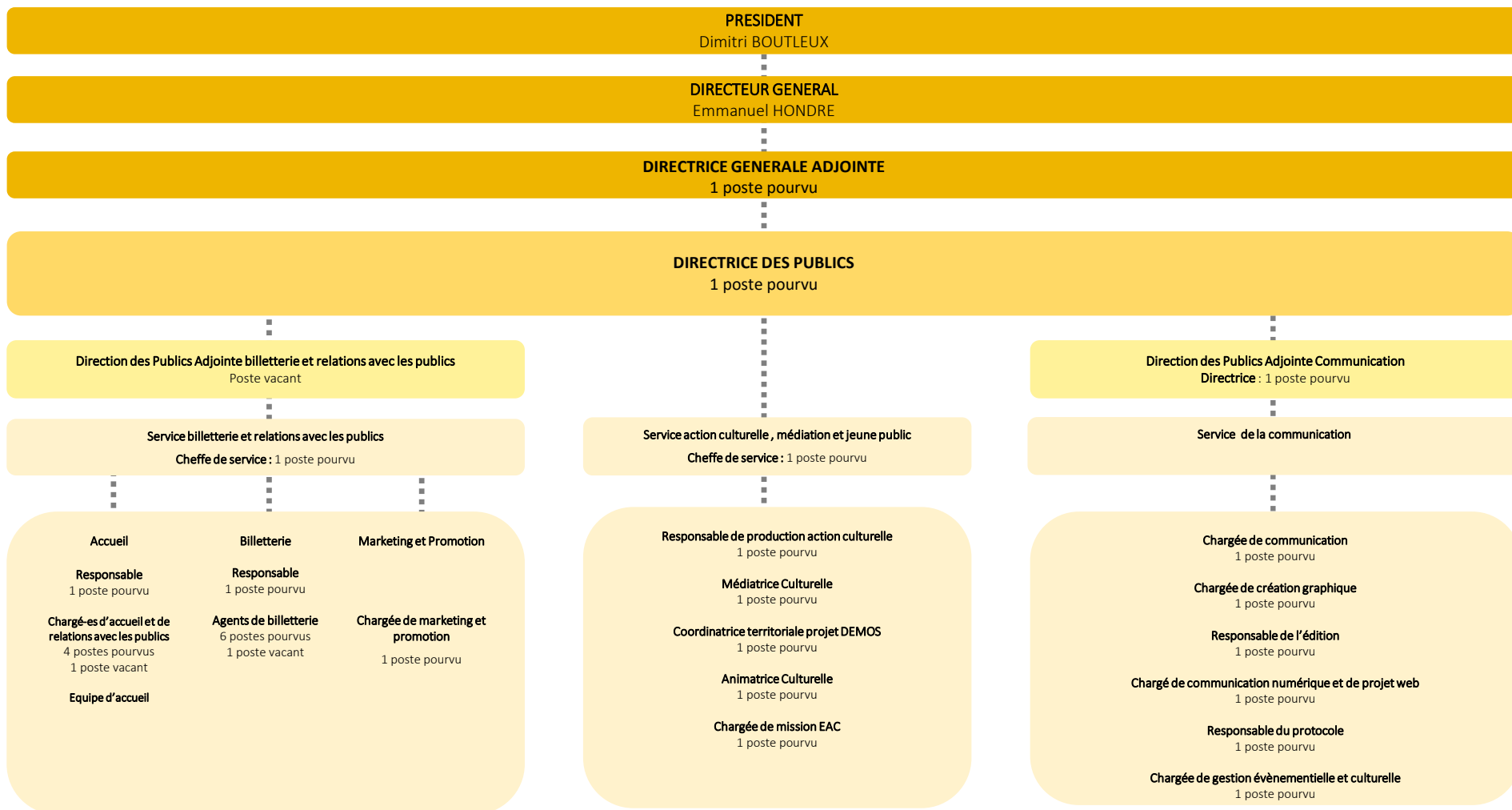
1 poste pourvu

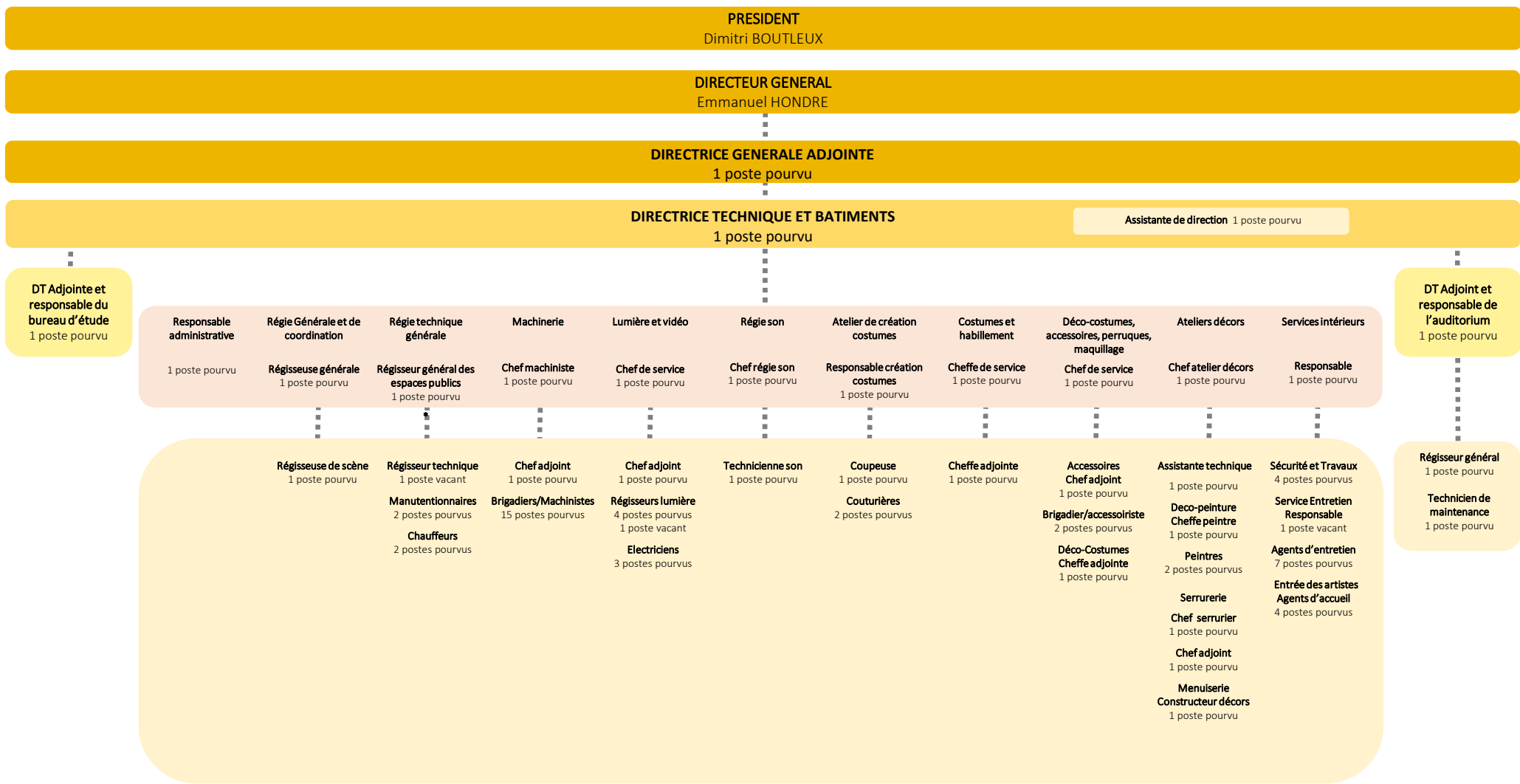
1 poste pourvu

1 poste pourvu

1 poste pourvu







PRESIDENT
Dimitri BOUTLEUX

DIRECTEUR GENERAL
Emmanuel HONDRE

DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE
1 poste pourvu

DIRECTRICE DE PRODUCTION
1 poste pourvu

Planning Général

Responsable du planning général
1 poste pourvu

Administration de production

Administrateurs·rices de production
3 postes pourvus

Chargées de production
2 postes pourvus

Assistant de production
1 poste pourvu

Chef de chant

1 poste pourvu

PRESIDENT

Dimitri BOUTLEUX

DIRECTEUR GENERAL

Emmanuel HONDRE

DIRECTEUR MUSICAL

1 poste pourvu (09/2024)

DELEGUEE GENERALE

1 poste pourvu

Administrateur artistique et de production

1 poste pourvu

Cheffe Assistante de l’ONBA

1 poste pourvu

Chargée de production et d’administration

1 poste pourvu

Régisseuse générale de l’orchestre

1 poste pourvu

Régisseur de l’orchestre

1 poste pourvu

Techniciens d’orchestre

Resp. d’équipe
1 poste pourvu
Technicien (TO)
1 poste pourvu
1 poste vacant

Bibliothécaire

1 poste pourvu

Bibliothécaire adjointe

1 pose pourvu

Orchestre National Bordeaux Aquitaine

Violons

1 super soliste pourvu
1 super soliste vacant
2 solistes pourvus
20 postes pourvus
8 postes vacants

Altos

2 solos pourvus
9 postes pourvus
2 postes vacants

Violoncelles

2 solos vacants
6 postes pourvus
3 postes vacants

Contrebasses

1 solo pourvu
1 solo vacant
4 postes pourvus
2 postes vacants

Flûtes

2 solos vacants
1 poste vacant

Piccolos

2 postes pourvus

Hautbois

3 solos pourvus
1 poste pourvu

Cor anglais

1 poste pourvu

Clarinettes

2 solos pourvus
1 poste pourvu

Petite clarinette

1 poste pourvu

Clarinette basse

1 poste pourvu

Bassons

1 solo pourvu
1 solo vacant
2 postes pourvus

Contrebasson

1 poste pourvu

Cors

1 solo pourvu
1 solo vacant
3 postes pourvus
1 poste vacant

Trompettes

2 solos pourvus
1 solo vacant
2 postes pourvus

Trombones

1 solo pourvu
1 solo vacant
2 postes pourvus

Trombone basse

1 poste pourvu

Tuba

1 solo pourvu

Timbales

1 solo pourvu

Percussions

2 solos pourvus
1 poste vacant

Harpe

1 solo pourvu

PRESIDENT
Dimitri BOUTLEUX

DIRECTEUR GENERAL
Emmanuel HONDRE

DIRECTEUR DU CHOEUR
Salvatore CAPUTO

**Régisseuse
du chœur**

1 poste pourvu

**Assistant directeur
du chœur**

1 poste pourvu

**Assistant chef
de chœur**

1 poste pourvu

**Pianiste cheffe
de chant**

1 poste pourvu

Sopranos

11 postes pourvus

Alti/Mezzo

8 postes pourvus

Ténors

10 postes pourvus

Barytons

5 postes pourvus

Basses

4 postes pourvus

PRESIDENT
Dimitri BOUTLEUX

DIRECTEUR GENERAL
Emmanuel HONDRE

DIRECTEUR DE LA DANSE
1 poste pourvu

**Administrateur du
ballet**

1 poste pourvu

**Régisseuse
du ballet**

1 poste pourvu

**Maître-sse
du ballet**

1 poste pourvu
1 poste vacant

**Pianiste
répétiteur**

1 poste pourvu

**Pianiste
des cours**

1 poste pourvu

Etoiles

2 postes pourvus

**Premières Danseuses
Premiers danseurs**

3 postes pourvus

Solistes

5 postes pourvus

Corps de Ballet Femme

13 postes pourvus

Corps de Ballet Homme

12 postes pourvus

Tableau des effectifs Opéra National de Bordeaux au 31/12/2023

Direction	Service	Cellule	Intitulé du poste	Accroissement temporaire d'activité (ATA) - Contrat de projet (CP) - Personnel permanent (PP)	Temps complet (TC) / Temps non complet (TNC)	Filière	Catégorie du poste	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes budgétaires pourvus en ETP au 31/12/2023	Postes non pourvus
Direction Administrative et Financière	Comptabilité		Comptable	PP	TC	Administrative	C	Adjoint administratif	1	1	1	0
Direction Administrative et Financière	Contrôle de gestion et perspectives financières		Assistant contrôle de gestion	PP	TC	Administrative	B	Rédacteur	1	1	1	0
Direction Administrative et Financière	Contrôle de gestion et perspectives financières		Responsable du contrôle de gestion et perspectives financières	PP	TC	Administrative	A	Attaché	1	1	1	0
Direction Administrative et Financière	Informatique		Technicien d'exploitation informatique	PP	TC	Technique	C	Agent de maîtrise	1	1	1	0
Direction Administrative et Financière	Logistique et Moyens Généraux		Agent polyvalent	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique	1	1	1	0
Direction Administrative et Financière	Logistique et Moyens Généraux		Agent polyvalent	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique	1	1	1	0
Direction Administrative et Financière	Logistique et Moyens Généraux		Coordinateur unité DAF	PP	TC	Technique	C	Agent de maîtrise	1	1	1	0
Direction Administrative et Financière	Marchés publics		Responsable des marchés publics	PP	TC	Administrative	A	Attaché	1	1	1	0
Direction Administrative et Financière	Régie comptable		Agent de gestion administrative et comptable	PP	TC	Administrative	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1	1	0
Direction Administrative et Financière	Régie comptable		Régisseur d'avance	PP	TC	Administrative	C	Adjoint administratif	1	1	0,80	0
Direction Administrative et Financière	Régie comptable		Régisseur de la régie d'avances et de recettes "Billetterie"	PP	TC	Administrative	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1	1	0
Direction Administrative et Financière		Convention CA	Chargé conventions	PP	TC	Administrative	B	Rédacteur principal de 1ère classe	1	1	1	0
Direction Administrative et Financière			Directeur administratif et financier adjoint	PP	TC	Administrative	A	Attaché principal	1	1	0,80	0
Direction Administrative et Financière			Directeur administratif et financier	PP	TC	Administrative	A	Attaché principal	1	1	1	0
Direction Administrative et Financière	Comptabilité		Agent d'exécution budgétaire	PP	TC	Administrative	C	Adjoint administratif	1	0	0	1

Tableau des effectifs Opéra National de Bordeaux au 31/12/2023

Direction	Service	Cellule	Intitulé du poste	Accroissement temporaire d'activité (ATA) - Contrat de projet (CP) - Personnel permanent (PP)	Temps complet (TC) / Temps non complet (TNC)	Filière	Catégorie du poste	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes budgétaires pourvus en ETP au 31/12/2023	Postes non pourvus
Direction Administrative et Financière	Comptabilité		Comptable	PP	TC	Administrative	C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	0	0	1
Direction Administrative et Financière	Régie comptable		Régisseur	PP	TC	Administrative	A	Attaché	1	0	0	1
Direction de la danse	Danseurs-euses		Artiste chorégraphique - Corps de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Artiste chorégraphique - Corps de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Artiste chorégraphique - Corps de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Artiste chorégraphique - Corps de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Artiste chorégraphique - Corps de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Artiste chorégraphique - Corps de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Artiste chorégraphique - Corps de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Artiste chorégraphique - Corps de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Artiste chorégraphique - Corps de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Artiste chorégraphique - Corps de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Artiste chorégraphique - Corps de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Artiste chorégraphique - Corps de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Artiste chorégraphique - Corps de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Artiste chorégraphique - Corps de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Artiste chorégraphique - Corps de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Artiste chorégraphique - Corps de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0

Tableau des effectifs Opéra National de Bordeaux au 31/12/2023

Direction	Service	Cellule	Intitulé du poste	Accroissement temporaire d'activité (ATA) - Contrat de projet (CP) - Personnel permanent (PP)	Temps complet (TC) / Temps non complet (TNC)	Filière	Catégorie du poste	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes budgétaires pourvus en ETP au 31/12/2023	Postes non pourvus
Direction de la danse	Danseurs-euses		Artiste chorégraphique - Corps de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Artiste chorégraphique - Corps de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Artiste chorégraphique - Corps de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Artiste chorégraphique - Corps de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Artiste chorégraphique - Corps de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Artiste chorégraphique - Corps de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Artiste chorégraphique - Corps de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Artiste chorégraphique - Corps de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Artiste chorégraphique - Corps de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Artiste chorégraphique - Corps de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Artiste chorégraphique - Corps de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Artiste chorégraphique - Corps de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Artiste chorégraphique - Corps de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Artiste chorégraphique - Corps de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Artiste chorégraphique - Corps de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Etoile	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0

Tableau des effectifs Opéra National de Bordeaux au 31/12/2023

Direction	Service	Cellule	Intitulé du poste	Accroissement temporaire d'activité (ATA) - Contrat de projet (CP) - Personnel permanent (PP)	Temps complet (TC) / Temps non complet (TNC)	Filière	Catégorie du poste	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes budgétaires pourvus en ETP au 31/12/2023	Postes non pourvus
Direction de la danse	Danseurs-euses		Etoile	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Premier Danseur-se	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Premier Danseur-se	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Premier Danseur-se	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Soliste	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Soliste	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Soliste	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Personnel administratif danse		Administrateur de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Personnel administratif danse		Directeur de la Danse	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Personnel administratif danse		Maître de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de la danse	Personnel administratif danse		Pianiste des cours	PP	TNC	Artistique	A		1	1	0,21	0
Direction de la danse	Personnel administratif danse		Pianiste répétiteur	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction de la danse	Personnel administratif danse		Régisseur du ballet	PP	TC	Administrative	B	Rédacteur	1	1	1	0
Direction de la danse	Danseurs-euses		Artiste chorégraphique - Corps de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	0	0	1
Direction de la danse	Danseurs-euses		Etoile	PP	TC	Artistique	A		1	0	0	1

Tableau des effectifs Opéra National de Bordeaux au 31/12/2023

Direction	Service	Cellule	Intitulé du poste	Accroissement temporaire d'activité (ATA) - Contrat de projet (CP) - Personnel permanent (PP)	Temps complet (TC) / Temps non complet (TNC)	Filière	Catégorie du poste	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes budgétaires pourvus en ETP au 31/12/2023	Postes non pourvus
Direction de la danse	Danseurs-euses		Premier Danseur-se	PP	TC	Artistique	A		1	0	0	1
Direction de la danse	Danseurs-euses		Soliste	PP	TC	Artistique	A		1	0	0	1
Direction de la danse	Personnel administratif danse		Directeur adjoint de la danse - maître de ballet	PP	TC	Artistique	A		1	0	0	1
Direction de la danse	Personnel administratif danse		Professeur de danse	PP	TC	Artistique	A		1	0	0	1
Direction du chœur	Artistes du chœur		Alti/Mezzo	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Alti/Mezzo	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Alti/Mezzo	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Alti/Mezzo	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Alti/Mezzo	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Alti/Mezzo	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Alti/Mezzo	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Alti/Mezzo	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Baryton	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Baryton	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Baryton	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0

Tableau des effectifs Opéra National de Bordeaux au 31/12/2023

Direction	Service	Cellule	Intitulé du poste	Accroissement temporaire d'activité (ATA) - Contrat de projet (CP) - Personnel permanent (PP)	Temps complet (TC) / Temps non complet (TNC)	Filière	Catégorie du poste	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes budgétaires pourvus en ETP au 31/12/2023	Postes non pourvus
Direction du chœur	Artistes du chœur		Baryton	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Basse	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Basse	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Basse	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Basse	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Soprano	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Soprano	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Soprano	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Soprano	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Soprano	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Soprano	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Soprano	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Soprano	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Soprano	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Soprano	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Soprano	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0

Tableau des effectifs Opéra National de Bordeaux au 31/12/2023

Direction	Service	Cellule	Intitulé du poste	Accroissement temporaire d'activité (ATA) - Contrat de projet (CP) - Personnel permanent (PP)	Temps complet (TC) / Temps non complet (TNC)	Filière	Catégorie du poste	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes budgétaires pourvus en ETP au 31/12/2023	Postes non pourvus
Direction du chœur	Artistes du chœur		Soprano	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Ténor	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Ténor	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Ténor	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Ténor	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Ténor	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Ténor	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Ténor	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Ténor	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Ténor	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Ténor	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Ténor	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Personnel administratif chœur		Assistant chef de chœur	PP	TNC	Artistique	B		1	1	0,50	0
Direction du chœur	Personnel administratif chœur		Assistant directeur du chœur	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Personnel administratif chœur		Directeur des chœurs	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0

Tableau des effectifs Opéra National de Bordeaux au 31/12/2023

Direction	Service	Cellule	Intitulé du poste	Accroissement temporaire d'activité (ATA) - Contrat de projet (CP) - Personnel permanent (PP)	Temps complet (TC) / Temps non complet (TNC)	Filière	Catégorie du poste	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes budgétaires pourvus en ETP au 31/12/2023	Postes non pourvus
Direction du chœur	Artistes du chœur		Pianiste - chef de chant	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction du chœur	Personnel administratif chœur		Régisseur des chœurs	PP	TC	Technique	B	Technicien principal de 1ère classe	1	1	1	0
Direction du chœur	Artistes du chœur		Artiste des chœurs	PP	TC	Artistique	B		1	0	0	1
Direction du chœur	Artistes du chœur		Artiste lyrique	PP	TC	Artistique	B		1	0	0	1
Direction du chœur	Artistes du chœur		Soprano	PP	TC	Artistique	B		1	0	0	1
Direction Générale			Administrateur général	PP	TC	Administrative	A		1	1	1	0
Direction Générale			Assistant de Direction	PP	TC	Administrative	C	Adjoint administratif	1	1	1	0
Direction Générale			Assistant de Direction	PP	TC	Administrative	B	Rédacteur principal de 2ème classe	1	1	1	0
Direction Générale			Directeur général	PP	TC	Administrative	A		1	1	1	0
Direction Générale			Chargé de réalisation d'un audit organisationnel interne	ATA	TC	Administrative	A	Attaché principal	1	0	0	1
Direction Générale			Directeur Général Adjoint	PP	TC	Administrative	A	Attaché principal	1	0	0	1
Direction Mécénat et Engagement			Chargé mécénat et développement	PP	TC	Administrative	B	Rédacteur	1	1	1	0
Direction Mécénat et Engagement			Chargé mécénat et développement en charge du Club Opéra	PP	TC	Administrative	B	Rédacteur	1	1	1	0
Direction Mécénat et Engagement			Directeur du mécénat et de l'engagement	PP	TC	Administrative	A	Attaché principal	1	1	1	0
Direction Mécénat et Engagement			Responsable commerciale entreprises	PP	TC	Administrative	A	Attaché	1	1	1	0

Tableau des effectifs Opéra National de Bordeaux au 31/12/2023

Direction	Service	Cellule	Intitulé du poste	Accroissement temporaire d'activité (ATA) - Contrat de projet (CP) - Personnel permanent (PP)	Temps complet (TC) / Temps non complet (TNC)	Filière	Catégorie du poste	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes budgétaires pourvus en ETP au 31/12/2023	Postes non pourvus
Direction Mécénat et Engagement			Chargé de développement			Administrative	B	Rédacteur	1	0	0	1
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Chef d'orchestre assistant	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie A - Alto solo	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Alto tutti	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 2ème catégorie - Alto second soliste	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Alto tutti	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Alto tutti	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Alto tutti	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 2ème catégorie - Alto second soliste	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Alto tutti	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie A - Alto solo	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Alto tutti	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Alto tutti	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie B - 1er contrebasson	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie A - Basson solo	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0

Tableau des effectifs Opéra National de Bordeaux au 31/12/2023

Direction	Service	Cellule	Intitulé du poste	Accroissement temporaire d'activité (ATA) - Contrat de projet (CP) - Personnel permanent (PP)	Temps complet (TC) / Temps non complet (TNC)	Filière	Catégorie du poste	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes budgétaires pourvus en ETP au 31/12/2023	Postes non pourvus
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 2ème catégorie - 2ème basson	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 2ème catégorie - 2ème basson	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie A - Clarinette solo	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie B - 1ère clarinette basse	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie A - Clarinette solo	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 2ème catégorie - Seconde clarinette	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie B - Petite clarinette solo	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Contrebasse tutti	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie A - Contrebasse solo	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 2ème catégorie - Contrebasse second soliste	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Contrebasse tutti	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 2ème catégorie - Contrebasse second soliste	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie B - Cor aïgu	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 2ème catégorie - Cor grave	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie A - Cor solo	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0

Tableau des effectifs Opéra National de Bordeaux au 31/12/2023

Direction	Service	Cellule	Intitulé du poste	Accroissement temporaire d'activité (ATA) - Contrat de projet (CP) - Personnel permanent (PP)	Temps complet (TC) / Temps non complet (TNC)	Filière	Catégorie du poste	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes budgétaires pourvus en ETP au 31/12/2023	Postes non pourvus
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 2ème catégorie - Cor grave	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie A - Flûte solo	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie A - Flûte solo	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie A - Harpe solo	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie B - Second hautbois	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie A - Hautbois solo	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie B - Cor anglais	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie A - Hautbois solo	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie A - Hautbois solo	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie A - Percussion solo	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie A - 2ème percussion	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie B - 2ème percussion	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie B - Piccolo solo	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie B - 1ère piccolo	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie A - Timbale solo	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0

Tableau des effectifs Opéra National de Bordeaux au 31/12/2023

Direction	Service	Cellule	Intitulé du poste	Accroissement temporaire d'activité (ATA) - Contrat de projet (CP) - Personnel permanent (PP)	Temps complet (TC) / Temps non complet (TNC)	Filière	Catégorie du poste	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes budgétaires pourvus en ETP au 31/12/2023	Postes non pourvus
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie A - Trombone solo	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 2ème catégorie - Second trombone	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie B - Second trombone	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie B - Trombone basse	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 2ème catégorie - Seconde trompette	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie A - Trompette solo	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 2ème catégorie - Seconde trompette	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie A - Trompette solo	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie A - Tuba basse	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien hors catégorie - Violon 1 super soliste	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Violon 2 tutti	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Violon 1 tutti	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Violon 1 tutti	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Violon 2 tutti	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie A - Violon 1 premier soliste	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0

Tableau des effectifs Opéra National de Bordeaux au 31/12/2023

Direction	Service	Cellule	Intitulé du poste	Accroissement temporaire d'activité (ATA) - Contrat de projet (CP) - Personnel permanent (PP)	Temps complet (TC) / Temps non complet (TNC)	Filière	Catégorie du poste	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes budgétaires pourvus en ETP au 31/12/2023	Postes non pourvus
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Violon 1 tutti	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Violon 1 tutti	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Violon 2 tutti	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Violon 2 tutti	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Violon 1 tutti	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie A - Violon 2 - cheffe d'attaque des seconds violons	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 2ème catégorie - Violon 1 second soliste	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie A - Violon 2 - chef d'attaque des seconds violons	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Violon 1 tutti	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 2ème catégorie - Violon 1 second soliste	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Violon 1 tutti	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie A - Violon 2 second soliste	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Violon 2 tutti	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Violon 2 tutti	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 2ème catégorie - Violon 2 second soliste	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0

Tableau des effectifs Opéra National de Bordeaux au 31/12/2023

Direction	Service	Cellule	Intitulé du poste	Accroissement temporaire d'activité (ATA) - Contrat de projet (CP) - Personnel permanent (PP)	Temps complet (TC) / Temps non complet (TNC)	Filière	Catégorie du poste	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes budgétaires pourvus en ETP au 31/12/2023	Postes non pourvus
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Violon 2 tutti	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Violon 2 tutti	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Violon 1 tutti	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Violoncelle tutti	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 2ème catégorie - Violoncelle second soliste	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Violoncelle tutti	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Violoncelle tutti	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 2ème catégorie - Violoncelle second soliste	PP	TC	Artistique	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Personnel administratif/technique		Administrateur artistique et de production	PP	TC	Administrative	A	Attaché principal	1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Personnel administratif/technique		Bibliothécaire	PP	TC	Culturelle	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Personnel administratif/technique		Bibliothécaire Adjoint	PP	TC	Culturelle	A	Bibliothécaire principal	1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Personnel administratif/technique		Chargé de production et d'administration	PP	TC	Administrative	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Personnel administratif/technique		Délégué Général ONBA	PP	TC	Administrative	A		1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Personnel administratif/technique		Régisseur	PP	TC	Technique	C		1	1	1	0

Tableau des effectifs Opéra National de Bordeaux au 31/12/2023

Direction	Service	Cellule	Intitulé du poste	Accroissement temporaire d'activité (ATA) - Contrat de projet (CP) - Personnel permanent (PP)	Temps complet (TC) / Temps non complet (TNC)	Filière	Catégorie du poste	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes budgétaires pourvus en ETP au 31/12/2023	Postes non pourvus
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Personnel administratif/technique		Régisseur général de l'ONBA	PP	TC	Administrative	B	Rédacteur	1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Personnel administratif/technique		Technicien d'Orchestre	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Personnel administratif/technique		Technicien d'Orchestre - Responsable d'équipe	PP	TC	Technique	C	Agent de maîtrise principal	1	1	1	0
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Directeur musical, chef d'orchestre	PP	TC	Artistique	A		1	0	0	1
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Alto	PP	TC	Artistique	A		1	0	0	1
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Alto tutti	PP	TC	Artistique	A		1	0	0	1
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie A - Basson solo	PP	TC	Artistique	A		1	0	0	1
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie A - Contrebasse solo	PP	TC	Artistique	A		1	0	0	1
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Contrebasse tutti	PP	TC	Artistique	A		1	0	0	1
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Contrebasse tutti	PP	TC	Artistique	A		1	0	0	1
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie A - Cor solo	PP	TC	Artistique	A		1	0	0	1
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 2ème catégorie - Cor grave	pp	TC	Artistique	A		1	0	0	1
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 2ème catégorie - Seconde flûte	PP	TC	Artistique	A		1	0	0	1
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie A - Trombone solo	PP	TC	Artistique	A		1	0	0	1
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie A - Trompette solo	PP	TC	Artistique	A		1	0	0	1

Tableau des effectifs Opéra National de Bordeaux au 31/12/2023

Direction	Service	Cellule	Intitulé du poste	Accroissement temporaire d'activité (ATA) - Contrat de projet (CP) - Personnel permanent (PP)	Temps complet (TC) / Temps non complet (TNC)	Filière	Catégorie du poste	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes budgétaires pourvus en ETP au 31/12/2023	Postes non pourvus
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie A - Violon 1 solo	PP	TC	Artistique	A		1	0	0	1
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Violon 2 tutti	PP	TC	Artistique	A		1	0	0	1
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Violon 2 tutti	PP	TC	Artistique	A		1	0	0	1
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Violon 1 tutti	PP	TC	Artistique	A		1	0	0	1
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Violon 1 tutti	PP	TC	Artistique	A		1	0	0	1
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Violon 2 tutti	PP	TC	Artistique	A		1	0	0	1
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie A - Violon 1 premier soliste	PP	TC	Artistique	A		1	0	0	1
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien hors catégorie - Violon 1 super soliste	PP	TC	Artistique	A		1	0	0	1
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie A - Violoncelle solo	PP	TC	Artistique	A		1	0	0	1
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 1ère catégorie A - Violoncelle solo	PP	TC	Artistique	A		1	0	0	1
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Violoncelle tutti	PP	TC	Artistique	A		1	0	0	1
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 3ème catégorie - Violoncelle tutti	PP	TC	Artistique	A		1	0	0	1
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Orchestre ONBA		Musicien 2ème catégorie - Violoncelle tutti	PP	TC	Artistique	A		1	0	0	1
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Personnel administratif/technique		Assistant administratif	PP	TC	Administrative	C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	0	0	1
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Personnel administratif/technique		Chargé de production	PP	TC	Administrative	B	Rédacteur	1	0	0	1

Tableau des effectifs Opéra National de Bordeaux au 31/12/2023

Direction	Service	Cellule	Intitulé du poste	Accroissement temporaire d'activité (ATA) - Contrat de projet (CP) - Personnel permanent (PP)	Temps complet (TC) / Temps non complet (TNC)	Filière	Catégorie du poste	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes budgétaires pourvus en ETP au 31/12/2023	Postes non pourvus
Direction de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine	Personnel administratif/technique		Technicien d'Orchestre	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	0	0	1
Direction de la production			Administrateur de production	PP	TC	Administrative	A	Attaché principal	1	1	1	0
Direction de la production			Administrateur de production	PP	TC	Administrative	A	Attaché principal	1	1	1	0
Direction de la production			Administrateur de production	PP	TC	Administrative	A	Attaché principal	1	1	1	0
Direction de la production			Assistant de production	PP	TC	Administrative	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1	1	0
Direction de la production			Chargé de production	PP	TC	Administrative	B	Rédacteur principal de 1ère classe	1	1	1	0
Direction de la production			Chargé de production	PP	TC	Administrative	B	Rédacteur principal de 1ère classe	1	1	1	0
Direction de la production			Chef de chant	PP	TC	Artistique	B		1	1	1	0
Direction de la production			Responsable du planning général	PP	TC	Administrative	B	Rédacteur	1	1	1	0
Direction de la production			Directeur Adjoint artistique	PP	TC	Artistique	A		1	0	0	1
Direction de la production			Directeur de la production	PP	TC	Administrative	A	Attaché principal	1	0	0	1
Direction des publics	Service action culturelle et médiation		Coordinateur territorial DEMOS	Contrat de projet	TC	Administrative	B	Rédacteur principal de 1ère classe	1	1	1	0
Direction des publics	Service action culturelle et médiation		Médiateur culturel	PP	TC	Administrative	B	Rédacteur principal de 2ème classe	1	1	1	0
Direction des publics	Service action culturelle et médiation		Responsable programmation jeune public et de l'action culturelle	PP	TC	Administrative	A	Attaché principal	1	1	1	0
Direction des publics	Service action culturelle et médiation		Chef de service action culturelle et médiation	PP	TC	Administrative	A	Attaché	1	1	1	0

Tableau des effectifs Opéra National de Bordeaux au 31/12/2023

Direction	Service	Cellule	Intitulé du poste	Accroissement temporaire d'activité (ATA) - Contrat de projet (CP) - Personnel permanent (PP)	Temps complet (TC) / Temps non complet (TNC)	Filière	Catégorie du poste	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes budgétaires pourvus en ETP au 31/12/2023	Postes non pourvus
Direction des publics	Service action culturelle et médiation		Animateur culturel	PP	TC	Culturelle	B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe	1	1	1	0
Direction des publics	Service billetterie et relations avec les publics	Billetterie	Agent de billetterie	PP	TC	Administrative	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1	1	0
Direction des publics	Service administration des salles et relation avec le public	Billetterie	Agent de billetterie	PP	TC	Administrative	C	Adjoint administratif	1	1	1	0
Direction des publics	Service billetterie et relations avec les publics	Accueil	Chargé d'accueil et de relations avec les publics	PP	TC	Administrative	C	Adjoint administratif	1	1	1	0
Direction des publics	Service billetterie et relations avec les publics	Accueil	Chargé d'accueil et de relations avec les publics	PP	TC	Administrative	C	Adjoint administratif	1	1	1	0
Direction des publics	Service billetterie et relations avec les publics	Accueil	Chargé d'accueil et de relations avec les publics	PP	TC	Administrative	C	Adjoint administratif	1	1	1	0
Direction des publics	Service billetterie et relations avec les publics	Accueil	Chargé d'accueil et de relations avec les publics	PP	TC	Administrative	C	Adjoint administratif	1	1	1	0
Direction des publics	Service billetterie et relations avec les publics		Chargé de marketing et de promotion	PP	TC	Administrative	B	Rédacteur principal de 2ème classe	1	1	1	0
Direction des publics	Service billetterie et relations avec les publics		Chef de service billetterie et relations avec les publics	PP	TC	Administrative	A	Attaché	1	1	1	0
Direction des publics	Service billetterie et relations avec les publics	Billetterie	Locationnaire	PP	TC	Administrative	C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	1	1	0
Direction des publics	Service billetterie et relations avec les publics	Billetterie	Locationnaire	PP	TC	Administrative	C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	1	1	0
Direction des publics	Service billetterie et relations avec les publics	Billetterie	Locationnaire	PP	TC	Administrative	C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	1	1	0
Direction des publics	Service billetterie et relations avec les publics	Billetterie	Locationnaire	PP	TC	Administrative	C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	1	0,80	0
Direction des publics	Service billetterie et relations avec les publics	Billetterie	Responsable de la billetterie	PP	TC	Administrative	A	Attaché	1	1	1	0
Direction des publics	Service billetterie et relations avec les publics	Accueil	Responsable de l'accueil	PP	TC	Administrative	A	Attaché	1	1	1	0

Tableau des effectifs Opéra National de Bordeaux au 31/12/2023

Direction	Service	Cellule	Intitulé du poste	Accroissement temporaire d'activité (ATA) - Contrat de projet (CP) - Personnel permanent (PP)	Temps complet (TC) / Temps non complet (TNC)	Filière	Catégorie du poste	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes budgétaires pourvus en ETP au 31/12/2023	Postes non pourvus
Direction des publics	Service communication		Responsable du protocole	PP	TC	Administrative	B	Rédacteur principal de 1ère classe	1	1	1	0
Direction des publics	Service communication		Chargé de communication	PP	TC	Administrative	B	Rédacteur	1	1	1	0
Direction des publics	Service communication		Chargé de gestion événementielle et culturelle	PP	TC	Administrative	B	Rédacteur	1	1	1	0
Direction des publics	Service communication		Chargé de création graphique	PP	TC	Technique	C	Agent de maîtrise principal	1	1	1	0
Direction des publics	Service communication		Responsable de l'édition	PP	TC	Administrative	C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	1	1	0
Direction des publics			Directeur Adjoint billetterie et relations avec les publics	PP	TC	Administrative	A	Attaché principal	1	1	1	0
Direction des publics			Directeur des publics	PP	TC	Administrative	A	Attaché principal	1	1	1	0
Direction des publics			Directeur des publics adjoint en charge de la communication	PP	TC	Administrative	A	Attaché principal	1	1	1	0
Direction des publics			Responsable du numérique	PP	TC	Administrative	A	Attaché	1	1	1	0
Direction des publics	Service billetterie et relations avec les publics		Chargé d'accueil et de relations avec les publics	PP	TC	Administrative	C	Adjoint administratif	1	0	0	1
Direction des publics	Service billetterie et relations avec les publics		Chargé de mission EAC	PP	TC	Administrative	B	Rédacteur	1	0	0	1
Direction des Ressources humaines		Etudes et prospectives	Responsable études et prospective	PP	TC	Administrative	A	Attaché	1	1	1	0
Direction des Ressources humaines		Gestion des compétences métier / Formation-reconversion	Chargé de formation	PP	TC	Administrative	B	Rédacteur	1	1	1	0
Direction des Ressources humaines		Instances Paritaires / Dialogue Social	Assistante ressources humaines en charge du dialogue social de 1er niveau	PP	TC	Administrative	B	Rédacteur	1	1	1	0
Direction des Ressources humaines		Paie/carrière permanents	Responsable carrière et paie du personnel permanent	PP	TC	Administrative	A	Attaché	1	1	1	0

Tableau des effectifs Opéra National de Bordeaux au 31/12/2023

Direction	Service	Cellule	Intitulé du poste	Accroissement temporaire d'activité (ATA) - Contrat de projet (CP) - Personnel permanent (PP)	Temps complet (TC) / Temps non complet (TNC)	Filière	Catégorie du poste	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes budgétaires pourvus en ETP au 31/12/2023	Postes non pourvus
Direction des Ressources humaines		Paie/carrière permanents	Chargé carrière et paie du personnel permanent	PP	TC	Administrative	B	Rédacteur	1	1	1	0
Direction des Ressources humaines		Paie/carrière permanents	Chargé carrière et paie du personnel permanent	PP	TC	Administrative	B	Rédacteur	1	1	1	0
Direction des Ressources humaines		Paie intermittents	Responsable paie du personnel intermittent	PP	TC	Administrative	B	Rédacteur	1	1	1	0
Direction des Ressources humaines		Paie intermittents	Chargé de la paie des intermittents	PP	TC	Administrative	B	Rédacteur	1	1	1	0
Direction des Ressources humaines		Recrutements / communication interne / Prestations sociales	Chargé des stages, prestations sociales et communication interne	PP	TC	Administrative	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1	1	0
Direction des Ressources humaines			Directeur des ressources humaines	PP	TC	Administrative	A	Attaché principal	1	1	1	0
Direction des Ressources humaines			Directeur des Ressources Humaines Adjoint	PP	TC	Administrative	A	Attaché principal	1	1	1	0
Direction des Ressources humaines	Paie/carrière permanents		Chargé carrière et paie du personnel permanent	PP	TC	Administrative	B	Rédacteur	1	0	0	1
Direction des Ressources humaines			Responsable formation	PP	TC	Administrative	B	Rédacteur	1	0	0	1
Direction Technique et Bâtiments	Création costumes		Chef d'atelier de création costumes	PP	TC	Technique	B	Technicien principal de 1ère classe	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Création costumes		Coupeuse	PP	TC	Technique	B	Technicien	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Création costumes		Couturière	PP	TC	Technique	C	Agent de maîtrise	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Création costumes		Couturière/Teinturière	PP	TC	Technique	C	Agent de maîtrise principal	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Ateliers de décors		Chef ateliers de fabrication décors	PP	TC	Technique	A	Ingénieur	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Ateliers décors	Déco-peinture	Chef peintre	PP	TC	Technique	B	Technicien principal de 1ère classe	1	1	1	0

Tableau des effectifs Opéra National de Bordeaux au 31/12/2023

Direction	Service	Cellule	Intitulé du poste	Accroissement temporaire d'activité (ATA) - Contrat de projet (CP) - Personnel permanent (PP)	Temps complet (TC) / Temps non complet (TNC)	Filière	Catégorie du poste	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes budgétaires pourvus en ETP au 31/12/2023	Postes non pourvus
Direction Technique et Bâtiments	Ateliers décors	Déco-peinture	Peintre sur décors	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Ateliers décors	Déco-peinture	Premier peintre	PP	TC	Technique	B	Technicien	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Ateliers décors	Menuiserie	Constructeur de décors	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Ateliers décors	Serrurerie	Chef serrurier	PP	TC	Technique	C	Agent de maîtrise	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Ateliers décors	Serrurerie	Chef serrurier adjoint	PP	TC	Technique	C	Agent de maîtrise	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Auditorium technique		Régisseur technique polyvalent Auditorium	PP	TC	Technique	B	Technicien	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Auditorium technique		Technicien de maintenance	PP	TC	Technique	C	Agent de maîtrise	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Costumes-habillement		Cheffe service costumes et habillement	PP	TC	Technique	B	Technicien principal de 1ère classe	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Déco-costumes, accessoires, perruques, maquillage		Chef de service déco-costumes, accessoires, perruques, maquillage	PP	TC	Technique	B	Technicien principal de 1ère classe	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Déco-costumes, accessoires, perruques, maquillage	Accessoires	Accessoiriste	PP	TC	Technique	B	Technicien principal de 2ème classe	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Déco-costumes, accessoires, perruques, maquillage	Accessoires	Adjoint au chef de service en charge des accessoires	PP	TC	Technique	B	Technicien principal de 1ère classe	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Déco-costumes, accessoires, perruques, maquillage	Accessoires	Brigadier chef accessoiriste	PP	TC	Technique	B	Technicien principal de 2ème classe	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Lumière et vidéo		Brigadier électricien	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Lumière et vidéo		Chef électricien adjoint	PP	TC	Technique	B	Technicien principal de 1ère classe	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Lumière et vidéo		Chef du service lumière et vidéo	PP	TC	Technique	B	Technicien principal de 1ère classe	1	1	1	0

Tableau des effectifs Opéra National de Bordeaux au 31/12/2023

Direction	Service	Cellule	Intitulé du poste	Accroissement temporaire d'activité (ATA) - Contrat de projet (CP) - Personnel permanent (PP)	Temps complet (TC) / Temps non complet (TNC)	Filière	Catégorie du poste	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes budgétaires pourvus en ETP au 31/12/2023	Postes non pourvus
Direction Technique et Bâtiments	Lumière et vidéo		Electricien	PP	TC	Technique	C	Agent de maîtrise	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Lumière et vidéo		Electricien vidéaste	PP	TC	Technique	C	Agent de maîtrise	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Lumière et vidéo		Régisseur lumière	PP	TC	Technique	C	Agent de maîtrise	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Lumière et vidéo		Régisseur lumière	PP	TC	Technique	B	Technicien	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Lumière et vidéo		Régisseur lumière niveau 1	PP	TC	Technique	B	Technicien	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Lumière et vidéo		Régisseur lumière niveau 1	PP	TC	Technique	B	Technicien	1	1	0,34	0
Direction Technique et Bâtiments	Machinerie		Brigadier chef machinerie	PP	TC	Technique	B	Technicien principal de 2ème classe	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Machinerie		Brigadier chef machinerie	PP	TC	Technique	B	Technicien principal de 2ème classe	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Machinerie		Brigadier chef machinerie	PP	TC	Technique	B	Technicien principal de 2ème classe	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Machinerie		Brigadier machinerie	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Machinerie		Brigadier machinerie	PP	TC	Technique	B	Technicien	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Machinerie		Chef machiniste	PP	TC	Technique	B	Technicien principal de 1ère classe	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Machinerie		Chef machiniste adjoint	PP	TC	Technique	B	Technicien principal de 1ère classe	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Machinerie		Machiniste	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Machinerie		Machiniste	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	1	1	0

Tableau des effectifs Opéra National de Bordeaux au 31/12/2023

Direction	Service	Cellule	Intitulé du poste	Accroissement temporaire d'activité (ATA) - Contrat de projet (CP) - Personnel permanent (PP)	Temps complet (TC) / Temps non complet (TNC)	Filière	Catégorie du poste	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes budgétaires pourvus en ETP au 31/12/2023	Postes non pourvus
Direction Technique et Bâtiments	Machinerie		Machiniste	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Machinerie		Machiniste	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Machinerie		Machiniste	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Machinerie		Machiniste	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Machinerie		Machiniste	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Machinerie		Machiniste	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Machinerie		Machiniste	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Régie générale et de coordination		Régisseur général et de coordination	PP	TC	Technique	A	Ingénieur	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Régie générale et de coordination		Régisseur de scène	PP	TC	Technique	B	Technicien	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Régie son		Chef du service son	PP	TC	Technique	B		1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Régie son		Technicien son	PP	TC	Technique	B	Technicien	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Régie technique générale	Chauffeurs	Chauffeur	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Régie technique générale	Chauffeurs	Chauffeur poids lourd	PP	TC	Technique	C	Agent de maîtrise	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Régie technique générale		Manutentionnaire	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Régie technique générale		Manutentionnaire	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique	1	1	1	0

Tableau des effectifs Opéra National de Bordeaux au 31/12/2023

Direction	Service	Cellule	Intitulé du poste	Accroissement temporaire d'activité (ATA) - Contrat de projet (CP) - Personnel permanent (PP)	Temps complet (TC) / Temps non complet (TNC)	Filière	Catégorie du poste	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes budgétaires pourvus en ETP au 31/12/2023	Postes non pourvus
Direction Technique et Bâtiments	Régie technique générale		Régisseur technique	PP	TC	Technique	C	Agent de maîtrise principal	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Régie technique générale		Régisseur technique général	PP	TC	Technique	B	Technicien principal de 2ème classe	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Services intérieurs	Sécurité et travaux	Agent technique et de maintenance	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Services intérieurs	Sécurité et travaux	Chef d'équipe sécurité des publics	PP	TC	Technique	C	Agent de maîtrise	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Services intérieurs	Sécurité et travaux	Electricien bâtiments	PP	TC	Technique	C	Agent de maîtrise principal	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Services intérieurs	Sécurité et travaux	Technicien d'intervention et de sécurité	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Services intérieurs		Responsable des services intérieurs	PP	TC	Technique	B	Technicien principal de 1ère classe	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Services intérieurs	Entrée des artistes	Chargé d'accueil	PP	TC	Administrative	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Services intérieurs	Entrée des artistes	Chargé d'accueil	PP	TC	Administrative	C	Adjoint administratif	1	1	0,50	0
Direction Technique et Bâtiments	Services intérieurs	Entrée des artistes	Chargé d'accueil	PP	TC	Administrative	C	Adjoint administratif	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Services intérieurs	Entrée des artistes	Chargé d'accueil	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Services intérieurs	Entrée des artistes	Chargé d'accueil	PP	TC	Administrative	C	Adjoint administratif	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Services intérieurs	Entretien et nettoyage	Agent d'entretien	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Services intérieurs	Entretien et nettoyage	Agent d'entretien	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Services intérieurs	Entretien et nettoyage	Agent d'entretien	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique	1	1	1	0

Tableau des effectifs Opéra National de Bordeaux au 31/12/2023

Direction	Service	Cellule	Intitulé du poste	Accroissement temporaire d'activité (ATA) - Contrat de projet (CP) - Personnel permanent (PP)	Temps complet (TC) / Temps non complet (TNC)	Filière	Catégorie du poste	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes budgétaires pourvus en ETP au 31/12/2023	Postes non pourvus
Direction Technique et Bâtiments	Services intérieurs	Entretien et nettoyage	Agent d'entretien	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Services intérieurs	Entretien et nettoyage	Agent d'entretien	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Services intérieurs	Entretien et nettoyage	Agent d'entretien	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Services intérieurs	Entretien et nettoyage	Responsable entretien	PP	TC	Technique	C	Agent de maîtrise	1	1	1	0
Direction Technique			Assistante de direction	PP	TC	Administrative	B	Rédacteur principal de 1ère classe	1	1	1	0
Direction Technique			Directeur technique	PP	TC	Administrative	A		1	1	1	0
Direction Technique			Directrice Technique Adjointe et responsable du bureau d'études	PP	TC	Technique	A	Ingénieur	1	1	1	0
Direction Technique			Directeur Technique Adjoint et responsable technique de l'Auditorium	PP	TC	Technique	A	Ingénieur	1	1	1	0
Direction Technique			Responsable administrative de la Direction Technique	PP	TC	Administrative	B	Rédacteur	1	1	1	0
Direction Technique et Bâtiments	Atelier de création costumes		Couturière	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	0	0	1
Direction Technique et Bâtiments	Atelier de création costumes		Couturière	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	0	0	1
Direction Technique et Bâtiments	Ateliers décors		Assistant technique	PP	TC	Technique	C	Agent de maîtrise principal	1	0	0	1
Direction Technique et Bâtiments	Ateliers décors		Chef constructeur adjoint	PP	TC	Technique	B	Technicien	1	0	0	1
Direction Technique et Bâtiments	Ateliers décors		Chef constructeur menuisier	PP	TC	Technique	B	Technicien principal de 1ère classe	1	0	0	1
Direction Technique et Bâtiments	Ateliers décors		Constructeur de décors	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	0	0	1

Tableau des effectifs Opéra National de Bordeaux au 31/12/2023

Direction	Service	Cellule	Intitulé du poste	Accroissement temporaire d'activité (ATA) - Contrat de projet (CP) - Personnel permanent (PP)	Temps complet (TC) / Temps non complet (TNC)	Filière	Catégorie du poste	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes budgétaires pourvus en ETP au 31/12/2023	Postes non pourvus
Direction Technique et Bâtiments	Ateliers décors		Constructeur de décors	PP	TC	Technique	B	Technicien	1	0	0	1
Direction Technique et Bâtiments	Ateliers décors		Décorateur	PP	TC	Technique	C		1	0	0	1
Direction Technique et Bâtiments	Ateliers décors		Peintre sur décors	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	0	0	1
Direction Technique et Bâtiments	Ateliers décors		Serrurier	PP	TC	Technique	C		1	0	0	1
Direction Technique et Bâtiments	Ateliers décors		Voilier	PP	TC	Technique	C		1	0	0	1
Direction Technique et Bâtiments	Costumes-habillement		Adjoint au chef de service costumes et habillement	PP	TC	Technique	B	Technicien	1	0	0	1
Direction Technique et Bâtiments	Costumes-habillement		Habilleur	PP	TC	Technique	C	Agent de maîtrise	1	0	0	1
Direction Technique et Bâtiments	Costumes-habillement		Habilleur	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	0	0	1
Direction Technique et Bâtiments	Déco-costumes, accessoires, perruques, maquillage		Adjoint au chef de service en charge des déco-costumes	PP	TC	Technique	B	Technicien principal de 1ère classe	1	0	0	1
Direction Technique et Bâtiments	Déco-costumes, accessoires, perruques, maquillage	Accessoires	Brigadier accessoiriste	PP	TC	Technique	C		1	0	0	1
Direction Technique et Bâtiments	Lumière et vidéo		Régisseur lumière	PP	TC	Technique	B	Technicien	1	0	0	1
Direction Technique et Bâtiments	Machinerie		Brigadier chef machinerie	PP	TC	Technique	B	Technicien principal de 2ème classe	1	0	0	1
Direction Technique et Bâtiments	Machinerie		Brigadier machinerie	PP	TC	Technique	B	Technicien	1	0	0	1
Direction Technique et Bâtiments	Machinerie		Machiniste	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	0	0	1
Direction Technique et Bâtiments	Machinerie		Machiniste	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	0	0	1

Tableau des effectifs Opéra National de Bordeaux au 31/12/2023

Direction	Service	Cellule	Intitulé du poste	Accroissement temporaire d'activité (ATA) - Contrat de projet (CP) - Personnel permanent (PP)	Temps complet (TC) / Temps non complet (TNC)	Filière	Catégorie du poste	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes budgétaires pourvus en ETP au 31/12/2023	Postes non pourvus
Direction Technique et Bâtiments	Machinerie		Machiniste	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	0	0	1
Direction Technique et Bâtiments	Machinerie		Machiniste	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	0	0	1
Direction Technique et Bâtiments	Régie générale et de coordination		Régisseur de scène	PP	TC	Technique	B	Technicien	1	0	0	1
Direction Technique et Bâtiments	Régie technique générale		Régisseur technique	PP	TC	Technique	C	Agent de maîtrise principal	1	0	0	1
Direction Technique et Bâtiments	Régie technique générale		Régisseur de production du ballet	PP	TC	Technique	C	Agent de maîtrise principal	1	0	0	1
Direction Technique et Bâtiments	Services intérieurs	Entrée des artistes	Chargé d'accueil	PP	TC	Administrative	C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	0	0	1
Direction Technique et Bâtiments	Services intérieurs	Entrée des artistes	Chargé d'accueil	PP	TC	Administrative	C	Adjoint administratif	1	0	0	1
Direction Technique et Bâtiments	Services intérieurs	Entrée des artistes	Chargé d'accueil	PP	TC	Administrative	C	Adjoint administratif	1	0	0	1
Direction Technique et Bâtiments	Services intérieurs	Entretien et nettoyage	Agent d'entretien	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique	1	0	0	1
Direction Technique et Bâtiments	Services intérieurs	Entretien et nettoyage	Agent d'entretien	PP	TC	Technique	C	Adjoint technique	1	0	0	1
TOTAL GENERAL									400	320	316,95	80

Tableau des effectifs Opéra National de Bordeaux au 31/12/2023

Direction	Service	Cellule	Intitulé du poste	Accroissement temporaire d'activité (ATA) - Contrat de projet (CP) - Personnel permanent (PP)	Temps complet (TC) / Temps non complet (TNC)	Filière	Catégorie du poste	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Nombre de postes	Postes pourvus	Postes budgétaires pourvus en ETP au 31/12/2023	Postes non pourvus
-----------	---------	---------	-------------------	---	--	---------	--------------------	--	------------------	----------------	---	--------------------

Filières	Postes catégorie A	Postes catégorie B	Postes catégorie C	Total postes par filière
Administrative	31	29	30	90
Artistique	155	46	0	201
Culturelle	2	1	0	3
Technique	4	36	66	106
TOTAL GENERAL	192	112	96	400

Postes pourvus	ETP au 31/12/2023	Non pourvus
74	72,90	16
166	164,71	35
3	3	0
77	76,34	29
320	316,95	80

Annexe 2 : le plan de financement 2024 (année de référence pour toute la période de la convention)

Primitif 2024

I N V E S T I S S E M E N T	CHARGES	Dépenses financières (remb. capital)	0,00
		Déficit net d'investissement	0,00
		Amortissement subventions d'équipements	30 389,72
		Dépenses d'équipement	2 656 990,95
	Total charges		2 687 380,67
	PRODUITS	Amortissement des immobilisations	370 743,63
		Virement de la section de fonctionnement	0,00
		Excédent net d'investissement	2 273 343,80
		Subvention équipement	43 293,24
	Total produits		2 687 380,67
SOLDE SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00

S E C T I O N D E F O N C T I O N N E M E N T	CHARGES	Masse salariale permanente	17 761 500
		Fonctionnement	4 570 115
		Virement à la section d'investissement	0
		Théâtre en ordre de marche	22 331 615
		Programmation	6 615 760
		Développement des publics, éducation artistique & culturelle et insertion professionnelle	493 806
		Audiovisuel	130 000
		Actions sur la Métropole et le territoire régional	418 312
		Tournées (hors Nouvelle Aquitaine)	356 750
		Intermittents technique	1 240 000
	Programmation et tournées	9 254 628	
	Dépenses de communication	455 000	
	Personnel de salle et locationnaires (vacataires)	470 000	
	Total autres dépenses	925 000	
	Total charges		32 511 243
	PRODUITS	Recettes billetterie 2024	5 427 473
		Recettes des coproductions/coréalizations	147 600
		Recettes de diffusion sur le territoire régional	269 729
		Recettes de tournées	536 930
		Recettes audiovisuelles	26 000
Location (de production, de salles...) et refacturation de frais (personnel, transport...)		508 990	
Autres produits d'activités annexes (boutique, programmes, insertion pub...)		210 000	
Produits divers de gestion courante (part salariale titres restaurants)		110 000	
Mécénat et parrainage		1 600 000	
Autres Recettes (remb. CPAM, MNT...) et prévoyance		215 000	
Produits exceptionnels		5 000	
Recettes propres		9 056 722	
Subvention Etat		4 843 000	
Subvention Région		1 350 000	
Subvention ville de Bordeaux	16 761 900		
Subvention d'investissement transférée	30 390		
Autres subventions (sur projet DEMOS)	248 166		
Subventions	23 233 456		
Total produits		32 290 178	
SOLDE SECTION DE FONCTIONNEMENT			-221 065

Résultat prévisionnel de l'exercice

Exédent cumulé net au 31/12/2023 (002)	4 217 942
---	------------------



**Opéra National
de Bordeaux**

Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2027

Annexe 3 - Objectifs stratégiques et indicateurs de performance

L'ONB et ses tutelles ont souhaité compléter la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) 2024-2027 qui les lie par un document stratégique partagé rappelant les grands objectifs de politique publique assignés à l'établissement et y adossant un certain nombre d'indicateurs chiffrés assortis de cibles.

Ces indicateurs feront l'objet d'une communication chaque année en conseil d'administration ainsi qu'auprès du comité de suivi prévu à l'article 6.2.1 de la convention, jusqu'à échéance de la CPO.

Ils ont vocation à suivre la mise en œuvre du projet d'Opéra citoyen porté par la direction générale de l'ONB.

Dans ce cadre, la volonté forte d'une prise en compte accrue par l'opéra de l'ensemble de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux, dans le cadre de sa politique RSO, a vocation à irriguer l'ensemble des objectifs fixés.

La poursuite de ces objectifs s'opère enfin dans le cadre des cahiers des charges des labels « Opéra national » et « Orchestre national en région », dont le respect est vérifié chaque année au travers des données générales d'activité, également transmises au conseil d'administration.

OBJECTIF 1 - Inciter à l'innovation et à la diversité de la création

L'ONB a vocation à faire vivre la création artistique dans tous ses champs d'activité, qu'il s'agisse de nouvelles chorégraphies, de commandes d'œuvres symphoniques ou de productions lyriques innovantes, en mobilisant pour ce faire tant ses forces permanentes que des équipes artistiques invitées.

A ce titre, l'ONB s'inscrit dans l'écosystème culturel en veillant à construire des partenariats avec les acteurs locaux, par des projets communs et l'accueil de résidences notamment.

Cette activité de création doit pour autant être conciliée avec l'impératif de l'économie de moyens, en veillant à en limiter l'impact écologique et à en assurer la meilleure diffusion auprès du public.

INDICATEUR 1 - Place de la création dans la programmation

	2023 Réalisé	2024	2025	2026	2027	Cible
Part de la programmation de créations dans les fauteuils mis en vente (en %)						Stabilité sur la période

Mode de calcul

Fauteuils mis en vente : jauge des fauteuils mis à la vente sur l'ensemble des représentations ayant lieu dans les murs de l'ONB

Création : est considérée comme création la série des premières représentation(s), ou la série des représentations de la période de création dans le cadre d'une coproduction, comportant la présentation au public français d'une œuvre nouvelle¹ ou d'une nouvelle production d'une œuvre créée antérieurement.

Justification

Cet indicateur permet de mesurer l'effort de l'ONB pour proposer des œuvres nouvelles. L'objectif d'une stabilité reflète le souhait de l'ONB d'un équilibre entre la création d'œuvres nouvelles et la nécessité de réserver une place à la diffusion d'œuvres existantes, y compris par la reprise d'œuvres récemment créées, en s'inscrivant dans la trajectoire fixée par le plan « Mieux produire mieux diffuser ».

INDICATEUR 2 - Poids des dépenses artistiques de l'ONB

	2023 Réalisé	2024	2025	2026	2027	Cible
Part des dépenses artistiques dans le budget de l'ONB (en %)						Stabilité sur la période

Mode de calcul

Total des dépenses artistiques incluant l'ensemble des charges (coût employeur et défraiements) liées aux artistes permanents et intermittents (artistiques, génériques et techniques) ainsi que les charges d'exploitation, rapporté au budget de fonctionnement total de l'ONB

Justification

Cet indicateur reflète les efforts réalisés par l'ONB pour limiter le poids de ses fonctions support et mobiliser ses moyens financiers au profit de la création et la diffusion d'œuvres artistiques.

INDICATEUR 3 - Coopérations avec les structures et artistes extérieurs

	2023 Réalisé	2024	2025	2026	2027	Cible
Apports de l'ONB à des coproductions						Hausse sur la période
Budget dédié aux accueils d'artistes en résidence						

¹ Une œuvre du répertoire jouée pour la première fois par l'orchestre n'est pas considérée comme une création

Mode de calcul

Apports de l'ONB à des coproductions : en numéraire et en valorisation

Résidence : est entendue comme résidence une mise à disposition du plateau assortie d'une rémunération pour l'artiste ou la compagnie accueillis sur le temps de création

Justification

Ces deux sous-indicateurs met en avant la mobilisation de deux des leviers à disposition de l'ONB pour favoriser une création artistique partagée, en réseau et s'affirmer ainsi comme lieu ressource pour la création.

INDICATEUR 4 - Développement d'une offre lyrique éco-responsable

	2023 Réalisé	2024	2025	2026	2027	Cible
Nombre de représentations des productions « Zéro achat » et des reprises et locations d'anciennes productions						Stabilité sur la période

Mode de calcul

Nombre de levers de rideaux dans les murs et en diffusion intégrés à la programmation de l'ONB (exclut les représentations des productions dans le cadre d'une location ou d'une coproduction)

Justification

Cet indicateur vise à mesurer l'ampleur prise par les productions lyriques innovantes « Zéro achat » de l'Opéra de Bordeaux.

INDICATEUR 5 - Place des femmes dans la création et le patrimoine artistique

	2023 Réalisé	2024	2025	2026	2027	Cible
Part des femmes parmi les chefs d'orchestre et metteurs en scène						Hausse sur la période
Part des femmes parmi les auteurs des œuvres (musiques, livrets, chorégraphies) programmées						Hausse sur la période

Mode de calcul

Sous-indicateur 1 : chefs d'orchestre des productions lyriques et chorégraphiques, metteurs en scène des productions lyriques

Sous-indicateur 2 : périmètre de l'ensemble des musiques, chorégraphies et livrets interprétés pendant l'année civile

Justification

Cet indicateur mesure la place accordée aux femmes artistes (hors permanents) dans l'activité artistique de l'ONB.

OBJECTIF 2 - Inscrire l'opéra hors-les-murs

Au-delà de son activité dans les murs du Grand-Théâtre et de l'Auditorium, l'Opéra National de Bordeaux a également vocation à rayonner pleinement sur l'ensemble du territoire néo-aquitain en veillant, au-delà de la seule diffusion, à nouer des partenariats dans le temps avec les acteurs culturels locaux et à conduire des projets ambitieux avec les habitants.

INDICATEUR 1 - Rayonnement sur le territoire de Bordeaux Métropole

	2023 Réalisé	2024	2025	2026	2027	Cible
Nombre de levers de rideaux dans Bordeaux Métropole						Hausse sur la période
Nombre de manifestations dans Bordeaux Métropole						Hausse sur la période
Nombre de spectateurs accueillis sur les représentations et manifestations dans Bordeaux Métropole						Hausse sur la période

Mode de calcul

Levers de rideaux : représentations données par l'ONB hors des salles du Grand-Théâtre et de l'auditorium

Manifestations : activités gratuites ouvertes au public proposées par l'ONB (concerts en plein air, conférences, tables rondes...) sur le territoire métropolitain, hors des murs de l'opéra

Justification

Cet indicateur permet de rendre compte du déploiement des actions de l'ONB sur le territoire de Bordeaux Métropole.

L'opéra a pour objectif de poursuivre le développement de ces propositions innovantes pour s'inscrire pleinement dans la vie culturelle métropolitaine.

INDICATEUR 2 - Mobilisation des ressources de l'ONB au profit de la diffusion en Nouvelle-Aquitaine hors Bordeaux Métropole

	2023 Réalisé	2024	2025	2026	2027	Cible
Investissement net pour la diffusion artistique en Nouvelle-Aquitaine						Stabilité sur la période
Nombre de levers de rideaux en Nouvelle-Aquitaine						Hausse sur la période

Mode de calcul

Investissement net : Méthodologie présentée en annexe : = *coûts variables rattachés en comptabilité analytique + valorisation de la masse salariale artistique et technique permanente - recettes liées aux prix de cession*

Levers de rideaux : représentations données en Nouvelle-Aquitaine hors territoire de Bordeaux Métropole

Justification

Cet indicateur donne une vision des moyens mobilisés par l'opéra en faveur de la diffusion de ses productions artistiques sur le territoire néo-aquitain, au-delà des limites géographiques de la métropole.

OBJECTIF 3 - Diversification des publics et Education Artistique et Culturelle

Le renouvellement des publics est au cœur du projet d'établissement porté par l'Opéra National de Bordeaux, afin de rendre accessible au plus grand nombre ses propositions artistiques quelles qu'elles soient.

Cette démarche se matérialise, outre la question de l'accessibilité tarifaire, par la conduite de projets innovants visant à sensibiliser à la musique, à la danse et à l'art lyrique certains publics identifiés (jeunes, personnes en situation de précarité), à travers des actions d'accompagnement multifformes.

INDICATEUR 1 - Diversité des publics accueillis lors des représentations

	2023 Réalisé	2024	2025	2026	2027	Cible
Nombre de billets émis au bénéfice de publics prioritaires						Hausse sur la période

Mode de calcul

Nombre de places émises pour des représentations dans les murs à tarif réduit (personnes en situation de handicap, jeunes de moins de 28 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux) + places solidaires + places délivrées dans le cadre des parcours solidaires

Justification

Cet indicateur regroupe l'ensemble des billets émis vers les publics considérés par l'ONB et ses tutelles comme prioritaires. Il donne une vision agrégée de la diversité des publics accueillis, reflétant en cela tant les efforts financiers que les dispositifs déployés par l'ONB à destination de ces publics.

L'ONB se fixe l'objectif d'une hausse chaque année, en valeur absolue, de la présence de ces publics prioritaires lors des représentations dans ses murs.

INDICATEUR 2 - Accueil de personnes suivies par les organismes sociaux et solidaires

	2023 Réalisé	2024	2025	2026	2027	Cible
--	--------------	------	------	------	------	-------

Nombre de bénéficiaires de parcours en lien avec des organismes du secteur social et solidaire						Stabilité sur la période
--	--	--	--	--	--	---------------------------------

Mode de calcul

Bénéficiaires de parcours : nombre de personnes accueillies sur les parcours solidaires et le dispositif « Culture et justice » et « Culture et santé » (parcours = accompagnement spécifique de groupes identifiés avec médiation)

Justification

Cet indicateur rend compte des liens tissés par l’opéra avec les acteurs du secteur social et solidaire implantés au niveau local, permettant de proposer des parcours de découverte adaptés à des personnes éloignées de l’offre culturelle.

INDICATEUR 3 - Activités d’Education Artistique et Culturelle

	2023 Réalisé	2024	2025	2026	2027	Cible
Nbre d’élèves inscrits sur des parcours EAC						Stabilité sur la période
Nombre d’actions de médiation menées par l’ONB hors du champ scolaire						Stabilité sur la période

Mode de calcul

Élèves inscrits sur les parcours EAC : nombre d’élèves des classes inscrites sur la plateforme Adage, à qui l’ONB propose des parcours de médiation dédiés

Actions de médiation hors du champ scolaire : nombre d’actions et ou dispositif de médiation impliquant un artiste permanent ou un médiateur de l’ONB en extérieur ou in situ - hors actions de médiation liées à une représentation.

Justification

Les deux sous-indicateurs rendent compte de l’investissement de l’ONB en faveur de l’EAC, priorité du projet d’établissement partagée avec l’ensemble de ses tutelles.

Pour cela, l’opéra conduit de nombreuses actions en partenariat avec les établissements d’enseignement.

En dehors du champ scolaire et tout au long de la vie, l’ONB propose également différents dispositifs pour encourager la venue de publics cibles (petite enfance, publics en situation de handicap, secteur social et solidaire, personnes en milieu hospitalier, milieu pénitentiaire).

INDICATEUR 4 - Programmation « Famille »

	2023 Réalisé	2024	2025	2026	2027	Cible
Nombre de spectateurs sur la programmation famille et jeune public						Stabilité sur la période

Mode de calcul

Billets émis pour les spectacles de l'ONB référencés « Famille » sur les brochures de saison

Justification

La programmation famille de l'ONB complète les actions d'EAC par des spectacles qui permettent de rassembler enfants et parents. La fréquentation sur cette programmation rend ainsi compte du souci de l'opéra d'encourager le lien parents/enfants autour de propositions artistiques adaptées.

OBJECTIF 4 - Accélérer la transition écologique

Au-delà de son engagement d'éco-responsabilité en matière de création lyrique, l'ONB est soucieux d'intégrer les enjeux environnementaux dans tous les pans de son activité, s'inscrivant pour ce faire dans le Cadre d'Action Contractuelle de Transition Ecologique (Cacté) mis en place par le ministère de la culture et le règlement d'intervention « Spectacle vivant » mis en place par la région.

INDICATEUR 1 - Consommation de ressources

	2023 Réalisé	2024	2025	2026	2027	Cible
Consommation énergétique (en Kwh)						Diminution sur la période
Consommation d'eau (en m3)						Diminution sur la période

Justification

Les deux sous-indicateurs rendent compte des résultats obtenus par l'ONB dans ses efforts d'efficience et de sobriété énergétiques afin de limiter sa consommation de ressources.

INDICATEUR 2 - Intégration des enjeux environnementaux dans la commande publique

	2023 Réalisé	2024	2025	2026	2027	Cible
Part des marchés publics intégrant des critères environnementaux						100 %

Mode de calcul

Calcul réalisé sur les marchés publiés l'année n.

Justification

Le bilan carbone réalisé par l'ONB a montré la place prépondérante des achats de biens et services dans ses émissions de dioxyde de carbone. L'indicateur rend compte des actions mises en place pour limiter cet impact.

OBJECTIF 5 - Encourager les jeunes artistes et promouvoir l'insertion professionnelle

L'Opéra National de Bordeaux s'engage pour faciliter l'émergence de nouveaux talents pour assurer le renouvellement des générations d'artistes et plus généralement permettre le développement chez les jeunes en formation ou en insertion professionnelle des compétences essentielles à la mise en œuvre de projets culturels.

INDICATEUR 1 - Place des jeunes artistes

	2023 Réalisé	2024	2025	2026	2027	Cible
Masse salariale des artistes de moins de 28 ans						Hausse sur la période
Nombre d'ensembles de jeunes artistes de moins de 28 ans accueillis sur les scènes de l'ONB						Stabilité sur la période

Mode de calcul

Sous-indicateur 1 : Coût employeur annuel de la rémunération des artistes des forces permanentes et des intermittents artistes (solistes, supplémentaires et générique artistique) âgés de moins de 28 ans

Sous-indicateur 2 : Nombre d'ensembles d'artistes de moins de 28 ans, amateurs ou préprofessionnels, non rémunérés par l'opéra mais ayant pris part à une représentation dans ses murs. Seules les formations composées uniquement de jeunes artistes sont décomptées (par exemple classes du conservatoire, chœurs de jeunes, démos...)

Justification

Afin de donner une vision la plus complète possible de l'engagement de l'ONB en faveur des jeunes artistes, l'indicateur rend compte, d'une part, des moyens consacrés par l'opéra aux jeunes artistes permanents ou intermittents qu'il recrute, d'autre part, de l'accueil de jeunes artistes dans le cadre de sa programmation artistique, en sus de ceux qu'il salarie directement.

INDICATEUR 2 - Accueil de jeunes en formation professionnelle

	2023 Réalisé	2024	2025	2026	2027	Cible
Volume d'ETP représenté par l'accueil de stagiaires et apprentis						Stabilité sur la période

Mode de calcul

Sont intégrés au décompte l'ensemble des stagiaires rémunérés ou non ainsi que les étudiants accueillis en apprentissage, à hauteur de leur temps de présence à l'ONB

Justification

L'ONB s'engage à développer l'accueil de jeunes en formation à tous les niveaux, du stage d'observation de troisième à l'apprentissage dans le cadre de formations qualifiantes, afin

de participer au renouvellement des générations et des compétences, indispensable à la mise en œuvre de ses projets artistiques sur le temps long.

OBJECTIF 6 - Être un employeur responsable

Afin de garantir la qualité de vie et des conditions de travail de ses agents, l'ONB promeut une gestion des ressources humaines encourageant l'égalité entre les femmes et les hommes et l'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

En tant qu'employeur, l'opéra a également vocation à sensibiliser ses agents aux enjeux écologiques en favorisant des mobilités plus vertueuses pour l'environnement.

INDICATEUR 1 - Egalité entre les femmes et les hommes

	2023 Réalisé	2024	2025	2026	2027	Cible
Part des emplois permanents occupés par des femmes (en %)	47					50

Justification

L'ONB s'engage à assurer la parité dans ses équipes. Au-delà du respect général de l'égalité hommes/femmes, il est également vigilant s'agissant de la parité au niveau des postes de direction et à l'égalité des rémunérations.

INDICATEUR 2 - Insertion des personnes éloignées de l'emploi

	2023 Réalisé	2024	2025	2026	2027	Cible
Nombre de personnes accueillies dans le cadre de Travaux d'Intérêt Général						Hausse sur la période
Pourcentage de salariés en situation de handicap						6 %

Justification

Les deux sous-indicateurs rendent compte du souhait de l'ONB de favoriser l'insertion et la réinsertion des personnes éloignées de l'emploi qu'il s'agisse de participer à la réinsertion de personnes condamnées par la justice ou d'accueillir des personnes en situation de handicap dans ses équipes permanentes.

INDICATEUR 3 - Mobilités durables des salariés

	2023 Réalisé	2024	2025	2026	2027	Cible
Pourcentage de salariés se rendant sur leur lieu de travail en vélo ou transports en commun						Hausse sur la période

Mode de calcul

Nombre de salariés bénéficiant du remboursement de l'abonnement transports et/ou du forfait mobilités durables / Nombre total de salariés de l'ONB

Justification

Le bilan carbone de l'ONB a montré la place importante des transports des personnels et du public dans les émissions de l'opéra. L'ONB souhaite par conséquent inciter ses salariés à utiliser davantage le vélo et les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail.

PLAN DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LE HARCELEMENT SEXISTES ET SEXUELS (VHSS)

En tant que structures employeuses, les collectivités territoriales doivent prendre les mesures adaptées afin de garantir la sécurité des agents et agentes et ainsi prévenir, arrêter et sanctionner les violences sexistes et sexuelles au travail. La nouvelle loi du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique renforce ces obligations.

Dès 2018, l'ONB s'était saisi de ce sujet dans le cadre d'une réflexion collective partagée avec l'ensemble des responsables d'équipes de la Maison autour des valeurs permettant de concilier bien-être au travail et efficacité collective. Le 17 mai 2018, les managers avaient ainsi consacré une après-midi au thème de la discrimination et du harcèlement avec une intervention du Théâtre sur mesure.

En tant que structure labellisée par le Ministère de la Culture, l'ONB est soumis au respect du plan de lutte contre les VHSS dans le spectacle vivant et renouvelle son engagement en matière de prévention sur ce champ.

Le présent plan décline, au sein de l'ONB, les 5 engagements du plan ministériel pour le spectacle vivant; il constitue une annexe de la convention pluriannuelle d'objectifs « Opéra National » pour la période 2024-2027.

LES 5 ENGAGEMENTS DE L'ONB

1. ETRE EN CONFORMITE AVEC LES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Information au personnel : Une note d'information au personnel sur le dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans lequel s'est engagé l'ONB a été transmise à l'ensemble du personnel le 2 novembre 2023 ; elle était accompagnée d'un schéma rappelant ce que recouvrent les violences sexistes et sexuelles ainsi que leur impact sur les personnes victimes et les équipes de travail.

Personne référente au sein de l'ONB et chargée d'orienter et d'accompagner les salariés en matière de VHSS :

Via la conclusion d'une convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (AVDHAS) signée le 16/11/23 avec le Centre de Gestion 33 (CDG33), l'ONB s'appuie désormais sur la Cellule de Signalements du CDG33 pour recueillir la parole des agents qui s'estimeraient victimes ou témoins d'AVDHAS et, le cas échéant, pour les accompagner si nécessaire.

Outre la mise en place d'un circuit de signalement, la mission proposée par le CDG 33 permet :

- La mise à disposition de supports de communication/d'information pour la collectivité
- Avec l'accord de l'agent, la transmission des signalements à l'employeur pour traitement (mesure de protection au bénéfice de l'agent, victime ou témoin)
- La mise en place de systèmes d'accompagnement permettant d'assurer la prise en compte des faits subis par les agents, leur protection et leur soutien notamment en cas de situation d'urgence
- L'établissement de procédures de qualification et de traitement des faits signalés (enquête administrative, mesures de prévention et de protection)

Dans ce cadre, l'ONB a désigné la DRH et le DRH adjoint comme « interlocuteurs » de la cellule de signalement ; ils seront destinataires de tout document ou toute information en provenance du CDG 33 en cas de déclenchement du dispositif de signalement.

La DRH et/ ou le service de Médecine Préventive (AHI) restent par ailleurs à la disposition des agents sur ces questions.

2. FORMATION DE L'ENSEMBLE DE LA LIGNE HIERARCHIQUE

Dans la mesure où la formation est un élément clé des politiques de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, qu'elle permet un meilleur repérage de ces dernières et une meilleure prise en charge, l'ONB s'en engagé dans un **dispositif de formation de l'ensemble de sa ligne hiérarchique**.

Une première série de formations a été initiée à la demande de la DRH à destination de la direction, des encadrants et de la DRH sur la thématique « Agir contre les violences sexuelles et sexistes au travail » selon le calendrier suivant :

En 2022 : Comité de direction

Début 2023 : 30 responsables de service

Juillet 2023 : ensemble des agents de la DRH afin de les former également sur ce sujet.

Cette formation de 6 h avait pour objectif de :

- *(pour les responsables de service et les membres de la Direction)* Responsabiliser les cadres dirigeants en leur faisant prendre conscience des conséquences pour les victimes et pour le collectif de travail des situations de violences sexuelles et sexiste, de harcèlement sexuel et d'agissement sexistes.
- Améliorer le traitement de situation liées à des violences sexuelles et sexistes en impliquant l'ensemble de la chaîne hiérarchique.
- Identifier ce que sont ou ne sont pas les violences sexistes et sexuelles au travail et leurs différentes formes,
- Comprendre la relation de causalité entre ce type de violence et les inégalités femmes-hommes,
- Se responsabiliser en prenant conscience des conséquences du sexisme et des violences liées au genre,
- Savoir réagir face à une situation sexiste dont on est témoin ou qui nous est rapportée,
- Prévenir et impulser une dynamique favorable à un bien vivre ensemble au travail en découvrant des ressources de référence en construisant ses propres outils et actions pour se doter et doter ses équipes des bons réflexes.

A l'issue de la formation, les agents doivent être en capacité de :

- Prévenir les situations de violences sexuelles et sexistes, de harcèlements sexuels et d'agissements sexistes avec la mise en place d'un environnement de travail créant les conditions d'une « tolérance zéro » vis-à-vis de ces comportements ;
- Identifier leur rôle et leur champ de responsabilités des différents acteurs : encadrement de proximité, référents et référente d'Egalité et de Diversité, responsables, agents des cellules d'écoute et de prévention des discriminations, des services ressources humaines, etc.
- Repérer, prendre en charge et orienter la victime ;
- Connaître les mesures pour accompagner et protéger la victime et faire cesser les comportements interdits.

3. SENSIBILISATION DES EQUIPES ET PREVENTION DES RISQUES

a) Programme de formation et sensibilisation de l'ensemble des agents

En 2024, de nouvelles sessions de formations ont été programmées avec l'objectif à terme de former l'ensemble des équipes permanentes.

D'ici la fin d'année 2024, près de 90 membres de l'ONBA (musiciens et personnel administratif et technique) seront formés dans le cadre de 6 sessions de formations.

En 2025, ce seront les danseurs et choristes.

A travers cette formation, les agents prennent conscience de la réalité des VHSS au travail, du cadre légal qui s'applique et sauront ensuite comment prévenir et réagir face aux violences sexistes et sexuelles.

L'objectif est, par la suite, d'assurer un recyclage au moyen d'une formation tous les 2 ans.

b) Information et sensibilisation de l'ensemble des agents (permanents et non permanents) et plus largement des partenaires de l'ONB dans le cadre des contrats

Dans le cadre de ses engagements contractuels (contrat de travail des intermittents, marchés publics, partenariats divers...), l'ONB veille désormais à inclure des mentions spécifiques à la lutte contre les VHSS avec un rappel des risques encourus en cas d'infraction :

Pour les personnes physiques (contrats de travail notamment) :

Mme/M. « Nom » s'engage, dans ce cadre, à respecter les articles L1152-1 et L1153-1 du Code du travail et à adopter en toute circonstances un comportement exemplaire ; à ce titre, il/ elle s'abstiendra notamment de tout agissement de nature sexiste ou sexuelle et/ ou constitutif de harcèlement moral. Il ou elle s'engage également à informer, le cas échéant la Direction de l'ONB des comportements prohibés dont il ou elle pourrait avoir connaissance »

Pour les partenaires :

La « Cie ou prestataire XX » s'engage, dans ce cadre, à respecter et à faire respecter par ses équipes les articles L1152-1 et L1153-1 du Code du travail ; il ou elle garantit en toute circonstances un comportement exemplaire des intervenants ; à ce titre, il/ elle veillera notamment à s'abstenir de tout agissement de nature sexiste ou sexuelle et/ ou constitutif de harcèlement moral. Il ou elle s'engage également à informer, le cas échéant la Direction de l'ONB des comportements prohibés dont il ou elle pourrait avoir connaissance »

Article L1152-1 : Aucun salarié ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.

Article L1153-1 : Aucun salarié ne doit subir des faits :

1° Soit de harcèlement sexuel, constitué par des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste répétés qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ;

Le harcèlement sexuel est également constitué :

a) Lorsqu'un même salarié subit de tels propos ou comportements venant de plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ;

b) Lorsqu'un même salarié subit de tels propos ou comportements, successivement, venant de plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition ;

2° Soit assimilés au harcèlement sexuel, consistant en toute forme de pression grave, même non répétée, exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

c) Information interne

En plus de l'affichage des risques encourus en cas d'infraction dans les différents espaces de travail de l'ONB, des supports de communication/d'information mis à disposition par le CDG 33 sont disponibles sur les différents sites de l'ONB.

Pour tout agent nouvel entrant, le livret d'accueil comporte aussi une information spécifique sur la prévention du harcèlement et des violences à caractère sexuel, avec le rappel des risques encourus ainsi que sur la cellule d'écoute et d'alerte mise en place.

Le cas échéant, en cas de production artistique pouvant utiliser le nu ou des situations à caractère sexuel, l'ONB s'engage à établir un plan de prévention spécifique.

4. DISPOSITIF INTERNE DE SIGNALEMENT ET TRAITEMENT DES SIGNALEMENTS

Jusqu'en 2023, le dispositif de signalement était organisé en lien avec le service de médecine du travail. A partir du 1er janvier 2024, le dispositif a évolué. Il est désormais assuré par une cellule dédiée du Centre de Gestion de la Gironde ; pluridisciplinaire, respectueuse de la confidentialité des échanges et du RGPD, elle permet d'instruire les signalements reçus selon une procédure normée, d'avoir une analyse de la situation sous différents angles et une proposition de prise en charge globale.

Une note relative à la Cellule de Signalements de Discrimination, de Violences Sexistes et Sexuelles du CDG33, ainsi qu'à ses modalités de fonctionnement a été diffusée à l'ensemble du personnel, le 15 avril 2024. Elle précisait notamment que « la cellule a vocation à :

- Recueillir la parole des personnes de l'ONB qui s'estimeraient victimes ou témoins d'actes de violence, de discrimination, de racisme, de harcèlements et d'agissements sexistes,
- Et les accompagner si nécessaire. »

Pour tout témoin ou victime d'actes relevant du dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, il est possible :

- Soit de remplir le formulaire directement sur le site internet du CDG 33
- Soit de remplir le formulaire adressé en PJ à la note et l'adresser par courrier au CDG 33, sous double enveloppe portant la mention « confidentiel », à la Cellule « signalements » CDG 33 dont l'adresse est communiquée dans la note et dans le formulaire.

Dans le cadre de sa saisine et comme indiqué au formulaire mis à disposition par le CDG 33, « un signalement peut être effectué de manière anonyme si la gravité des faits est établie et que les éléments factuels transmis sont suffisamment détaillés. Cet anonymat sera conservé tout au long de la procédure.

Si l'identité de l'auteur du signalement est indiquée : les éventuels destinataires des informations figurant sur le formulaire signalement sont couverts par le secret professionnel ou par une obligation de confidentialité. Les données individuelles ne seront pas consignées dans le dossier administratif de l'agent. »

5. SUIVI ET EVALUATION DES ACTIONS EN MATIERE DE VHSS

L'ONB vérifiera chaque année son niveau de sécurisation en matière de VHSS via un diagnostic annuel.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX, BORDEAUX METROPOLE
ET LA REGIE OPERA NATIONAL DE BORDEAUX – AVENANT N° 2**

Entre

1 - La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Monsieur Pierre HURMIC, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 30 janvier 2024

2 – Bordeaux Métropole, représentée par son Président Monsieur Alain ANZIANI, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Métropolitain en date du 2 février 2024

3 – La régie personnalisée Opéra National de Bordeaux, représentée par son Président Monsieur Dimitri BOUTLEUX, habilité aux fins des présentes par délibération en date du 14 décembre 2023 de son Conseil d'Administration

EXPOSE

Par convention tripartite liant la Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole ainsi que la Régie personnalisée Opéra National de Bordeaux, les diverses modalités précisant le cadre contractuel relatif aux biens immobiliers mis à disposition ainsi que celui s'appliquant aux diverses prestations effectuées pour le compte de la Régie Opéra ont été arrêtées.

Cette convention, en vertu de son article 33, s'est achevée au 31 décembre 2022, et a été par avenant prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

La nécessité de procéder à un examen approfondi tant des besoins exprimés par la Régie Opéra que des modalités d'intervention des directions métropolitaines concernées impose aujourd'hui de prolonger la convention actuellement en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024.

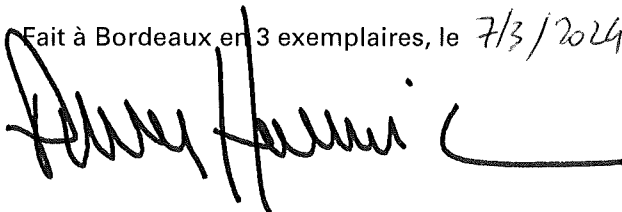
CES FAITS EXPOSES IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article unique

La durée de la convention telle que définie à l'article 33 de la convention en cours est prolongée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2024.

Les autres articles de la convention en vigueur restent inchangés.

Fait à Bordeaux en 3 exemplaires, le 7/3/2024

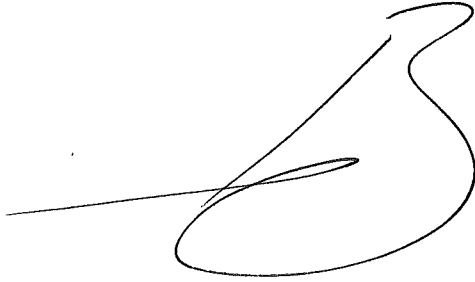


Pour la Ville de Bordeaux
Le Maire

Pour Bordeaux Métropole
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be the name 'Agnès' written in a cursive style. The signature starts with a horizontal line, followed by a vertical stroke that curves at the bottom, and ends with a horizontal line that crosses the vertical stroke.

Pour la Régie Personnalisée Opéra National de Bordeaux
Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink. It features a prominent, sweeping curve that forms a large 'B' shape, with a horizontal line extending to the left from the top of the curve.



**Opéra National
de Bordeaux**

DAF-22/23-151-CM



**Convention de coopération territoriale entre
l'Opéra National de Bordeaux et l'Opéra de Limoges
2023/2027**

Entre

La Régie Personnalisée Opéra National de Bordeaux domiciliée Place de la Comédie, BP 90095, 33025 Bordeaux cedex
N° SIRET : 440 423 960 00010
N° licences entrepreneur de spectacle : L-R-20-003763 / 3764 / 3765 / 3767
Représentée par son Président Monsieur Dimitri BOUTLEUX, habilité aux fins des présentes par la délibération n°2023115 du Conseil d'Administration en date du 09/11/2023

Ci-après désignée « **l'Opéra** » ou « **l'ONB** »

D'une part

et

L'Opéra de Limoges (régie personnalisée) domicilié 48 rue Jean Jaurès, 87000 Limoges
N° SIRET : 200 056 505 00015 / Code APE 9001 Z
N° Licences d'entrepreneur de spectacles : L-R-2022-002835 / L-D-22-008303 / L-R-2022-002836 / L-R-2022-002837
Représenté par son Président, Monsieur Emile Roger Lombertie, habilité aux fins des présentes par la délibération n°2023 du Conseil d'Administration en date du /10/2023

Ci-après dénommé « **Opéra de Limoges** »

D'autre part

Vu la loi n°2016-925 du 07 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,
Vu le décret n°2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017,
Vu la convention Opéra national en région de l'Opéra National de Bordeaux en cours de renouvellement,
Vu le conventionnement de l'Opéra de Limoges en cours de renouvellement,
Vu les circulaires signées entre les ministres de l'éducation nationale et de la culture, du 3 mai 2013 et du 10 mai 2017, relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents,
Considérant la valeur unique de l'opéra, de la danse et de la musique symphonique comme patrimoine artistique, champ de création et composante de l'éducation ;

Considérant la Charte des missions de service public pour le spectacle vivant d'octobre 1998 qui redéfinit les responsabilités de service public dans le spectacle vivant tant au niveau de l'Etat que des organismes subventionnés,
Considérant le pacte lyrique et symphonique pour les maisons d'opéras et orchestres permanents du XXIème siècle,

PRÉAMBULE

L'Opéra National de Bordeaux et l'Opéra de Limoges :

- Ont fait de l'écoresponsabilité un enjeu prioritaire, considérant que la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) implique une démarche globale touchant tous les domaines de l'activité professionnelle (dimensions économiques, sociales et environnementales, conditions de travail, formation, gestion du patrimoine, alimentation, consommations d'énergie, gestion des déchets, éco-conception, mobilités...).
- sont les deux seuls opéras du nouveau territoire régional disposant de leurs propres outils de production : ateliers de décors et de costumes, orchestres, chœurs, ballet pour l'Opéra National de Bordeaux, scène conventionnée pour le soutien à la création et la diffusion des écritures contemporaines de la danse pour l'Opéra de Limoges
- assurent la production et la diffusion de spectacles lyriques, chorégraphiques, symphoniques et d'activités connexes sur leur territoire ;
- couvrent l'ensemble du répertoire musical, du baroque à la création contemporaine ;
- développent un projet territorial défini en adéquation avec les politiques des collectivités territoriales partenaires ;
- contribuent au rayonnement de la région ;
- concourent à l'essor économique de leur territoire d'implantation ;
- favorisent l'accès de tous les publics aux œuvres sur leur zone géographique d'influence ;
- portent une mission de transmission et mènent un travail de fond à dimension éducative et sociale ;
- souhaitent donner une nouvelle impulsion aux projets de collaboration conduits dans le cadre de leur première convention de partenariat 2018-2022 et s'appuyant sur leur complémentarité.

Les deux opéras représentent chaque année, en volume :

- Pour Bordeaux
30 000 000 euros de budget
Près de 200 000 spectateurs
220 levers de rideau
- Pour Limoges
8 000 000 € de budget
80 000 spectateurs
90 levers de rideaux

La présente convention a pour finalité le renouvellement du partenariat entre l'Opéra National de Bordeaux et de l'Opéra de Limoges pour la période 2023-2027.

1- PRÉSENTATION DES DEUX OPÉRAS : RESSOURCES ET SPÉCIFICITÉS

Les deux opéras de la Région Nouvelle-Aquitaine partagent des missions similaires et concourent à des objectifs convergents. Néanmoins de par leurs histoires, leurs tailles et leurs structurations différentes, ils conservent chacun une identité forte qui leur est propre et des spécificités.

1.1- L'Opéra National de Bordeaux

L'Opéra National de Bordeaux s'inscrit dans une politique générale de soutien à la création et de diffusion artistique, de transmission, d'insertion, de cohésion sociale et de développement

touristique et économique. Sa mission consiste à établir une action locale en synergie avec de nombreux partenaires, tout en rayonnant sur le plan national et international.

L'Opéra National de Bordeaux a récemment entamé un tournant important dans son histoire pour refonder le socle de ses missions en soulignant le lien avec les enjeux actuels de la société, tout en préservant l'exigence artistique. **Dans le cadre de son label « Opéra National » et de son nouveau projet d'« Opéra citoyen »**, l'Opéra National de Bordeaux a redéfini ses engagements prioritaires

- valoriser le patrimoine lyrique, chorégraphique et symphonique du baroque au XXI^{ème} siècle par une politique active de diffusion et le soutien à la création ;
- concevoir son projet artistique et culturel dans le cadre d'un développement humain durable à travers la mise en œuvre de sa politique RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations) afin de mieux gérer ses impacts économiques, sociaux et environnementaux ;
- mettre en œuvre un projet d'éducation artistique et de médiation culturelle, notamment vis-à-vis des jeunes et dans le champ de l'action sociale

Parallèlement aux enjeux artistiques, le projet culturel, plus largement, s'attache en effet à développer des relations fortes avec les publics dans toute leur diversité, et les territoires, du local à l'international.

1.2- L'Opéra de Limoges

Engagé au service d'une transition durable, l'Opéra de Limoges développe un ensemble de programmations artistiques où la diversité est mise au service de la créativité et de la pluralité des formes. Service public du spectacle vivant, il place la considération au cœur des nouvelles participations des habitantes et des habitants. Il souhaite démultiplier les usages de ses lieux et de ses services pour la population dans une conception d'interventions territoriales renouvelées. Il s'attache à :

- **façonner un nouveau visage d'opéra : hybride et engagé, trans-artistique et pluridisciplinaire, élargi et partagé** à travers un modèle de développement raisonné de la production lyrique, une ligne de programmation engagée dans les sujets qui traversent la société, un dialogue transdisciplinaire renforcé, une scène musicale complémentaire et ouverte, un projet partagé dans une constellation créative d'artistes
- **remodeler les territoires autour des notions de complémentarité et d'exemplarité, de relation et considération, de partage et d'innovation** avec les acteurs locaux, le réseau régional et l'écosystème national, par la mise en place de nouveaux engagements sociétaux, d'une nouvelle relation avec les gens et le développement d'un Opéra partagé (nouveaux usages des lieux et nouvelles expériences spectateurs)
- **déployer l'activité historique de la scène conventionnée danse** dans le cadre de gestion de l'opéra en articulation avec le projet lyrique et musical, en poursuivant l'exploration des esthétiques de la danse, en développant un accompagnement sur mesure de la création et en renforçant l'empreinte sur le territoire et la proximité dans un lieu rénové et repensé.

2- LES OBJECTIFS

Les objectifs de cette convention sont d'œuvrer conjointement à :

- une politique écoresponsable en matière d'organisation circulaire et raisonnée de la production des décors, costumes et accessoires destinées aux productions lyriques et chorégraphiques ;
- la valorisation de l'image, l'attractivité et la notoriété de la Nouvelle Aquitaine ainsi que de la politique régionale du spectacle vivant ;
- la mise en œuvre d'une complémentarité d'action territoriale afin d'enrichir et de diversifier l'offre artistique pour tous les publics de la région Nouvelle Aquitaine ;
- de renforcer la promotion de l'art lyrique, de la musique symphonique et de la production chorégraphique ;
- l'émergence de projets artistiques innovants (modalités, formats, dimensions numériques...) et adaptés aux territoires afin de développer la diffusion ;
- développer l'éducation artistique et culturelle ;
- soutenir la formation professionnelle et l'insertion professionnelle ;
- favoriser l'élargissement des publics ;
- collaborer dans le cadre de groupement de commandes publiques.

3- COMPLÉMENTARITÉ DES POLITIQUES DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION

Les parties souhaitent s'engager à minima autour d'une collaboration dans la programmation chaque saison.

Ce soutien au projet est un élément nouveau du présent partenariat et constitue un axe fort de cette collaboration renouvelée entre les 2 structures.

3.1- Production et diffusion lyrique

Conformément aux cahiers des charges respectifs des deux opéras, les productions lyriques de l'Opéra National de Bordeaux et de l'Opéra de Limoges se complètent aussi bien par les répertoires abordés que par les formes proposées.

Les deux opéras soutiennent chacun la création pour laquelle des partenariats sous la forme de coproductions ou de commandes communes peuvent être envisagées.

Par ailleurs, l'ONB et l'Opéra de Limoges partagent la volonté d'une diffusion de formats lyriques sur l'ensemble du territoire régional :

- Avec des compagnies et ensembles spécialisées du territoire, dans le cadre de la politique d'accompagnement menée par l'Opéra de Limoges,
- A travers le projet d'Académie de l'ONB, qui permet de mettre en œuvre des projets légers, collectifs et créatifs, adaptés aux tournées sur le territoire et dans des lieux non conventionnés.

Ils peuvent concourir à l'émergence de productions compatibles avec une exploitation dans certaines salles de la région : formes réduites, versions scéniques ou commandes spécifiques.

3.2- Production et diffusion chorégraphique

L'Opéra National de Bordeaux dispose d'un ballet permanent et d'une grande tradition de la production de ballets du répertoire.

L'Opéra de Limoges, dispose d'une scène danse conventionnée pour le soutien à la création et à la diffusion des écritures contemporaines qui constitue l'un des axes forts de son projet artistique.

L'Opéra de Limoges peut accueillir en diffusion, ou occasionnellement accompagner en

production, le ballet de l'Opéra National de Bordeaux en fonction des projets et dans la limite de sa capacité technique et financière.

L'Opéra de Bordeaux peut s'associer à l'Opéra de Limoges pour la diffusion de projets de compagnies.

Ces collaborations se feront principalement pour des projets d'écritures chorégraphiques d'aujourd'hui qu'elles soient en relecture du répertoire des ballets classiques ou en création. Elles pourront occasionnellement s'accorder sur le remontage de chorégraphies de référence (classique, néo-classique ou chorégraphies de référence de la danse contemporaine).

3.3- Production et diffusion symphonique

L'Opéra National de Bordeaux et l'Opéra de Limoges se partagent une mission de diffusion régionale sur leurs territoires de rayonnement respectifs notamment par l'intermédiaire de leurs orchestres symphoniques.

L'Opéra de Limoges et l'Opéra national de Bordeaux pourront accueillir respectivement l'ONBA (Orchestre National Bordeaux Aquitaine), pour le premier, et l'Orchestre Symphonique de l'Opéra de Limoges - Nouvelle-Aquitaine, pour le second, dans le cadre d'invitation sur des projets spécifiques.

Par ailleurs, l'Opéra National de Bordeaux et l'Opéra de Limoges sont des acteurs essentiels pour conduire la réflexion sur la filière économique et professionnelle de production et de diffusion dans le domaine lyrique et symphonique en Nouvelle Aquitaine.

3.4- Modalités de mise à disposition des équipes artistiques et techniques

Les opéras peuvent faire appel à leurs forces artistiques respectives, en effectif complet ou partiel, nécessaires pour la réalisation de leurs productions dans la limite des besoins de service, et dont les modalités sont fixées dans un contrat de cession, mise à disposition, partenariat...

La participation des équipes artistiques d'un des opéras à un projet produit par l'autre opéra fait obligatoirement l'objet d'un contrat de mise à disposition de personnel. Dans le cadre de ce contrat, les frais supplémentaires suivants à coût réel sont à la charge du théâtre d'accueil, sur la base de devis validés par les parties :

- de manière générale : les artistes supplémentaires, les cachets des solistes et chefs (permanents et intermittents), les feux de tournée et feux de scène ;
- de manière particulière : les frais de transports, les frais de séjours des artistes (voyages, défraiements repas, hébergement le cas échéant).

Par ailleurs, selon la nature du contrat, notamment pour les coproductions, le coût de la masse salariale permanente sera valorisé et non facturé.

Dans le cas de la contractualisation entre les deux opéras, d'un contrat de cession pour un spectacle produit par un des partenaires, seuls les droits induits par la représentation (SACEM, SACD, SPEDIDAM) seront à la charge du théâtre d'accueil.

Dans tous les cas, les parties s'engagent à respecter les principes réglementaires et les modalités pratiques particulières régissant l'organisation du travail des forces artistiques et des équipes techniques en vigueur dans chaque opéra.

Les plannings des productions sont établis préalablement par les deux directions afin d'être compatibles avec les conditions de travail des équipes artistiques de chaque opéra.

4- FORMATION PROFESSIONNELLE ET INSERTION PROFESSIONNELLE

L'Opéra National de Bordeaux et l'Opéra de Limoges collaborent chacun avec les PESMD de Bordeaux et le CESMD de Poitiers notamment par l'accueil d'élèves dans le cadre de projets artistiques à caractère pédagogique ainsi qu'en stage sur plusieurs productions par saison.

Pour les étudiants en Master de la formation professionnalisante du PESMD, une action de formation est également prévue à Bordeaux et à Limoges ; ces stages d'observation ont vocation à faire comprendre aux étudiants en cursus d'études du chant comment se met en œuvre une production d'opéra, en associant tous les métiers au sein de ces institutions.

L'Opéra National de Bordeaux collabore également très étroitement avec le Conservatoire à Rayonnement Régional Jacques Thibaud. Dans le cadre de ce partenariat renouvelé chaque saison, l'Opéra National de Bordeaux accompagne les élèves dans leur formation professionnelle par des engagements sur des productions lyriques, des accueils en stages et des commandes d'œuvres.

Ces contenus de collaboration peuvent être étendus et généralisés aux deux structures de production et aux différents établissements d'enseignement supérieur de la région.

Les deux opéras de la région Nouvelle Aquitaine portent également une volonté commune de promouvoir les jeunes artistes français qui se concrétisent à travers les projets suivants :

- Sur le modèle des incubateurs de talents, l'Académie de l'ONB consiste à mettre en place un cursus d'insertion professionnelle durant une année combinant l'apprentissage du métier de musicien d'orchestre (académie d'orchestre), le métier de chanteur lyrique (opéra studio), les métiers de la scène (scénographie, arts visuels, arts appliqués), la direction d'orchestre (avec un effort particulièrement soutenu pour la parité). Le travail de formation, encadré par les professionnels des forces artistiques et des artistes invités, permet de mettre en œuvre des projets légers, collectifs et créatifs, adaptés aux tournées sur le territoire. Dans le cadre de chaque Académie, l'Opéra de Limoges pourra être associé pour participer à la première détection de jeunes talents.
- L'Opéra de Limoges : projet « jeunes et populaires » pour les jeunes instrumentistes. L'Opéra de Limoges et la Fondation Banque Populaire ont établi un partenariat pour la programmation de concerts des lauréats de la Fondation chaque saison. Les deux structures partagent une philosophie commune : la découverte et la promotion des jeunes talents qui permet aux spectateurs de l'Opéra de Limoges de se placer dans la position bien particulière de découvreurs.

Dans le cadre de concours ou d'appels à projets, le Directeur de chaque institution, ou son représentant, pourra être sollicité pour participer à la détection de jeunes talents dans le cadre de projets lyriques ou symphoniques de l'une des deux institutions.

5- ELARGISSEMENT DES PUBLICS, TRANSMISSION ET PRATIQUES PARTAGÉES AVEC LA POPULATION

L'Opéra de Limoges et l'ONB s'attachent à **favoriser l'accessibilité de leurs programmations respectives.**

La coopération des deux institutions en matière d'éducation artistique et culturelle et d'élargissement des publics portera sur un échange de bonnes pratiques et elles pourront s'inspirer l'une de l'autre dans le montage et la conduite de leurs projets.

Afin de renforcer son ouverture et son accessibilité, l'ONB mène plusieurs actions tout au long de la saison : politique tarifaire avantage pour les personnes concernées par les minima sociaux, séances inclusives via le dispositif *Concert détentes*, séances en audiodescription, places solidaires destinés aux acteurs associatifs à vocation sociale pour leurs bénéficiaires, parcours solidaires qui permettent d'offrir un temps de médiation approfondi dans la rencontre avec les artistes et professionnels des différents métiers de l'Opéra, autour de la découverte d'un spectacle,...

L'accent est également mis sur la programmation réalisée hors les murs avec le souhait de la densifier par une grande diversité des opérations menées (ateliers, conférences, tournées...).

Le **développement de projets innovants à destination des publics** peut également constituer un axe de coopération entre les deux institutions, avec de nouvelles formes participatives (concerts participatifs du Chœur de l'Opéra, performances diverses) associant professionnels et amateurs de tous horizons.

L'ONB poursuit également l'Orchestre Démon (orchestre de jeunes) avec un 3^{ème} orchestre constitué à compter de la saison 23/24.

L'Opéra de Limoges porte une plate-forme vocale inclusive auprès de la population. Regroupée sous l'appellation générique « les gens qui chantent », elle organise quatre programmes principaux OPERAKIDS (enfants des quartiers), UN CHANT UNE CHANCE (adultes en rupture d'emploi et en situation de handicap), LES VOIX BLEUES (jeunes enfants porteurs de TSA), CHANTREPRISE (accompagnement d'une entreprise par an). Cette plateforme privilégie la prise en considération des personnes à partir du travail de la voix (parlée et chantée) et leur immersion quotidienne dans l'institution. Elle est également le support de créations régulières qui peuvent intégrer la programmation.

6- MISE EN COMMUN DE RESSOURCES

6.1- Ateliers décors, costumes et accessoires

L'Opéra National de Bordeaux et l'Opéra de Limoges disposent d'un outil de production permanent. Cet outil est constitué d'un ensemble d'ateliers (création de décors, accessoires et costumes) qui leur permet de disposer d'une grande autonomie dans la création de productions ou de concourir à la réalisation partagée de productions avec d'autres opéras ou institutions.

Lorsque les besoins de l'ONB ou de l'Opéra de Limoges dépassent ses capacités de fabrication, il peut aussi être fait appel en priorité aux ateliers de l'autre partenaire. Dès lors, un contrat vient fixer les modalités de ces échanges qui font l'objet d'une refacturation entre les opéras à hauteur des coûts réellement engagés par ces derniers, sauf lorsqu'ils constituent un apport en coproduction.

Au regard des nouveaux objectifs de développement durable, qui intègrent une pratique plus raisonnée et inscrite dans le long terme de la politique de conception et de production, les ambitions de transition écologique des deux partenaires se retrouvent dans une démarche conjointe visant à aboutir à un plan de gestion circulaire et raisonnée de leurs décors, costumes et accessoires.

Pour mener à bien ce projet et en raison de la diversité et de la complexité des sujets que cela recouvre, les deux institutions se sont associées pour la commande d'une étude préalable détaillée. L'analyse et la mise en œuvre de ce nouveau plan de gestion constituera un des axes forts du présent partenariat.

6.2- Mise en commun de ressources

Chaque opéra peut consentir des **prêts gracieux** et ponctuels à l'opéra partenaire sous réserve de faisabilité (bibliothèque musicale, parc instrumental...). Le transport et l'assurance sont à la charge de l'emprunteur. Un contrat de prêt est établi.

Afin de faciliter la mise en œuvre des projets artistiques des deux opéras, une **base de données d'informations** (plans des salles de spectacles de la région...) pourrait être réalisée en commun et ensuite partagée.

Une mise en commun des **outils pédagogiques** peut également être envisagée. L'accent peut être particulièrement mis sur les outils numériques. La création d'objets numériques éducatifs autour de productions partagées ou plus généralement sur l'art lyrique peut constituer une piste de travail commune dans le domaine de l'éducation culturelle et artistique.

6.3- Opération de mécénat

Les deux opéras peuvent mettre en place des opérations à caractère événementiel auxquelles pourront être associés des mécènes. Des avantages particuliers (accès aux répétitions, aux coulisses, réceptifs...) pourraient être organisés dans chacun des opéras afin de faciliter notamment leurs politiques de recherche de financement privé.

7- COMMUNICATION ET POLITIQUE NUMÉRIQUE ET AUDIOVISUELLE CROISÉES

7.1- Communication

Chaque opéra s'engage à communiquer dans ses lieux sur la programmation de son partenaire. Une communication commune dans la région Nouvelle Aquitaine peut être envisagée.

Des opérations ponctuelles peuvent être mises en place afin de favoriser le croisement des publics. Cela nécessite en amont de l'ouverture des ventes, la définition de quotas de places. Ces offres peuvent être proposées pour un public d'abonnés ou plus largement. Des transports peuvent être organisés pour faciliter l'accès à ces spectacles.

Plus généralement, tous moyens favorisant le croisement des publics peuvent être expérimentés, dans le respect du règlement général sur la protection des données (RGPD).

7.2- Politique audiovisuelle

Toute diffusion audiovisuelle en direct ou différée d'une production organisée par un des opéras peut être relayée par l'opéra partenaire dans le respect du droit de la propriété intellectuelle et des interprètes.

Sous réserve de l'acquisition des droits, toute nouvelle coproduction entre les deux opéras peut faire l'objet d'un projet de captation soit en vue d'en assurer la promotion auprès de partenaires potentiels soit en vue d'en assurer une diffusion auprès d'un public le plus large possible et par tous les moyens à disposition.

Les projets auxquels participent l'Opéra (forces artistiques et ateliers) ayant fait l'objet d'une édition phonographique ou en vidéogramme peuvent être proposés à la vente dans les deux opéras partenaires.

8- REPRÉSENTATION DANS LES RÉSEAUX PROFESSIONNELS

L'Opéra de Limoges et l'ONB participent chacun, en leur nom, aux différents réseaux professionnels œuvrant dans le domaine lyrique ou de la musique (A.F.O, R.O.F, Rézo Musa...) et participent, à ce titre, aux évènements organisés dans ce cadre (Tous à l'Opéra...)

9- COOPÉRATION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Directeur général ou son représentant peut être sollicité pour participer à des séances de travail ou lors des Conseils d'Administration de l'établissement partenaire, notamment pour favoriser le partage d'expériences dans différents domaines. Le cas échéant, la participation se fera sans voix délibérative, à seul titre de membre invité. C'est également le cas pour les membres des Conseils d'Administration lorsque les sujets abordés permettent un tel type d'échange.

10- DURÉE

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans, de 2023 à 2027. Un bilan entre les partenaires sera établi 6 mois avant sa date de clôture, en vue de son renouvellement.

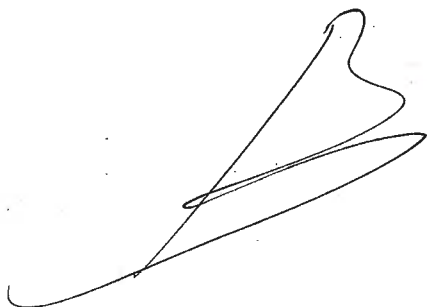
11- ATTRIBUTION DE JURIDICTION

De convention expresse entre les parties, toutes contestations portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention seront portées devant les Tribunaux de Bordeaux, auxquels il est fait attribution de juridiction, seulement après épuisement des voies amiables.

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires le **22 NOV. 2023**

Pour l'Opéra National de Bordeaux
Dimitri Boutleux
Président

Pour l'Opéra de Limoges
Roger Emile Lombertie
Président



END OF LINE



**Opéra National
de Bordeaux**

DAF23/24-060-CM

Pygmalion

direction | Raphaël Pichon

CONTRAT DE RESIDENCE ARTISTIQUE
Ensemble Pygmalion / Opéra National de Bordeaux
Saisons 23/24, 24/25, 25/26, 26/27

Entre les soussignés :

La Régie Personnalisée Opéra National de Bordeaux, représentée par son Président Mr Dimitri BOUTLEUX, habilitée aux fins des présentes par délibération n°2023144 du Conseil d'Administration en date du 14/12/23,
Domiciliée Place de la Comédie – BP 90095 – 33025 Bordeaux cedex
N° licences entrepreneur de spectacle : 1-1103117 – 1-1103116 – 2-1103112 – 3-1103111
N° SIRET : 440 423 960 00010
Ci-après désignée « l'Opéra »

D'une part

ET

L'ASSOCIATION ENSEMBLE PYGMALION

Représenté par son Président, Thierry CLEMENTZ, et par délégation, par Daniel TROMAN, administrateur, agissant au nom de l'Ensemble Pygmalion et du chef Raphaël PICHON (regroupés ci-dessous sous la dénomination l'ARTISTE)

N° SIRET : 493 019 962 000 49 / N°APE : 9001Z

Siège Social : 77 rue du Faubourg Saint Denis 75010 Paris

Licence d'entrepreneur de spectacles : PLATESV-2019-001429 et PLATESV-D 2021-002681

Ci-après désigné sous le nom de « Pygmalion »

D'autre part

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Depuis 2014, l'Opéra National de Bordeaux accueille Pygmalion, chœur et orchestre, en résidence. Cet ensemble a été fondé en 2006 par Raphaël Pichon. Cette résidence permet de soutenir artistiquement les projets de l'ensemble (productions lyriques, projets spéciaux, concerts) dans le cadre de tournées nationales et européennes, mais aussi de coécrire des projets pédagogiques et territoriaux sur le long terme. Tous les deux ans, une coproduction entre l'ONB et Pygmalion se met en place dans le cadre de son festival Pulsations, avec des répertoires, des situations de concert et des expériences d'écoute hors des formats habituels.

Le renouvellement de la résidence avec Pygmalion s'inscrit dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs pour le label « Opéra National » de l'ONB.

Le présent contrat ne constitue aucune forme d'association ou de société entre les parties.

Article 1 – OBJET

Conçue pour quatre saisons, cette résidence permet de :

- soutenir artistiquement les projets de Pygmalion, notamment les projets lyriques,
- coécrire des projets pédagogiques et territoriaux sur le long terme.

Le présent contrat vient définir les trois axes de cette coopération :

- une série de concerts à l'Opéra
- un soutien financier pour une coproduction lyrique biennale, dans le cadre du Festival Pulsations
- des actions conjointes d'éducation artistique et culturelle

Certains projets pourront être menés conjointement avec les forces artistiques permanentes de l'Opéra.

Article 2 – LE PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE LA RESIDENCE

Conformément aux trois axes de cette résidence détaillés à l'article 1, les projets liés se déclinent principalement autour d'un volet artistique ainsi que d'actions d'éducation artistique et culturelle.

2.1 Les projets artistiques

La résidence de Pygmalion à l'Opéra s'appuie sur la réalisation de projets scéniques, de concerts dans les salles de l'Opéra et hors les murs ainsi que de projets d'éducation artistique et culturelle.

2.1.1 Des concerts programmés à l'Opéra

Dans le cadre de chaque saison de l'ONB incluse dans la période du présent contrat, l'Opéra s'engage à accueillir 2 ou 3 concerts de Pygmalion définis de manière concertée, et représentatifs de la diversité de répertoire du projet de Pygmalion.

Chacune de ces programmations fera l'objet d'une négociation et d'un contrat de cession distinct et sur présentation d'un budget détaillé distinguant les cachets des frais annexes.

2.1.2 Des coproductions dans le cadre du festival Pulsations

Dans le cadre du festival Pulsations organisé par Pygmalion, l'Opéra s'engage à apporter un soutien financier de 100 000,00€ par saison correspondant à un apport en coproduction destiné à financer la production lyrique biennale portée par Pygmalion et dirigée par Raphaël Pichon.

Afin de répondre aux besoins de financement durant toute la phase de production, les versements de l'ONB à Pygmalion interviendront en deux temps, selon l'échéancier suivant :

- Pour la coproduction de l'édition 2025 du festival
 - Un acompte de 100 000€ avant le 31/12/23
 - Le solde de 100 000€ avant le 31/01/25
- Pour la coproduction de l'édition 2027 du festival
 - Un acompte de 100 000€ avant le 30/06/26
 - Le solde de 100 000€ avant le 31/01/27

Un contrat de coproduction distinct sera établi pour les 2 spectacles concernés présentant en annexe les budgets détaillés.

Dans l'attente de l'établissement du contrat de coproduction pour l'édition 2025 du festival, le premier règlement interviendra au plus tard le 31/12/23, à l'appui de la présente convention et sur présentation d'une facture de Pygmalion.

Dans le cadre du festival Pulsations, des projets avec les forces artistiques de l'ONB pourront aussi faire l'objet d'un contrat spécifique.

En sus, l'Opéra pourra, en fonction de ses disponibilités et de ses ressources, fournir un soutien technique supplémentaire au festival (prêt de matériel ou prestations techniques).

2.2 Le volet éducation artistique et culturelle

Dans le cadre de la programmation prévue à l'article 2.1.1, Pygmalion s'engage à ouvrir gratuitement chacun des raccords ou répétitions à des publics scolaires ou à des élèves de structures d'enseignement musical du territoire avec, si le planning le permet, une rencontre avec Raphael Pichon et / ou d'autres artistes.

Pygmalion pourra, en outre, sur la durée de la résidence, proposer aux équipes de l'ONB des projets légers pour les élèves des collèges ou des lycées du Rectorat de Bordeaux. Ces actions s'inscriront dans le cadre des Parcours académiques organisés conjointement par le Rectorat de Bordeaux et l'Opéra. Ces prestations feront l'objet de contrats distincts entre Pygmalion et l'ONB.

En outre, en complémentarité des projets menés par l'Opéra avec le CRR, le PESMD de Bordeaux Nouvelle Aquitaine et le CESMD de Poitiers, Pygmalion pourra être amené à organiser des masterclass, notamment avec les classes de musique ancienne. Pygmalion contractualisera directement avec les établissements d'enseignement artistiques le cas échéant.

Pygmalion pourra être sollicité par l'ONB pour d'autres actions d'éducation artistique et culturelle. Le cas échéant, un devis sera établi par l'Ensemble Pygmalion avant toute validation par l'ONB.

2.3 Les actions à caractère évènementiel

L'Opéra participe chaque saison aux Journées Européennes *Tous à l'Opéra* qui visent à faire découvrir au grand public, les coulisses des maisons d'opéras.

En tant que compagnie en résidence, Pygmalion pourra être sollicité pour y participer à titre gratuit et si leur planning le permet.

Article 3 – CONDITIONS FINANCIERES

Toutes les conditions de mise en œuvre des projets inscrits dans le cadre de la résidence sont prévues dans des contrats distincts (cession, coproduction, prestations... selon les cas) et établis conformément aux conditions prévues au présent contrat, à l'exception de l'application de l'article 2.1.2 des présentes.

Article 4 – APPORTS DE PYGMALION

Dans une dynamique de résidence, Pygmalion s'attache à mobiliser avec des acteurs régionaux, des partenariats nouveaux qui viendront compléter les apports de l'Opéra au travers d'engagements de long terme, riches de dynamiques artistiques et territoriales de grande qualité.

Pygmalion s'engage à :

- mettre en œuvre les principes et les actions structurant le présent contrat de résidence artistique,
- réserver les plages de planning nécessaires pour la tenue des répétitions publiques prévues à l'article 2.2.

Article 5 – APPORTS DE L'ONB

L'Opéra s'engage à :

- mettre en œuvre les principes et les actions structurant le présent contrat de résidence artistique,
- inscrire dans ses saisons 23/24, 24/25, 25/26 et 26/27 les concerts prévus à l'article 2.1.1.

Dans le cadre de cette résidence, l'Opéra s'engage à tout mettre en œuvre pour accueillir Pygmalion dans les meilleures conditions et à lui accorder la meilleure visibilité possible sur ses supports de communication.

L'Opéra s'attache à répondre favorablement, autant que possible, aux demandes formulées par Pygmalion de mise à disposition de lieux de répétitions ou de réunion, *en fonction du planning général de l'Opéra*. Ces mises à disposition donneront toutefois lieu à la refacturation des frais supplémentaires liés (frais du personnel supplémentaire : accueil, technique..) : une convention de mise à disposition d'espace comprenant un devis détaillé organisera cette occupation temporaire.

Dans le cadre de la démarche RSO de l'Opéra et de son engagement dans le soutien et l'accompagnement des artistes du territoire dans leur processus de création et de diffusion, l'Opéra pourra, sous réserve de leur disponibilité, prêter des éléments de son stock de costumes et accessoires à Pygmalion pour les projets inscrits dans le cadre de la présente résidence.

Des prêts gracieux de matériel technique pourront également être accordés si cela s'avère compatible avec l'activité propre de l'Opéra.

Ces prêts gracieux s'accompagneront d'une facturation de tous les éventuels frais supplémentaires occasionnés pour l'Opéra (manutention, transport, nettoyage des costumes, remise en état éventuelle) quand ces derniers ne seront pas directement pris en charge par Pygmalion. Chaque emprunt sera soumis au préalable par la signature d'une fiche de prêt.

Article 6 – DUREE – MODIFICATIONS

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature par les deux parties, pour la saison en cours (23/24) et les trois saisons à venir (24/25, 25/26 et 26/27). Son terme est fixé au 31/07/27. Si un renouvellement est souhaité par les parties, une nouvelle convention sera conclue.

Toute modification ou complément apporté aux clauses du présent contrat fera l'objet d'un avenant convenu entre les parties.

Article 7 – COMMUNICATION

Les parties s'engagent à mentionner la résidence, sur tous les supports de communication édités relatifs aux projets réalisés dans le cadre de cette résidence, mais aussi via leur site internet respectif. Chacune des parties s'engage à obtenir de l'autre un bon à tirer dès lors qu'un élément de communication la mentionne explicitement.

Article 8 – BILAN PARTAGE

Les parties s'engagent conjointement à élaborer un bilan partagé relatif au déroulement de l'accueil en résidence selon le planning suivant :

- un bilan d'étape des deux premières saisons au plus tard le 30/08/25
- un bilan final, intégrant les données du bilan d'étape, avant le terme de la convention, soit le 31/07/27

Ce travail de bilan sera effectué conjointement par Pygmalion et l'Opéra, l'objectif étant de produire un bilan qualitatif, quantitatif et financier, précisant notamment les montants alloués par l'Opéra à Pygmalion, pour toute la durée de la résidence.

Il sera établi en 2 exemplaires et annexé au présent contrat, après signature des parties.

Article 9 - RESILIATION

En cas de force majeure issu d'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêchant l'exécution de son obligation par le débiteur, le contrat pourra être résolu de plein droit et sans formalité dans les conditions fixées par l'article 1218 du code civil.

A l'exception des cas de force majeure, toute rupture ou inexécution du présent contrat entraîne pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre, une indemnité équivalente au montant des frais réellement engagés par celle-ci, sans préjudice de l'octroi d'éventuels dommages et intérêts.

Article 10 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

De convention expresse entre les parties, toutes contestations portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat seront portées devant les Tribunaux de Bordeaux, auxquels il est fait attribution de juridiction, seulement après épuisement des voies amiables.

Fait en deux exemplaires, à Bordeaux le

Pour le Producteur,
Pour le Président et par délégation,
L'Administrateur
Daniel TROMAN

Pour la Régie Personnalisée,
Le Président,

Dimitri BOUTLEUX





MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



CONVENTION
POUR UNE POLITIQUE CONJOINTE DE DEVELOPPEMENT DE
L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
ENTRE
LE RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX ET
LA REGIE PERSONNALISEE OPERA NATIONAL DE BORDEAUX
2023-2026

Entre

Le Rectorat de l'Académie de Bordeaux

Représenté par Anne Bisagni-Faure, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine
situé au 5, rue Joseph de Carayon-Latour. CS 81499. 33060 Bordeaux
Ci-après désigné le « **Rectorat** »

ET

La Régie Personnalisée Opéra National de Bordeaux

Représentée par Monsieur Dimitri BOUTLEUX, habilité aux fins des présentes par la délibération n°2023086 en date du 28/09/23
Domicilié : Place de la Comédie BP 90095 33025 Bordeaux cedex
Ci-après dénommé : « **Opéra National de Bordeaux** »

Vu le code de l'éducation, notamment l'article n°L121-1 et L121-6 ainsi que l'article 10 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) qui a inscrit l'éducation artistique et culturelle au cœur des missions des labels du ministère de la culture,

Vu le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains et le

décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017 ;

Vu le décret n° 2021-628 du 20 mai 2021 relatif au « pass Culture » qui pérennise et généralise le « pass Culture » au bénéfice des personnes âgées de 18 ans, françaises ou résidant sur le territoire national.

Vu le décret n° 2021-1453 du 6 novembre 2021 relatif à l'extension du « pass Culture » aux jeunes en âge d'être scolarisés au collège et au lycée qui étend le « pass Culture » au bénéfice des jeunes en âge d'être scolarisés au collège et au lycée.

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Opéra national en région »

Vu la circulaire interministérielle n°2017-003 du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents,

Vu le plan gouvernemental de généralisation de l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire présenté le 30 janvier 2008 et vu la circulaire du 3 mai 2013 sur le parcours culturel pour tous les élèves, parue au B.O du 9 mai 2013 dans le cadre de la refondation de l'École ;

Vu la charte pour l'éducation artistique et culturelle élaborée par le Haut Conseil à l'éducation artistique et culturelle présentée le 8 juillet 2016 à Avignon par les deux ministres de l'Éducation Nationale et de la Culture et de la Communication,

Vu la circulaire n°2017-003 du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents ;

Préambule

Considérant la nécessité de garantir à chacun, seul ou en groupe, l'accès à une offre culturelle de qualité mais aussi de créer les conditions qui permettent de contribuer à cette offre,

Considérant que la conférence de Séoul a reconnu dès 2010 le rôle fondamental joué par l'éducation artistique dans la transformation des systèmes éducatifs en vue de satisfaire les besoins de tous dans un monde en mouvement constant, ainsi que la contribution directe qu'elle apportait à la solution des défis sociaux et culturels du monde contemporain,

¶

Considérant que la feuille de route 2020-2021 « Réussir le 100% EAC » rappelle que l'éducation artistique et culturelle contribue à l'émancipation et au développement de la personnalité de chacun, notamment des plus jeunes, à leur éducation citoyenne, à la formation de leur regard et à l'enrichissement de leur sensibilité, à la construction de leur esprit critique et à la pleine réussite de leur parcours de formation et que le développement de la créativité par les pratiques et les rencontres artistiques participe à la construction d'adultes accomplis aptes à prendre part à la vie culturelle de la Cité,

Considérant que la mise en place récente du pass Culture, fruit d'un partenariat de premier plan entre le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère de la Culture, contribue à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle dans la déclinaison de ses deux dimensions individuelle et collective, qu'il est un projet ambitieux et innovant en matière d'éducation artistique et culturelle car conçu pour bénéficier pleinement aux élèves et à leurs professeurs, en lien avec les professionnels de la culture,

Considérant, à l'échelle de la Ville de Bordeaux, que les actions s'inscrivent en outre dans le cadre de la labellisation « 100% EAC » obtenu pour une durée de 5 ans (2022-2027) et relevant du Haut Conseil à l'Éducation artistique et culturelle,

Considérant que l'Opéra National de Bordeaux a fait de l'EAC une priorité de son nouveau projet d'établissement et se propose, par là même, de poursuivre et d'amplifier sa politique d'actions éducatives et culturelles, concertée avec l'État et les collectivités territoriales, en faveur des publics scolaires. Que cet engagement se déploie également au niveau de la petite enfance et de l'enseignement supérieur, afin de contribuer à l'accessibilité des jeunes aux arts et à la culture, au développement et à la diversification de leurs pratiques culturelles et artistiques,

Il est ainsi établi que la présente convention s'inscrit à la fois dans la continuité de la convention cadre « Opéra National » et dans la continuité de la convention relative aux actions d'éducation artistique et culturelle et de médiation pour la saison 2021/2022.

Elle pose les enjeux auxquels les signataires conviennent de contribuer, définit les objectifs globaux du partenariat et les priorités d'action et précise les moyens alloués pour y parvenir.

ARTICLE 1 : AMBITION DE LA POLITIQUE PARTENARIALE VISANT AU DEVELOPPEMENT DES ACTIONS CULTURELLES, EDUCATIVES ET DE MEDIATION

L'éducation artistique et culturelle a pour objectif que **tous les élèves bénéficient d'actions artistiques, culturelles et scientifiques de qualité**. Elle poursuit avant tout un objectif qualitatif (construire un parcours d'éducation artistique et culturelle cohérent et fertile) mais aussi quantitatif (concerner tous les élèves).

Les signataires conviennent donc de favoriser l'accès des enfants et des jeunes aux œuvres et aux activités relevant du domaine de compétences de l'Opéra National de Bordeaux, avec une attention particulière en direction de ceux qui en sont le plus éloignés pour des raisons économiques, sociales, géographiques ou liées à toute forme d'handicap.

Au-delà de l'enjeu fondamental de l'accessibilité, les signataires inscrivent leurs actions dans une démarche d'éducation artistique et culturelle, qui repose sur trois piliers :

- acquisition de connaissances et de repères artistiques et culturels fondamentaux ;
- rencontres authentiques et variées avec les œuvres d'art, les structures culturelles et les acteurs du monde de l'art et de la culture ;
- pratiques artistiques variées, individuelles ou collectives ;

L'ambition est de pouvoir proposer une offre élargie, comprenant :

- ✓ des parcours d'éducation artistique et culturelle
- ✓ des propositions qui pourraient se déployer soit dans les espaces de l'ONB soit au sein des écoles et des établissements scolaires

- ✓ des ressources mises à la disposition des enseignants.
- ✓ des actions de formation pour les acteurs culturels et éducatifs dans le cadre du plan académique de formation mais également dans le cadre national du PREAC (qui a vocation à fournir des ressources et des outils pour le développement de **l'Art Lyrique** dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle selon deux axes principaux : l'organisation d'actions de formation et la structuration, la production, l'édition et la diffusion de ressources pédagogiques).
- ✓ La présence de tous les champs d'expression artistique accueillis au sein de l'ONB (musique, art lyrique, danse mais aussi littérature, arts visuels, design, création contemporaine, architecture, patrimoine... tous ces domaines multiplient les portes d'entrée et permettent de travailler en transversalité, avec des enseignants de toutes disciplines).

La pluridisciplinarité des propositions et des portes d'entrée permet de répondre au défi de la généralisation de l'EAC pour tous les élèves de l'académie. L'ambition est à la fois d'offrir un socle de propositions existants et pérennes tout en expérimentant sans cesse de nouvelles formes de médiation innovantes.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS

Sur la durée de la convention, le Rectorat et l'Opéra se donnent comme objectifs opérationnels :

- ✓ Au niveau des profils des bénéficiaires :
 - de cibler en priorité les élèves des établissements des REP et des REP+, et les quartiers politique de la ville (QPV)
 - de collaborer plus étroitement avec les établissements d'enseignement professionnel
- ✓ Au niveau territorial :
 - de renforcer les liens avec les établissements scolaires des quartiers de la Ville de Bordeaux, notamment via le nouveau dispositif du parrainage / marrainage, mais également avec ceux de la Métropole de Bordeaux
 - de travailler en concertation avec l'Opéra de Limoges afin d'œuvrer à une complémentarité de nos actions respectives à l'échelle de la Région académique de Nouvelle-Aquitaine
- ✓ Au niveau organisationnel :
 - d'intégrer pleinement l'usage du pass Culture tant au niveau de sa part individuel que de sa part collective
 - d'organiser des formations destinées aux enseignants dans le cadre de leur projet pédagogique en lien avec l'Opéra ainsi que dans le cadre national du PREAC.

Ces objectifs seront déclinés en plan d'action annuel qui fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS RELATIVES AU SUIVI ET A L'EVALUATION DES ACTIONS

Un Comité de Pilotage est chargé de définir les objectifs et les principes d'action, et de valider le programme d'actions éducatives et culturelles et de médiation par saison
Il est présidé par le Directeur Général de l'Opéra National de Bordeaux.

Il est constitué des signataires de la présente convention, ou de leurs représentants, ainsi que de représentants qualifiés du Ministère de la Culture, des collectivités et des partenaires principaux des projets d'Éducation Artistique et Culturelle et de médiation de l'Opéra National de Bordeaux.

Il se réunit une fois par an pour assurer le suivi de la politique partenariale d'Éducation Artistique et Culturelle définie dans la présente convention.

L'Opéra National de Bordeaux soumettra à ce comité un bilan annuel des actions menées.

Une synthèse annuelle de ce bilan sera transmise et présentée au comité d'orientation de la Convention Opéra National.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS FINANCIERS DES PARTENAIRES ET MOYENS D'ACTIONS

Pour le Ministère de l'Education Nationale (Rectorat/DSDEN Gironde) :

Les établissements scolaires participeront au financement de ces actions soit sur leur fonds propres soit via le pass Culture collectif.

Pour la mise en œuvre de cette politique et afin d'assurer une liaison étroite entre l'ONB et les services académiques, un à deux enseignants seront mis à la disposition de l'ONB pour la durée de la présente convention avec une mission pédagogique de conseiller pour l'éducation artistique et culturelle. Ils seront choisis à partir d'un profil établi d'un commun accord. Ils bénéficieront d'une décharge partielle de service ou d'heures supplémentaires afin d'aider à la mise en place d'actions de médiation et de formation au sein de l'ONB.

Le Rectorat de Bordeaux et la direction des services départementaux de l'Education Nationale de la Gironde s'engagent à poursuivre et à développer des projets partenariaux avec l'Opéra National de Bordeaux grâce au concours des conseillers pédagogiques et académiques concernés.

Pour l'Opéra :

Pour mettre en place la politique EAC, l'Opéra a un service dédié à l'action culturelle et de médiation, qui travaille en transversalité avec toutes les autres directions.

- A ce jour, le service a une cheffe de service, une animatrice, une médiatrice, une coordinatrice DEMOS et une personne chargée de la programmation jeune public et de la coordination des actions culturelles.
- La saison jeune public, avec les représentations scolaires, constitue une part importante de l'offre sur laquelle s'appuie l'EAC.
- Un comité jeune public et action culturelle a également été mis en place pour discuter des projets et des perspectives.

L'Opéra veillera à intégrer ces deux enseignants au sein du Service d'action culturelle et de médiation et mettra à disposition des moyens matériels nécessaires à leurs missions.

L'Opéra s'engage à mettre en place une politique tarifaire adaptée pour la mise en œuvre des actions d'EAC et la venue des étudiants.

L'Opéra consacre une partie de son budget global, au financement des dispositifs EAC et met à disposition ses artistes et techniciens des arts de la scène pour contribuer à la réalisation des projets.

ARTICLE 5 : COMMUNICATION

L'Opéra National de Bordeaux se propose, pour remplir cette mission d'intérêt général, chaque saison :

- De participer aux évènements, colloques, réunions, etc., organisés par les instances nationales ou territoriales, autour de l'EAC ;
- d'envoyer la brochure de saison et autres supports d'information aux établissements scolaires répertoriés dans son fichier
- de présenter la saison Jeune Public et les dispositifs d'accueil, aux enseignants
- de réaliser pour le comité de pilotage, un document récapitulatif des actions menées et des résultats obtenus. Ces éléments sont repris dans le Rapport d'activité annuel.

L'Opéra National de Bordeaux s'engage à faire figurer le logo ou la mention du partenaire sur ses supports de communication relatifs aux dispositifs d'EAC.

Le Rectorat de Bordeaux s'engage également de son côté à faire figurer le logo ou la mention du partenaire sur ses supports de communication relatifs aux dispositifs d'EAC et se déployant dans le cadre de l'Opéra.

ARTICLE 6 : AUTRES PARTENARIATS

Pour élargir l'action au plan régional, des liens seront recherchés avec des conventions d'Éducation Artistique et Culturelle déjà existantes sur le territoire, signées avec les collectivités locales, les directions des services départementaux de l'Éducation nationale ou bien encore la scène partenaires de l'Opéra National de Bordeaux.

ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention d'application s'applique à compter de sa date de signature et jusqu'au 31/12/2026.

Fait en 2 exemplaires à Bordeaux, le **06 OCT. 2023**

La Rectrice de l'Académie de Bordeaux,

La Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine

Madame Anne BISAGNI-FAURE



Le Président de la Régie Personnalisée

Opéra National de Bordeaux

Monsieur Dimitri BOUTLEUX

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Dimitri Boutleux.